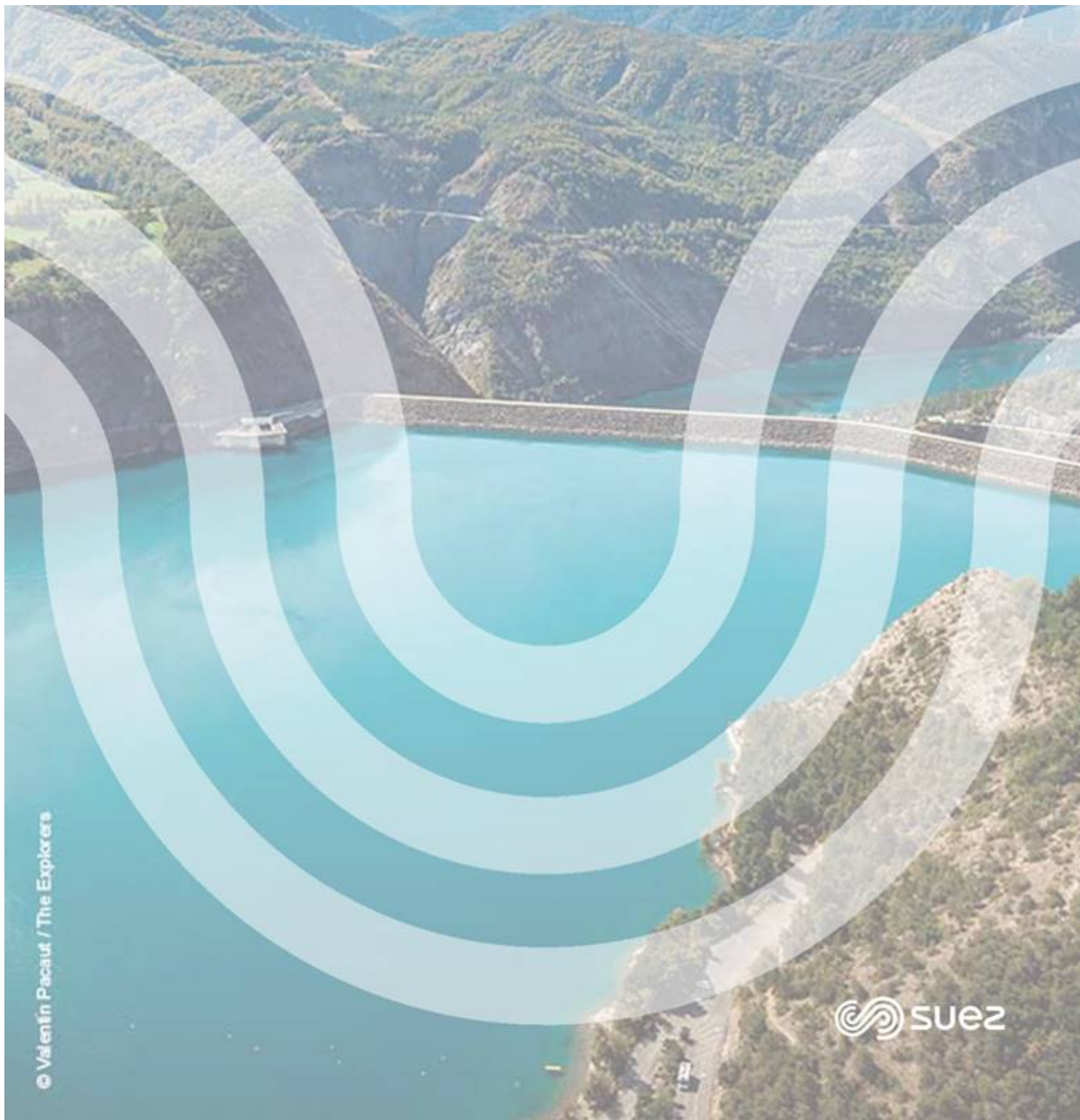


service de l'eau

Rapport annuel du délégataire 2021

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)



Synthèse de l'année 5

L'essentiel de l'année 6

Les chiffres clés 7

Les indicateurs de performance 8

Bilan et perspectives... 11

L'exécution du service 13

Le contrat 15

La description des biens du service 17

L'activité du service 21

La tarification du service 73

Le bilan contractuel et règlementaire 79

Les moyens du délégataire 83

La qualité du service 89

La qualité du produit 91

La qualité du service 99

L'analyse du patrimoine 103

Comptes de la délégation 111

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation 2021 113

Les investissements contractuels 125

Les données financières 129

Annexes 132



Synthèse de l'année

L'essentiel de l'année	6
Les chiffres clés	7
Les indicateurs de performance	8
Bilan et perspectives...	11

L'essentiel de l'année

Janvier - Mai	Distribution de l'eau assurée suivant un mode dégradé basé sur une surpression depuis les forages
Janvier	Campagne de recherches de fuites sur Agnetz
Février	Campagne de recherches de fuites sur Breuil le Sec et Nointel
Février	Mise en place d'une purge automatique au niveau de la VEG de Sénécourt
Mars - Avril	Campagne de recherches de fuites sur Clermont
Février - Mai	Dépassement limite de qualité en nitrates sur Etouy - mise en place d'une distribution de bouteilles d'eau
Avril	Campagne de recherches de fuites sur Breuil le Vert
Mai	Mise en place d'analyseurs de chlore au réservoir d'Etouy, au forage de la Bovette et sur la conduite en sortie des forages de Clermont
Mai	Remise en service du réservoir du Chatellier
Juin	Renouvellement canalisation rue Louise Michel à Clermont
Juin	Inspection télévisée des forages F2, F4 et F5
Septembre - Décembre	Renouvellement canalisation rue Voltaire et rue du Grand Air à Fitz James
Septembre	Campagne de recherches de fuites sur Neuilly sous Clermont
Novembre	Campagne de recherches de fuites sur Neuilly sous Clermont et Ansacq
Décembre	Campagne de recherches de fuites sur Neuilly sous Clermont

Les chiffres clés

11 634 clients desservis au 31 décembre 2021.

1 588 209 m³ d'eau produits en 2021 à partir des 6 forages en exploitation pour les besoins des usagers de la Communauté de Communes du Clermontois et de la vente d'eau vers la commune de Catenoy.

1 278 615 m³ d'eau consommés en 2021 sur la C.C. du Pays du Clermontois, soit une hausse globale de 2,7% par rapport à 2020.

Pour les clients « particuliers », le ratio de facturation s'évalue à **88 m³/an**.

177 interventions sur fuites dont **42** ont lieu sur canalisations et **34** sur des branchements (hors renouvellement de branchements sur fuite)

0,715 € TTC/jour/foyer, c'est le prix du service public de l'eau potable pour un client de Clermont consommant 120 m³.

2,52 % de taux d'impayés en décembre 2022 sur les factures émises en 2021.

382 k€ HT investis en 2021 en opérations de renouvellement et réhabilitation sur les réseaux et les ouvrages.

Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
 - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
 - La nature des ressources utilisées est répertoriée dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les ressources"
 - Les différents volumes prélevés, achetés ou vendus à d'autres services publics d'eau potable sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ le bilan hydraulique"
 - Le nombre d'abonnements ainsi que le détail des volumes vendus aux différents types d'abonnés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - Le linéaire du réseau est présenté dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les canalisations"
- La tarification de l'eau et recettes du service :
 - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m³ sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
 - Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées sont présentés dans la partie "La qualité du service \ La qualité de l'eau"
 - Le rendement de réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés et l'indice linéaire de pertes en réseau sont détaillés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan hydraulique"
 - Le délai et le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons évalué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008. A défaut d'indication, le degré de fiabilité doit être considéré comme étant de qualité A pour "très fiable".

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire>.

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

Thème 1/2	Indicateur 1/2	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	Unité
Caractéristiques techniques du service	Estimation du nombre d'habitants desservis, source INSEE (1)	27 924	27 924	27 924	27 924	27 924	27 520	27 520	27 520	27 520	26 352	26 352	Hab.
	Nombre de clients (2019) et abonnements (avant 2016)	11 634	11 596	11 400	11 234	11 088	10 939	10 804	11 006	10 872	10 722	10 605	ab.
	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	191	191	189	189	189	189	188	187	187	186	186	km
Prix	Prix TTC du service Eau au m3 pour 120 m3	2,18	2,07	2,02	2,00	1,97	1,96	1,96	1,96	1,96	2,00	1,88	€ TTC/m3
Indicateurs de performance	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne :												
	- la microbiologie (2)	100,0	100,0	99,1	100,0	98,9	100	100	100	100	100	100	%
	- les paramètres physico-chimiques (2)	93,5	96,9	99,1	100	100	100	100	98,2	100	100	100	%
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110	110	110	110	110	110	110	110	80	80	points
	Rendement du réseau de distribution	85,4	84,0	81,0	81,6	84,3	82,2	83,2	82,5	83,5	81,7	83,4	%
	Indice linéaire de perte en réseau	3,4	3,7	4,5	4,2	3,6	3,9	3,7	3,9	3,7	4,1	4,1	m3/km/j
	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1) - La donnée fournie représente uniquement le renouvellement réalisé par SUEZ	0,41	0,39	0,40	0,28	0,32	0,20	0,17	0,16	0,28	0,02	0,18	%
	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (1)	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	%
Thème 2/2	Indicateur 2/2	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	Unité
Indicateurs de performance	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	3,6	4,5	5,0	4,4	3,5	5,0	4,3	6,2	4,6	4,2	2,8	/1 000 abonnés
	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	jours
	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	99,56	100	100	100	100	100	100	100	100	100	%
	Taux de réclamations écrites (courriers, internet, fax)	4,04	9,31	8,95	9,61	11,99	13,80	6,23	10,35	4,78	10,72	11,50	/1 000 abonnés
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année n-1	2,52	1,99	1,52	1,49	1,37	0,68	0,62	0,45	0,58	0,64	0,34	%
Financement des investissements	Nombre de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	0	0	0	0	0	0	5	2	40	154	243	unités
	% sur total des branchements public en plomb qui avaient été recensés au nombre de 1 068	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,2	4	14	23	%
	% de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer à la fin de l'année n	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0,2	16	25	%
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créance reçues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	€/m3

(1) : producteur de l'information = Collectivité ou (2) : producteur de l'information = ARS.

Par souci de continuité avec la production des données, sont ici présentés les indicateurs de performance du référentiel mis au point par la FP2E en 2004, fournis depuis cette date dans le rapport annuel, et qui ne figurent pas parmi les indicateurs demandés par le décret du 2 mai 2007.

Domaine	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Certification	Obtention ISO 9001 version 2000	13/12/2021	02/12/2018	02/12/2018	02/12/2018	15/06/2017	05/01/2016	01/04/2013	01/04/2013	01/04/2013	01/04/2013	23/12/2011
	Obtention ISO 14001 des services du délégataire	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
	Liaison du service à un laboratoire accrédité	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

Bilan et perspectives...

➔ Remise en service du réservoir « Le Châtellier »

Depuis septembre 2012 et la fermeture du réservoir du Châtellier, la distribution de l'eau était assurée suivant un mode dégradé basé sur une surpression depuis les forages de la Communauté de Communes. Après une réhabilitation complète, le réservoir a été remis en service en mai 2021. Cette remise en service permet un fonctionnement normal, avec notamment la réalisation des essais débit/pression des hydrants sans contrainte, ou encore la réalisation des inspections télévisées des plus forages à plus grosse production.

➔ Présence de nitrates au forage d'Etouy

Des dépassements sur le paramètre nitrates ont été à nouveau constatés cette année en période de nappe haute. Une distribution de bouteilles d'eau a été mise en place. Le schéma directeur avait déjà mis en évidence ce problème et préconisé la création d'une interconnexion avec le réseau principal, ce qui permettrait également de sécuriser d'un point de vue quantitatif la commune.

Le SATEP préconise par ailleurs à la collectivité de mutualiser une étude d'Aire d'Alimentation de captage à la fois pour les secteurs d'Etouy et de la Bovette, ce type d'étude ayant été initiée pour le champ captant de Clermont comprenant le captage prioritaire 01038X0216. Le Diagnostic Territorial Multi-Pressions et le programme d'actions n'ont pas été réalisés pour ce captage.

➔ Métabolites de chloridazone

À la suite de l'ajout en 2021 dans la liste des pesticides recherchés dans le contrôle sanitaire, des métabolites identifiés comme pertinents par l'ANSES mais sans Valeur sanitaire maximale établie, des dépassements de limite de qualité (0.1 µg/l) ont été identifiés pour certains de ces métabolites et notamment les métabolites de chloridazone sur plusieurs ressources de la région. Du chloridazone desphenil a ainsi été détecté sur un prélèvement réalisé en novembre sur le forage Clermont F5.

L'ANSES considère, en l'état actuel des connaissances disponibles, qu'il n'est pas possible de conclure quant aux potentiels mutagène ou génotoxique des métabolites de chloridazone (pesticide qui n'est plus autorisé depuis décembre 2020), notamment en raison des conditions de réalisation des études d'évaluation de la génotoxicité/mutagenicité (ex : modèle animal utilisé). Ainsi, devant ces incertitudes, le principe de précaution a prévalu dans le choix de classement de ces métabolites comme pertinents.

Face à ces situations de dépassements, l'ARS va procéder à la mise en œuvre d'une surveillance renforcée, tout en poursuivant les investigations afin de capitaliser de la connaissance et d'être en mesure d'établir la conduite à tenir face à ces dépassements. L'ARS reste particulièrement vigilante sur ce sujet qui émerge dans notre région, en lien avec le ministère de la santé.

➔ **Génie civil des réservoirs et forages**

Le génie civil de la tête de puits du forage F1 et celui du réservoir de la Cavée sont en mauvais état.

➔ **Sécurisation de la désinfection**

Pour sécuriser l'alimentation en eau d'un point de vue qualitatif, des analyseurs de chlore ont été installés au niveau du réservoir d'Etouy, au forage de la Bovette et sur le mélange des eaux de forage de Clermont. Ces analyseurs permettent ainsi de pouvoir être alerté en temps réel d'un manque de chlore.

En parallèle, des inverseurs de chlore ont été installés sur les forages de Clermont F2 et Clermont F4, afin de permettre une bascule automatique de la bouteille de chlore une fois la première vidée.

➔ **Modélisation hydraulique du réseau**

Créé en 2007 par B&R ingénierie, le modèle nécessite une importante mise à jour. Des ajustements ont été réalisés en 2019 par EGIS, mais il subsiste des incohérences.

➔ **Gestion patrimoniale**

Le réseau est vieillissant, son âge moyen est de 47 ans. 47 % du réseau a été posé il y a plus de 50 ans, et 30 % du linéaire a été posé il y a plus de 60 ans. A ce jour, basé sur le seul renouvellement à charge du délégataire, le taux de renouvellement du réseau moyen est de 0.41%, et le nombre d'années nécessaires pour le renouveler intégralement serait donc de 244 ans, ce qui n'est pas satisfaisant au regard de la durée de vie d'une canalisation d'eau potable.

➔ **Sectorisation du réseau**

Pour améliorer le suivi du fonctionnement du réseau, être plus réactif sur la détection des fuites, et améliorer le rendement de réseau, la mise en place d'une sectorisation plus poussée du réseau est à envisager. Elle peut également être couplée à la mise en place de capteurs acoustiques fixes.

➔ **Marnage des réservoirs et temps de séjour dans les réseaux**

Compte-tenu de la configuration du réseau, les réservoirs de Vienot, Crapin et de la Cavée ne marnent que très peu. En raison de ces temps de séjour prolongés, des taux de chlore bas peuvent être observés et la qualité microbiologique de l'eau peut s'en trouver altérée. Une réflexion sur le fonctionnement du réseau pourrait être menée pour améliorer leur utilisation.

En parallèle, en l'absence d'usage régulier de l'interconnexion en DN 300 avec le réseau de la Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée, l'eau peut stagner dans ce bout de réseau. Une purge automatique a donc été mise en place pour permettre un renouvellement de l'eau dans le tronçon.



L'exécution du service

Le contrat	15
La description des biens du service	17
L'activité du service	21
La tarification du service	73
Le bilan contractuel et règlementaire	79
Les moyens du délégataire	83

Le contrat

→ La collectivité

Le contrat de la délégation de service public eau potable de la Communauté de Communes du Clermontois, ou Pays du Clermontois, concerne 11 communes : Agnetz, Ansacq, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Cambronne-lès-Clermont, Clermont, Erquery, Étouy, Fitz-James, Neuilly-sous-Clermont, et Nointel.

La Communauté de Communes est administrée par un Conseil de Communauté.

Présidé par M. Lionel Ollivier depuis 2014, il est composé de 50 membres, désignés pour 6 ans, au sein des 16 conseils municipaux.

Composé du président, des vice-présidents et de l'ensemble des maires, le bureau est chargé de préparer les dossiers qui seront présentés et débattus en conseil de communauté.

La communauté de communes du Clermontois exerce des compétences importantes :

- le développement économique, avec la création et la gestion des zones industrielles ou d'activités
- les services publics dits " fondamentaux ", à savoir la crèche, l'eau potable, l'assainissement, la collecte et le traitement des déchets ménagers.
- les équipements sportifs, les loisirs et la culture, avec le cinéma, l'école de musique, le CAL, la construction et la gestion des salles de sports.

→ Présentation du contrat

Le service délégué consiste à produire, traiter et distribuer l'eau potable de 11 communes de la Communauté de Communes du Clermontois et à prendre en charge le service aux abonnés (relevé des compteurs, facturation, accueil, traitement des réclamations, etc.).



➔ Evolutions contractuelles

Le tableau ci-dessous contient les étapes successives du contrat de délégation.

Désignation	Date de prise d'effet	Date d'expiration	Objet
Contrat	01/01/2008	31/12/2022	Délégation de service public – Durée 15 ans

➔ Conventions associées au contrat de délégation

Le tableau ci-dessous présente les diverses conventions en vigueur.

Désignation	Date de prise d'effet	Date d'expiration	Observations
Contrat d'achat-vente en gros entre la commune de Catenoy et la Communauté de Communes du Clermontois	01/01/2010	31/12/2010 puis renouvelable par tacite reconduction de périodes de 1 an, durée maximale de 5 ans	Convention tripartite (CCCLermontois, Commune de Catenoy et fermier de la CCC Lyonnaise des Eaux). Définit les modalités techniques et financières pour la vente d'eau de la CCC vers Catenoy
Convention de fourniture d'eau au district de Clermont par le Centre Hospitalier Spécialisé de Clermont	25/07/1990	25/07/2000 puis renouvelable par tacite reconduction de périodes de 5 ans	Convention tripartite (CCCLermontois, CHS de Clermont et le fermier de la CCC Lyonnaise des Eaux). Définit les modalités technico financières pour l'alimentation de secours du District de Clermont (Breuil le Sec) à partir des ouvrages du CHS de Clermont (avarie ou défense Incendie).

La description des biens du service

Le schéma de fonctionnement des installations et le schéma simplifié des réseaux sont présentés en annexe.

➔ L'inventaire des biens du service



Est décrit ci-après la totalité des biens du service en y précisant les biens de retour et biens de reprise.

Les biens de retour : sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant (CE, 23 mai 1962, Société financière d'exploitations industrielles, rec. CE, p.342).

Les biens de reprises : sont ceux qui peuvent être repris par la collectivité en fin de contrat, moyennant un prix et sans que le fermier puisse s'y opposer. Le fermier est censé être propriétaire de ces biens pendant toute la durée du contrat et jusqu'à l'exercice effectif de son droit de reprise par la collectivité (TC, 2 décembre 1968, EDF, rec. CE, p.803, JCP 1969, n° 15908, note J. Dufau).

1. Equipements et Génie Civil

Type de site	Nom d'usage du site	Commune	Bien de retour/reprise	Capacité
Forages				Débit moyen m³/h
	Forage F1	Clermont	Bien de retour	30 m ³ /h
	Forage F2	Clermont	Bien de retour	75 m ³ /h
	Forage F4	Clermont	Bien de retour	83 m ³ /h
	Forage F5	Clermont	Bien de retour	123 m ³ /h
	Forage de la Bovette	Breuil-le-Vert	Bien de retour	40 m ³ /h
	Forage d'Etouy	Etouy	Bien de retour	14 m ³ /h
Ouvrage de traitement	Tous les forages sont équipés d'un poste de chloration des eaux produites			
Surpression/Relais				
	Relais de Viénot	Clermont	Bien de retour	2 x 17 m ³ /h à 40m de HMT
	Surpresseur de Châtellier	Clermont	Bien de retour	2 pompes à vitesse variable
	Relais de Lierval	Neuilly-sous-Clermont	Bien de retour	2 x 20 m ³ /h à 51 m de HMT
	Surpresseur de Neuilly-sous-Clermont	Neuilly-sous-Clermont	Bien de retour	3 pompes à vitesse variable
	Surpresseur d'Erquery	Erquery	Bien de retour	2 pompes à vitesse variable
	Surpresseur d'Etouy	Etouy	Bien de retour	1 pompe 2,8 m ³ /h à 80 m de HMT
Réservoirs				
	Crapin	Breuil-le-Sec	Bien de retour	250 m ³
	Le Donjon dit de Châtellier	Clermont	Bien de retour	2 000 m ³
	La Cavée	Clermont	Bien de retour	100 m ³
	Viénot	Clermont	Bien de retour	475 m ³
	Erquery	Breuil-le-Sec	Bien de retour	600 m ³
	Etouy	Etouy	Bien de retour	2 x 100 m ³
	Neuilly-Sous-Clermont	Neuilly-Sous-Clermont	Bien de retour	300 m ³

Les forages Clermont F3 et Erquery ont été comblés en décembre 2018 par la société FOREM.

2. Réseau

Longueurs du réseau de canalisations de distribution d'eau potable							
DIAMETRE	Fonte	Acier	Eternit	Polyéth.	PVC	Divers	Total (ml)
25				61			61
40	798			111		375	1 283
50	1 803		59	3 125	172		5 159
60	22 841	238	315			390	23 784
63	526			16 759			17 284
70	59						59
75				56			56
80	11 913	1 232	1 556				14 702
90	325			747		4	1 077
100	37 878	28	3 492			364	41 762
110				96	1 242		1 338
125	11 531		477	3 407			15 416
150	38 823		1 114			107	40 043
160				87			87
200	19 121			2		3	19 126
250	2 659						2 659
300	5 134						5 134
350				1 270			1 270
Inconnu	208			38		607	853
Total (ml)	153 619	1 499	7 013	25 760	1 414	1 850	191 154

Le réseau est vieillissant, son âge moyen est de plus de 47 ans. 47 % du réseau a été posé il y a plus de 50 ans, et 30 % du linéaire a été posé il y a plus de 60 ans. Certaines canalisations arrivent en fin de vie. A ce jour, basé sur le seul renouvellement à charge du délégataire, le taux de renouvellement du réseau moyen est de 0.41 %, et le nombre d'années nécessaires pour le renouveler intégralement serait donc de 244 ans, ce qui n'est pas satisfaisant au regard de la durée de vie d'une canalisation d'eau potable.

Nature des accessoires du réseau	Nb au 31/12/2019	Nb au 31/12/2020	Nb au 31/12/2021	Bien de retour/reprise
Vannes	1 224	1 239	1 239	Retour
Détendeurs	1	1	1	Retour
Poteaux et bouches d'incendie	415	418	428	Retour
Purges, ventouses	342	347	347	Retour
Bornes de puisage	7	7	7	Retour

3. Branchements et compteurs

Nature	Nb au 31/12/2012	Nb au 31/12/2013	Nb au 31/12/2014	Nb au 31/12/2015	Nb au 31/12/2016	Nb au 31/12/2017	Nb au 31/12/2018	Nb au 31/12/2019	Nb au 31/12/2020	Nb au 31/12/2021	Bien de retour/reprise
Branchements plomb	168	2	5	0	0	0	0	0	0	0	Retour
Autres branchements	10 837	11 064	11 144	11 044	11 196	11 301	11 471	11 518	11 541	11 625	Retour
Total branchements	11 005	11 066	11 149	11 044	11 196	11 301	11 471	11 518	11 541	11 625	Retour
Compteurs	10 965	11 117	11 261	11 335	11 501	11 724	11 889	12 035	12 114	12 279	Reprise

Cf. détails en annexes.

Les branchements ne sont pas inventoriés directement, leur nombre est calculé à partir du parc compteurs, en excluant les compteurs divisionnaires et les branchements de chantier.

L'activité du service

➔ Bilan hydraulique



L'alimentation en eau potable de la Communauté de Communes du Clermontois provient principalement du champ captant situé à Clermont, voirie du Pont de Pierre.

La commune d'Etouy possède son propre forage.

Le forage de la Bovette a été créé dans le cadre d'une convention entre le Clermontois et le Liancourtois.



Forage 5

1. Volumes mis en distribution année civile

Le tableau page suivante détaille l'évolution des volumes d'eau potable mis en distribution ces dernières années. Le volume mis en distribution correspond au volume d'eau introduit dans le réseau de distribution d'eau potable. Il est égal au volume produit par les installations du contrat ajouté des volumes d'eau importés et soustrait des volumes d'eau exportés le cas échéant. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours.

Volumes mis en distribution en année civile (m3)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Eau produite - Forage F1	0	0	4 987	85 836	84 964	14 668	24 391	41 832	27 271	26 940	25 160	16 402	38 212	95 826
Eau produite - Forage F2	293 734	472 243	485 039	295 122	251 170	268 102	263 490	316 667	252 911	308 283	298 677	244 278	216 688	492 020
Eau produite - Forage F4	295 509	290 598	145 130	141 721	264 185	536 324	557 678	476 072	525 248	473 284	359 424	307 627	360 860	172 054
Eau produite - Forage F5	1 057 759	962 873	1 066 246	823 189	787 173	643 843	655 464	648 257	634 147	654 358	886 391	965 254	952 400	695 510
Eau produite - Forage La Bovette	387 687	325 064	94 336	226 301	96 978	9 488	7 564	14 373	11 456	31 274	11 764	5 171	18 005	93 925
Eau produite - Forage Etouy	32 244	35 638	32 527	33 386	35 470	35 385	33 384	34 186	35 085	36 101	35 420	36 540	39 546	38 874
Eau produite - Forage Erquery	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total volumes produits (P)	2 066 934	2 086 416	1 828 265	1 605 555	1 519 939	1 507 810	1 541 971	1 531 387	1 486 118	1 530 240	1 616 835	1 575 272	1 625 711	1 588 209
Total volumes importés (I)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vente d'eau en gros CC Liancourtois	387 611	332 295	127 175	74 780	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Export Commune de Catenoy	75 671	80 753	76 500	84 985	84 469	87 291	71 843	75 848	80 394	84 901	85 486	88 666	93 512	110 066
Total volumes exportés (E)	463 282	413 048	203 675	159 765	84 469	87 291	71 843	75 848	80 394	84 901	85 486	88 666	93 512	110 066
Total volumes mis en distribution (MD) = P+I-E	1 603 652	1 673 368	1 624 590	1 445 790	1 435 470	1 420 519	1 470 128	1 455 539	1 405 724	1 445 339	1 531 349	1 486 606	1 532 199	1 478 143

Commentaires :

Volumes produits : il s'agit de l'eau captée sur le périmètre de la collectivité ; Elle est traitée afin de la rendre conforme aux normes de qualité puis refoulée dans les canalisations et réservoirs. Le comptage de ces volumes d'eau se fait en sortie des ouvrages de captage.

2. Volumes consommés comptabilisés et autorisés

La relève des compteurs des abonnés est effectuée sur des périodes susceptibles de varier et qui ne sont pas positionnées en début ou en fin d'année civile. L'intégralité d'une commune n'est pas relevée sur une journée ; les dates de relevés présentées ici sont donc des moyennes des périodes de relève.

- **Volumes consommés comptabilisés par commune et calcul du nombre de jours moyen pondéré entre les relevés de compteurs**

Période pondérée entre relevés				
	Dates des relevés		Nb jours	Volumes comptabilisés
Agnetz	26/08/20	23/08/21	362	133 590
Ansacq	04/09/20	24/08/21	354	15 099
Breuil le Sec	02/09/20	28/08/21	360	140 138
Breuil le Vert	02/09/20	04/09/21	367	147 115
Cambronnes les Ct	06/09/20	07/09/21	366	47 327
Clermont	09/09/20	11/09/21	367	508 073
Erquery	31/08/20	27/08/21	361	28 925
Etouy	27/08/20	25/08/21	363	35 285
Fitz James	02/09/20	30/08/21	362	111 240
Neuilly ss Clermont	26/08/20	30/08/21	369	66 019
Nointel	28/08/20	21/08/21	358	45 804
Volumes consommés comptabilisés (A')				1 278 615
Nombre de jours moyen pondéré			365	

- Volumes consommés comptabilisés (A') : ils résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrévés,
- Nombre de jours moyen pondéré entre deux relevés : il résulte du calcul suivant

$$= \frac{Nbj. Agnetz * volume Agnetz + \dots + \dots + .nbj. No int el * volume No int el}{Total volumes comptabilisés}$$

Afin de calculer le rendement de réseau le plus proche possible de la réalité, les volumes consommés comptabilisés (A') et les volumes consommés autorisés (H') sont ramenés sur 12 mois

Volumes consommés comptabilisés et autorisés (m3)														
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes consommés (A')	1 175 183	1 182 536	1 119 690	1 163 415	1 135 521	1 187 802	1 172 306	1 172 174	1 186 950	1 212 319	1 208 221	1 219 404	1 252 688	1 278 615
Volumes consommés sans comptage (F)			2 900	3 767	3 767	3 564	3 571	3 262	403	1 309	546	546	546	2 933
Volumes de service du réseau (G)	1 643	259	559	977	1 689	0	0	0	0	0	406	8 409	2 993	1 475
Total volumes consommés autorisés (H') = A'+F+G	1 176 826	1 182 795	1 123 149	1 168 159	1 140 977	1 191 366	1 175 877	1 175 436	1 187 353	1 213 628	1 209 173	1 228 359	1 256 227	1 283 023
Nombre de jours entre relève (cf. calcul ci-dessus)	365	362	355	362	360	365	361	363	370	360	364	365	367	365
Volumes consommés sur 12 mois (A)	1 175 183	1 192 336	1 151 231	1 173 057	1 151 292	1 187 802	1 185 296	1 178 632	1 174 118	1 229 157	1 211 540	1 219 404	1 249 275	1 278 615
Volumes consommés autorisés sur 12 mois (H)	1 176 826	1 192 597	1 154 787	1 177 840	1 156 824	1 191 366	1 188 906	1 181 912	1 174 517	1 230 484	1 212 495	1 228 359	1 252 804	1 286 538

Volumes consommés sans comptage (F) : Ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Ils concernent :

- les essais débit-pression des pompiers sur les hydrants le cas échéant (2933 m3 en 2021), conformément à la méthode ASTEE

Volumes de service du réseau (G) :

- les vidanges des fonds de réservoirs jetés au moment de la vidange annuelle des ouvrages sont désormais comptabilisées dans cet item et non plus en volumes consommés sans comptage conformément aux préconisations de ASTEE: 20% volume total soit 385 m³ en 2021
- les volumes utilisés par certains analyseurs de chlore (réservoir d'Etouy, forage de la Bovette et sur la conduite en sortie des forages de Clermont), conformément à la méthode ASTEE, soit 1000 m3 en 2021
- Les volumes utilisés pour la désinfection des réseaux après travaux (voir recommandations ASTEE) :
 - o Canalisation neuves : 74 m3
 - o Branchements : 16 m3

3. Rendement de réseau

Comme expliqué dans le paragraphe précédent, et de façon à pouvoir calculer le rendement de réseau avec la meilleure précision possible, les volumes mis en distribution (B, C, D) ont également été calculés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours. Ces données sont donc différentes de celles présentées ci-avant sur l'année civile.

Le rendement sur lequel est basée l'obligation contractuelle diffère de celui devant être calculé pour le RPQS. Dans les données ci-dessous, sont donc calculées les deux versions de l'indicateur : un indicateur dit « contractuel » et un indicateur dit « du maire ».

Réseau principal (sauf Etouy)

Rendement du réseau principal (sauf Etouy) (%) sur 12 mois - septembre à septembre														
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes consommés comptabilisés (A)	1 144 233	1 162 791	1 151 231	1 141 616	1 120 938	1 156 791	1 154 444	1 147 032	1 142 630	1 196 824	1 178 280	1 185 110	1 214 808	1 243 136
Volumes export m3 (B)	432 293	451 403	213 685	161 089	85 642	86 479	75 603	75 254	77 596	83 513	84 039	91 046	87 223	106 135
Volumes produits m3 (C)	1 942 977	1 963 675	1 730 691	1 572 169	1 484 469	1 493 699	1 500 615	1 476 839	1 489 566	1 522 852	1 554 369	1 591 717	1 555 983	1 590 964
Volumes achetés en gros m3 (D)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rendement de réseau contractuel (A+B)/(C+D)	81,1%	82,2%	78,9%	82,9%	81,3%	83,2%	82,0%	82,8%	81,9%	84,1%	81,2%	80,2%	83,7%	84,8%
Volumes consommés autorisés m3 (H)	1 145 813	1 163 232	1 154 787	1 146 595	1 126 823	1 160 292	1 158 330	1 150 422	1 142 622	1 198 531	1 179 080	1 193 908	1 218 085	1 250 995
Rendement de réseau indicateur du maire (H+B)/(C+D)	81,2%	82,2%	79,1%	83,2%	81,7%	83,5%	82,2%	83,0%	81,9%	84,2%	81,3%	80,7%	83,9%	85,3%

Réseau d'Etouy

Rendement de réseau d'Etouy (%) sur 12 mois - septembre à septembre														
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes consommés comptabilisés (A)	30 950	29 302	29 489	31 182	29 938	31 011	30 513	31 427	31 832	31 890	33 352	34 388	34 656	35 479
Volumes ventes en gros m3 (B)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Volumes produits m3 (C)	32 805	34 782	31 081	33 112	35 178	37 101	32 380	34 446	34 273	36 414	34 322	36 931	39 081	39 152
Volumes achetés en gros m3 (D)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rendement de réseau contractuel (A+B)/(C+D)	94,3%	84,2%	94,9%	94,2%	85,1%	83,6%	94,2%	91,2%	92,9%	87,6%	97,2%	93,1%	88,7%	90,6%
Volumes consommés autorisés m3 (H)	31 013	29 365	29 552	31 245	30 001	31 074	30 576	31 490	31 895	31 953	33 415	34 451	34 719	35 542
Rendement de réseau indicateur du maire (H+B)/(C+D)	94,5%	84,4%	95,1%	94,4%	85,3%	83,8%	94,4%	91,4%	93,1%	87,7%	97,4%	93,3%	88,8%	90,8%

Réseau global

Rendement global du réseau (%) sur 12 mois - septembre à septembre														
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes consommés comptabilisés (A)	1 175 183	1 192 336	1 180 720	1 173 057	1 151 292	1 187 802	1 185 296	1 178 632	1 174 118	1 229 157	1 211 540	1 219 404	1 249 275	1 278 615
Volumes export m3 (B)	432 293	451 403	213 685	161 089	85 642	86 479	75 603	75 254	77 596	83 513	84 039	91 046	87 223	106 135
Volumes produits m3 (C)	1 975 782	1 998 745	1 762 648	1 605 555	1 519 939	1 530 800	1 532 995	1 511 285	1 523 839	1 559 266	1 588 691	1 628 648	1 595 064	1 630 116
Volumes achetés en gros m3 (D)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rendement de réseau contractuel (A+B)/(C+D)	81,4%	82,2%	79,1%	83,1%	81,4%	83,2%	82,3%	83,0%	82,1%	84,2%	81,6%	80,5%	83,8%	84,9%
Volumes consommés autorisés m3 (H)	1 176 826	1 192 597	1 185 540	1 177 840	1 156 824	1 191 366	1 188 906	1 181 912	1 174 517	1 230 484	1 212 495	1 228 359	1 252 804	1 286 538
Rendement de réseau indicateur du maire (H+B)/(C+D)	81,4%	82,3%	79,4%	83,4%	81,7%	83,5%	82,5%	83,2%	82,2%	84,3%	81,6%	81,0%	84,0%	85,4%

Le rendement du réseau est en hausse par rapport à 2020, les importantes campagnes de recherches de fuites menées sur le territoire permettent de limiter les volumes perdus. Néanmoins le patrimoine enterré est vieillissant, que ce soit en termes de branchements ou de canalisations, et il est important d'avoir une véritable approche de gestion patrimoniale du réseau, au travers de renouvellements ciblés.

4. Pertes en réseau et Indice linéaire de pertes

Réseau principal (sauf Etouy)

Pertes en réseau (m3) et indice linéaire de pertes (m3/km/j)														
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes produits m3 (C)	1 942 977	1 963 675	1 730 691	1 572 169	1 484 469	1 493 699	1 500 615	1 476 839	1 489 566	1 522 852	1 554 369	1 591 717	1 555 983	1 590 964
Volumes consommés autorisés m3 (H)	1 145 813	1 163 232	1 154 787	1 146 595	1 126 823	1 160 292	1 158 330	1 150 422	1 142 622	1 198 531	1 179 080	1 193 908	1 218 085	1 250 995
Volumes export m3 (B)	432 293	451 403	213 685	161 089	85 642	86 479	75 603	75 254	77 596	83 513	84 039	91 046	87 223	106 135
Total des "pertes en réseau" (C-B-H)=J	364 871	349 040	362 219	264 485	272 004	246 928	266 682	251 163	269 348	240 808	291 250	306 763	250 675	233 834
Linéaire du réseau de distribution km (L)	175,3	175,5	177,5	178,4	178,8	179,2	179,2	180,5	181,8	181,6	181,5	181,5	183,5	183,5
Indice linéaire des pertes J/(Lx365)	5,7	5,5	5,6	4,1	4,2	3,8	4,1	3,8	4,1	3,6	4,4	4,6	3,7	3,5

Réseau d'Etouy

Pertes en réseau (m3) et indice linéaire de pertes (m3/km/j)														
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes produits m3 (C)	32 805	34 782	31 081	33 112	35 178	37 101	32 380	34 446	34 273	36 414	34 322	36 931	39 081	39 152
Volumes consommés autorisés m3 (H)	30 950	29 302	29 489	31 182	30 001	31 074	30 576	31 490	31 895	31 953	33 415	34 451	34 719	35 542
Total des "pertes en réseau" (C-B-H)=J	1 855	5 480	1 592	1 930	5 177	6 027	1 804	2 956	2 378	4 461	907	2 480	4 362	3 610
Linéaire du réseau de distribution km (L)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Indice linéaire des pertes J/(Lx365)	0,7	2,0	0,6	0,7	1,9	2,2	0,7	1,1	0,9	1,6	0,3	0,9	1,6	1,3

Réseau global

Pertes en réseau (m3) et indice linéaire de pertes (m3/km/j)														
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes produits m3 (C)	1 975 782	1 982 317	1 714 356	1 592 359	1 519 939	1 530 800	1 532 995	1 511 285	1 523 839	1 559 266	1 588 691	1 628 648	1 595 064	1 630 116
Volumes consommés autorisés m3 (H)	1 172 999	1 182 795	1 119 690	1 168 159	1 156 824	1 191 366	1 188 906	1 181 912	1 174 517	1 230 484	1 212 495	1 228 359	1 252 804	1 286 538
Volumes export m3 (B)	432 293	447 693	207 831	159 765	85 642	86 479	75 603	75 254	77 596	83 513	84 039	91 046	87 223	106 135
Total des "pertes en réseau" (C-B-H)=J	370 490	351 829	386 835	264 435	277 473	252 955	268 486	254 118	271 726	245 269	292 157	309 243	255 037	237 443
Linéaire du réseau de distribution km (L)	182,9	183,1	185,1	186,0	186,4	186,8	186,8	188,1	189,4	189,2	189,1	189,1	191,1	191,1
Indice linéaire des pertes J/(Lx365)	5,5	5,3	6,0	4,1	4,1	3,7	3,9	3,7	3,9	3,6	4,2	4,5	3,7	3,4

L'ILP global du réseau est satisfaisant pour une collectivité des caractéristiques de la Communauté de Communes Pays du Clermontois (réseau de type intermédiaire du point de vue de l'indice linéaire de consommation).

➔ Bilan analytique

1. Le contrôle de la qualité

1.1 Un double contrôle

L'eau livrée par le réseau d'eau potable est destinée à la consommation humaine. Elle doit pour cela respecter les exigences réglementaires du code de la Santé Publique.

La qualité de l'eau consommée sur la Communauté de Communes du Clermontois est contrôlée à la fois par l'ARS (**A**gence **R**égionale de **S**anté) au titre du contrôle réglementaire et par l'exploitant, au titre de son programme d'autosurveillance, pour s'assurer de l'efficacité des traitements qu'il conduit.

Ce double contrôle de la qualité de l'eau s'effectue sur trois natures d'eau :

- l'eau brute de la ressource ;
- l'eau traitée et produite mise à disposition sur le réseau de distribution ;
- l'eau distribuée qui a voyagé dans le réseau de distribution et qui est livrée au consommateur.

Nature du contrôle	Nature d'eau	Nb prélèvements effectués	Nb paramètres analysés
Contrôle réglementaire	Ressource	4	1 370
ARS	Production	15	1 800
	Distribution	84	1 619
Contrôle d'exploitation	Ressource	0	0
SUEZ	Production	9	46
	Distribution	76	367
Total C.C. Clermontois		188	5202

Les analyses d'autosurveillance sont réalisées au laboratoire EUROFINs, Rue Maurice Caullery ZI Dorignies, à Douai.

Le résultat synthétique des analyses vous est présenté dans le chapitre "La qualité du service". En annexe du rapport, figure la totalité des analyses réalisées en 2021.

En parallèle des analyses réalisées en laboratoire, la surveillance de la qualité de l'eau est également réalisée par les mesures en ligne telles que le chlore via les analyseurs de chlore.

1.2 Respect du plan Vigipirate

Sur l'ensemble des systèmes d'alimentation en eau potable délégués, l'exploitant a mis en application les mesures gouvernementales exigées par le plan Vigipirate ; parmi les plus significatives :

- le renforcement de la désinfection au refoulement des installations pour atteindre l'exigence de 0,30 mg/l de chlore au départ et le maintien d'un résiduel de 0,10 mg/l en tout point du réseau de distribution. Les analyseurs de chlore et les inverseurs de chlore qui ont été mis en place permettent de sécuriser ce point ;

- l'étude du renforcement de la surveillance des ouvrages ; les résultats de l'audit de sécurisation des sites selon les recommandations de l'ASTEE ont été présentés à la collectivité le 3 décembre 2020. Des clôtures rigides de 2m pourraient notamment être posées pour sécuriser les sites.
- sensibiliser de manière accrue l'ensemble du personnel.

1.3 La gestion de la présence de pesticides et métabolites dans l'eau potable

L'instruction N° DGS/EA4/2020/177 du 18 décembre 2020 « relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine » est essentiellement guide technique de gestion à l'attention des ARS. En considération de la complexité du suivi analytique, de l'appréciation de la réglementation et des enjeux sanitaires, ce guide était devenu indispensable.

Contrôle sanitaire des ARS

Le suivi analytique des ARS comprend un très grand nombre de molécules (souvent plusieurs centaines). Pourtant, des métabolites pouvant se retrouver dans certaines eaux ne sont pas toujours recherchés. Il est donc demandé aux ARS de cibler les recherches de pesticides en fonction de la probabilité de les retrouver dans les eaux et des risques pour la santé humaine. Le choix des pesticides à rechercher est donc à adapter en fonction notamment des activités agricoles locales, des surfaces cultivées et des quantités de pesticides vendues, ainsi que des pratiques locales d'approvisionnement des utilisateurs « professionnels » (collectivités territoriales, profession agricole, gestionnaires d'infrastructures de transport, etc.). Une méthodologie est proposée dans l'instruction.

Critères d'appréciation sanitaire

L'instruction rappelle que la limite de qualité de 0,1 µg/l correspond aux seuils de détection des méthodes d'analyses disponibles au début des années 1970 pour les pesticides recherchés à cette époque. Contrairement aux limites de qualité des autres paramètres, elle n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Elle constitue un indicateur de la dégradation de la qualité de la ressource en eau et a pour objectif de réduire la présence de ces composés au plus bas niveau de concentration possible.

C'est pourquoi le concept de « valeur sanitaire maximale » (VMax), introduit dès 1998, est repris dans un cadre dérogatoire défini par un arrêté préfectoral autorisant provisoirement la dérogation. Les Vmax des molécules sont établies par l'Anses.

Il est également rappelé que la limite de qualité s'applique aux métabolites « pertinents ». L'instruction indique que l'Anses a établi des critères permettant d'évaluer la pertinence des métabolites de pesticides dans les eaux potables tenant compte du risque sanitaire pour le consommateur, au regard de l'activité « pesticide » vis-à-vis des plantes et organismes nuisibles, du potentiel génotoxique du métabolite et d'éléments décisionnels complémentaires (données toxicologiques sur la reprotoxicité, la cancérogenèse et le caractère « perturbateur endocrinien » du métabolite, cas de la transformation d'un pesticide et/ou métabolite en un sous-produit de dégradation toxique au sein de la filière de traitement). En cas de données insuffisantes, un métabolite est considéré comme « pertinent ». Pour les molécules « non pertinentes » et sans Vmax déterminées par l'Anses, une valeur de « vigilance » à 0,9 µg/l s'applique et est utilisée comme les Vmax pour la gestion des situations de présence.

Modalités de gestion des risques sanitaires

Au regard des éléments précédents, les ARS doivent gérer les situations de présences de pesticides ou de métabolites « pertinents » suivant le principe illustré par le schéma ci-dessous.



Les dérogations pour une durée maximale de 3 ans peuvent être accordées à condition que cette situation soit assortie d'un plan d'actions destinées à mettre fin à la non-conformité dans un délai fixé n'excédant pas 3 ans et éventuellement renouvelable, sous conditions.

Valeurs sanitaires transitoires – Avis du Haut Conseil de la Santé Publique

Pour plusieurs métabolites de pesticides se retrouvant dans certaines ressources et eaux potables, l'ANSES n'a pas pu calculer de Vmax (manque de données scientifiques suffisamment précises). Il en résulte que, en application de l'instruction du 18 décembre 2020, un dépassement de la limite de qualité (0,1 µg/l) devrait entraîner une restriction de consommation sans possibilité de demander une dérogation temporaire de distribution. Ce manque concerne en particulier des métabolites classés pertinents par l'ANSES, comme ceux du chloridazone et le NOA métolachlore qui sont responsables de nombreuses non-conformités en France.

Constatant cette difficulté de gestion, ainsi que des approches hétérogènes en Europe pour le calcul des Vmax, la Direction Générale de la Santé a demandé au Haut Conseil de la Santé Publique son avis sur l'introduction de « Vmax provisoires » (valeurs sanitaires transitoires) pour les métabolites sans Vmax en France. Ces valeurs sont destinées à aider les ARS dans leurs décisions de gestion dans l'attente de valeurs sanitaires établies par l'ANSES pour les pesticides et métabolites de pesticides pertinents ou non pertinents. En pratique, des dérogations temporaires de distribution pourraient être obtenues, sous réserve de plans d'actions pour résoudre les dépassements de la limite de qualité, si les concentrations en métabolites sont inférieures aux « Vmax provisoires ».

Le HCSP a recommandé en mars 2022 de s'appuyer sur les valeurs sanitaires définies par l'agence sanitaire allemande (UBA) lorsqu'elles existent, pour définir les « Vmax provisoires ». Il a aussi recommandé d'évaluer rapidement la méthode développée par l'UBA en vue d'une harmonisation au niveau européen.

Les valeurs sanitaires de l'UBA sont, quand elles existent, supérieures ou égales à 1,0 µg/l (comme c'est le cas pour la quasi-totalité des Vmax de métabolites que l'ANSES a pu calculer). Elles sont par exemple de 3,0 µg/l pour les métabolites du chloridazone et le NOA métolachlore. Ainsi, si la DGS suit les recommandations du HCSP, ces valeurs pourraient être utilisées par les ARS pour évaluer la possibilité d'accorder des dérogations temporaires de distribution.

➔ Bilan de l'exploitation

1. Exploitation des ouvrages de production

1.1 Consommation d'énergie et de réactifs

Consommation d'énergie (kWh)															
Désignation du site	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation (%)
Station la Bovette	144 544	143 622	47 151	96 898	43 037	7 151	6 238	11 362	10 382	18 336	10 695	7 924	13 289	81 056	510%
Station Clermont F5	413 883	377 754	437 027	339 995	322 716	309 177	299 140	299 687	284 205	309 642	384 331	400 950	392 534	279 419	-29%
Station Clermont F1 F2 F4	276 315	371 215	329 683	308 261	365 186	455 620	433 930	414 525	407 164	412 727	362 826	308 506	325 097	349 490	8%
Station Etouy	11 040	12 604	12 100	11 072	10 860	12 714	10 130	10 563	10 734	10 301	12 167	10 354	12 422	11 648	-6%
Station Erquery				583	934	1 889	725	4 977	3 164	2 472	1 970	0	0	0	#DIV/0!
Suppression d'Etouy	442	437	515	489	502	476	493	478	638	570	508	672	783	498	-36%
Suppression de le Châtelier	13 228	13 309	13 218	13 154	12 910	12 408	12 689	10 774	9 593	9 543	9 399	9 250	9 747	12 914	32%
Relais de Lierval	36 269	39 001	39 052	36 769	37 069	37 255	35 631	34 365	34 683	36 251	39 863	37 972	42 367	42 735	1%
Relais de Vienot	4 440	5 177	6 896	10 100	5 310	6 015	5 147	2 804	3 021	2 916	2 893	2 781	3 121	3 284	5%
Suppression d'Erquery	21 329	21 547	13 310	12 051	12 899	15 093	15 993	13 598	8 636	7 493	8 961	8 961	7 298	7 394	1%
Suppression d'Auvillers	19 230	18 597	16 670	8 846	6 878	5 566	12 413	17 624	18 304	18 941	17 301	17 540	16 188	18 692	15%
Total	940 720	1 003 263	915 622	838 218	818 301	863 364	832 529	820 757	790 524	829 192	850 915	804 910	822 846	807 130	-2%

En annexe du rapport, figurent les consommations d'énergie mensuelle par ouvrage.

La consommation de chlore gazeux est estimée à 1200 kg.

1.2 Interventions sur les ouvrages de production

Les interventions préventives sur les ouvrages consistent :

- en la visite périodique des ouvrages,
- à régler des dispositifs de dosage de traitement,
- à contrôler l'exploitation de la qualité de l'eau des ressources,
- à prélever les échantillons d'eau pour le contrôle d'auto surveillance,
- à contrôler le bon fonctionnement des équipements,
- à les entretenir et les réparer,
- à proposer les améliorations utiles,
- à s'assurer de la mise en œuvre des programmes des contrôles réglementaires et d'entretien des espaces verts.

Bilan de la surveillance des périmètres de protection

Conformément à l'article 16 du contrat, le fermier est chargé de la surveillance des périmètres de protection des ouvrages de production d'eau.

Un audit de sécurisation des sites selon les recommandations de l'ASTEE a été réalisé, les résultats ont été présentés à la collectivité le 3 décembre 2020.

Tous les forages disposent d'un double-capot sécurisé et relié à une alarme. Les périmètres de protection immédiats sont tous délimités par des clôtures de 2 mètres de haut, néanmoins des clôtures rigides pourraient être posées pour sécuriser davantage les forages.

Suivi de la productivité des forages

Suite à la remise en service du réservoir du Châtelier, les inspections télévisées des forages Clermont F4 et Clermont F5 ont été réalisées.

Vous trouverez, ci-dessous, le bilan des essais de pompage et des auscultations des forages depuis l'origine du contrat :

	2008		2009		2010		2011		2012	
	Essais	Auscultation	Essais	Auscultation	Essais	Auscultation	Essais	Auscultation	Essais	Auscultation
F1		x					x		x	
F2	x		x		x		x			x
F4	x		x	x	x		x			x
F5	x		x		x		x	x	x	
La Bovette	x		x		x		x		x	
Erquery	x		x		x		x		x	
Etouy	x		x		x		x	x	x	

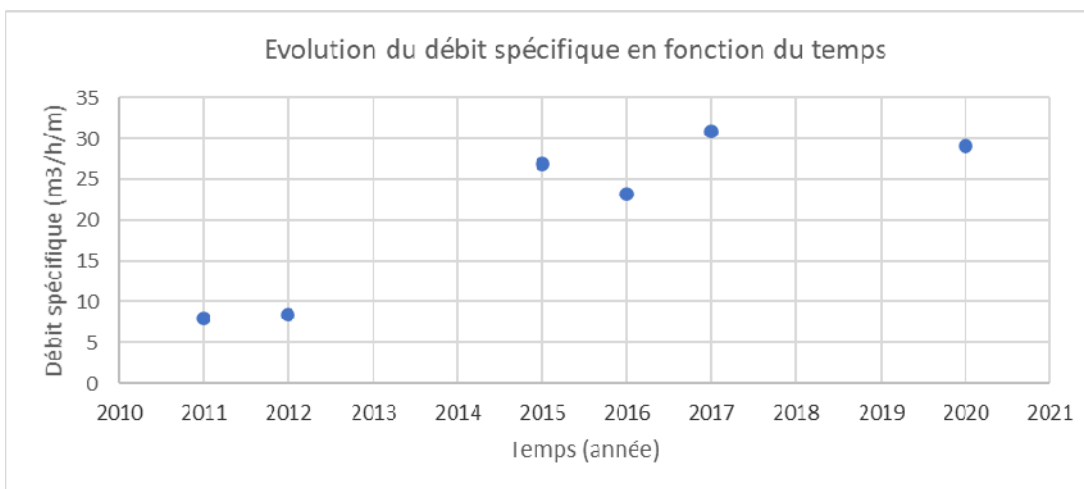
	2013		2014		2015		2016		2017	
	Essais	Auscultation	Essais	Auscultation	Essais	Auscultation	Essais	Auscultation	Essais	Auscultation
F1					x	x	x		x	
F2					x		x			
F4										
F5										
La Bovette					x	x	x		x	
Erquery		x			x					
Etouy		x	x		x		x	x	x	

	2019		2020		2021	
	Essais	Auscultation	Essais	Auscultation	Essais	Auscultation
F1			x			
F2			x		x	x
F4	x					x
F5					x	x
La Bovette	x		x			
Etouy	x		x	x		

Une inspection télévisée a été réalisée par FOREM sur les forages Clermont F3 et Erquery à l'occasion de leur comblement.

Clermont F1

Des essais de pompage ont été réalisés le 5 août 2020. Ils indiquent que la productivité du forage ne semble pas avoir diminué, le débit spécifique à 35 m³/h reste du même ordre de grandeur que lors des essais précédents.



Clermont F2

Une inspection télévisée et des essais de pompage ont été réalisés le 1^{er} juin 2021.



Visuellement, la colonne d'exhaure présente quelques traces de décolorations et salissures et la pompe est en état correct. On note quelques points d'oxydation sur sa partie moteur. Sa crépine d'aspiration est propre et dégagée.

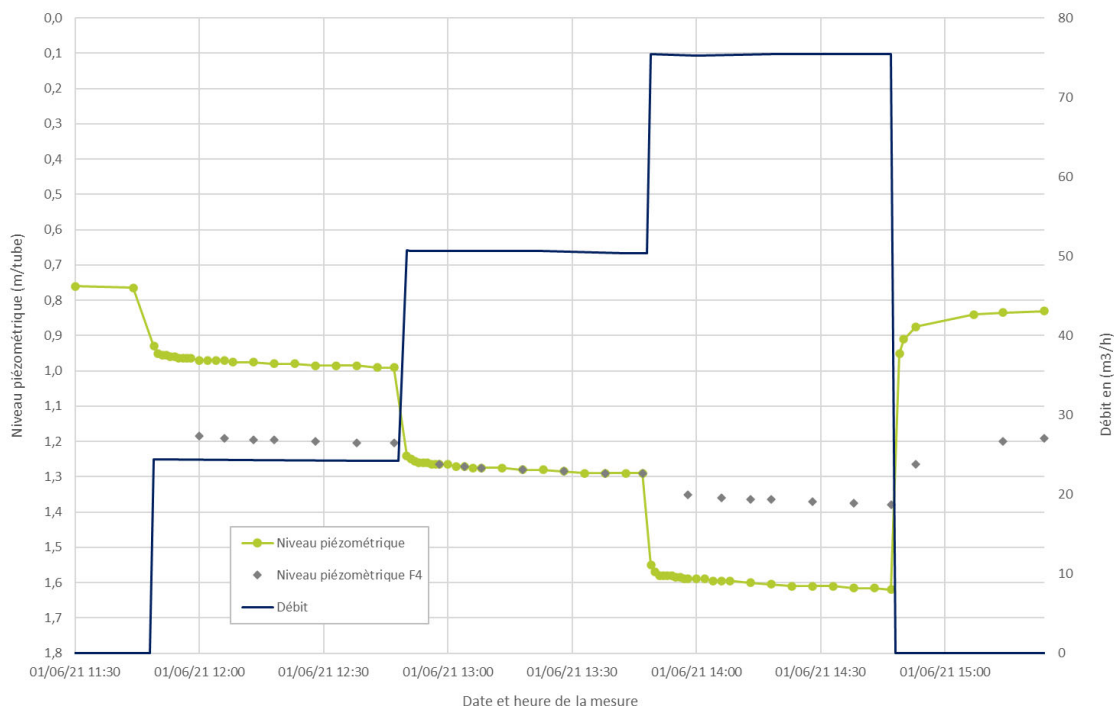
Visuellement, les tubes pleins en acier et les crépines présentent des signes d'altération : oxydation généralisée et corrosion accompagnées de concrétions minérales de type oxyde de fer ainsi que de fines.

Les ouvertures des crépines à trous ronds sont dégagées donc globalement non colmatées. La craie est visible à l'extrados.

Le fond de l'ouvrage présente principalement des matériaux crayeux, quelques concrétions minérales de type oxyde de fer ainsi que divers corps étrangers (joint, colliers de serrage en plastique, morceau de tube, plaque métallique...). L'épaisseur des dépôts est de 0,2 m d'après la coupe d'origine et de +0,1 m par rapport à l'inspection réalisée en 2012.

L'état de l'ouvrage est sensiblement proche de celui observé en 2012. Au vu de son état, cet ouvrage ne nécessite pas dans l'immédiat de nettoyage.

Des essais par paliers ont également été réalisés.



On constate que :

- les pertes de charge linéaires sont faibles et correspondent à un aquifère productif,
- les pertes de charge quadratiques sont relativement peu élevées, indiquant un ouvrage peu colmaté, mais avec peut-être une crépine un peu sous-dimensionnée (diamètre faible des trous ronds de la crépine et faible densité de trous).

Clermont F4

Une inspection télévisée a été réalisée le 1^{er} juin 2021.



Visuellement, la colonne d'exhaire en acier ainsi que la boulonnerie sont oxydées et partiellement recouvertes par des dépôts minéraux de type oxyde de fer. Le corps de la pompe présente des zones d'oxydation et des cloques sur sa partie moteur. La crépine d'aspiration est propre et dégagée.

Visuellement, les parements en béton du cuvelage øint. 1500 mm semblent sains. En partie immergée, on observe des traces de dépôts minéraux de type oxyde de fer et carbonate localement au droit des jonctions (infiltrations ?).

Visuellement, la crépine en acier ø 800 mm à nervures repoussées présente quelques signes d'altération superficielle : oxydation généralisée et corrosion accompagnées de concrétions

minérales de type oxyde de fer éparées. Les ouvertures de la crépine sont visibles mais partiellement recouvertes par des dépôts minéraux de type oxyde de fer plus ou moins volumineux. La crépine paraît globalement colmatée.

Visuellement, la crépine en acier \varnothing 800 mm à trous oblongs présente des signes d'altération importante : oxydation généralisée et corrosion avec des perforations en pied de crépine. La paroi présente des concrétions minérales de type oxyde de fer éparées qui augmentent avec la profondeur. Les ouvertures sont partiellement recouvertes par des dépôts de type oxyde de fer mais la crépine apparaît globalement peu colmatée. A partir de -14,6 m/dalle, la paroi de la crépine présente des perforations. Des agglomérats de graviers filtre et de concrétions minérales de type oxyde de fer éparées sont observés au droit des perforations. Un amas de graviers filtre est observé à l'aplomb des agglomérats (perforations partiellement rebouchées).

Le fond présente une accumulation de massif filtrant (gravier), quelques dépôts minéraux de type oxyde de fer. L'épaisseur des dépôts est de 0,29 m, d'après la coupe d'origine.

Au vu de l'état actuel de l'ouvrage, ce dernier doit faire l'objet de travaux de nettoyage. Ces travaux sont prévus sur 2022.

Clermont F5

Une inspection télévisée du forage a été réalisée le 1^{er} juin 2021.



Visuellement, les colonnes d'exhaure en acier présentent des traces d'oxydation et des cloques éparées. En partie immergée, elles sont recouvertes par des dépôts minéraux de type oxyde de fer. Visuellement, les pompes sont en état correct.

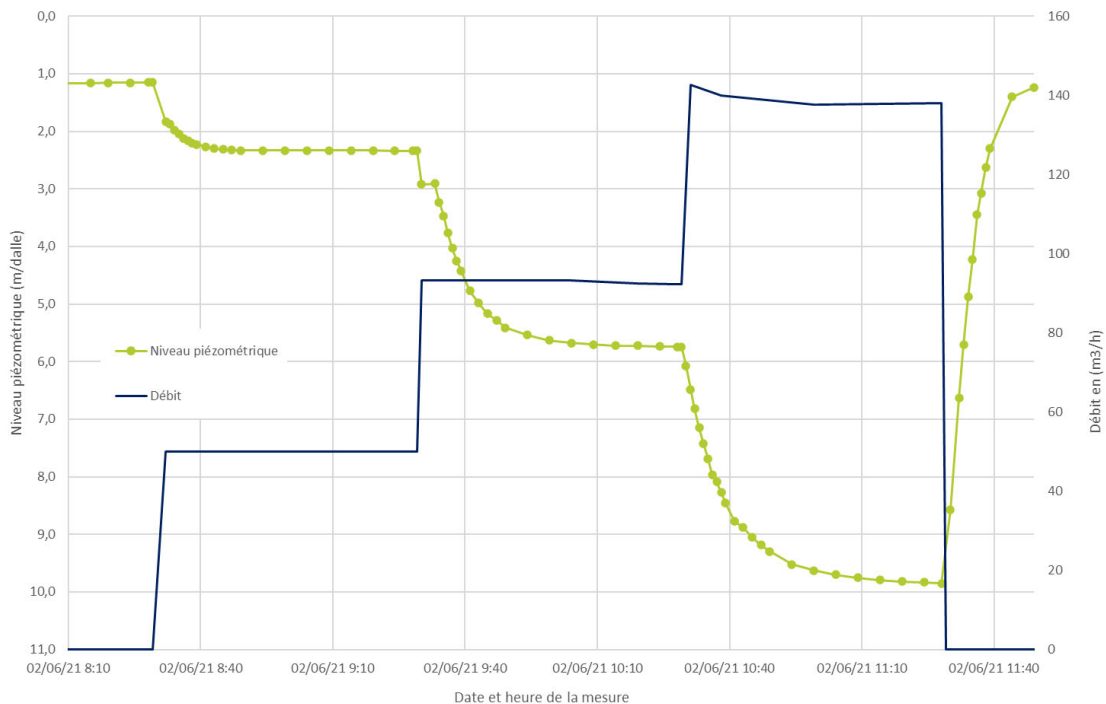
Visuellement, les parements en béton du cuvelage \varnothing int. 1500 mm semblent sains. A -1,5 m/dalle, les plaques et les traverses du plancher montrent de l'oxydation et des points de corrosion.

Visuellement, le tube plein \varnothing 800 mm présente des signes d'altération : oxydation généralisée et corrosion accompagné de volumineuses concrétions minérales de type oxyde de fer éparées.

Visuellement, la crépine en acier \varnothing 800 mm à nervures repoussées présente des signes d'altération importants : oxydation généralisée et corrosion. La paroi est recouverte de concrétions minérales de type oxyde de fer qui augmentent avec la profondeur et de fines. Les ouvertures de la crépine sont visibles mais recouvertes par les dépôts minéraux. La crépine paraît globalement colmatée.

Le fond de l'ouvrage présente principalement une accumulation de fines, quelques corps étrangers ainsi que de multiples vers (*plathelminthes* ?) et crustacés (gammars). L'épaisseur des dépôts est de 0,5 m, d'après la coupe d'origine et le linéaire des tubes.

Des essais par paliers ont également été réalisés :



On constate que :

- les pertes de charge linéaires sont faibles et correspondent à un aquifère productif,
- les pertes de charge quadratiques sont relativement élevées, indiquant un ouvrage en cours de colmatage.

On observe une diminution des caractéristiques hydrodynamiques du forage par rapport aux résultats de 1975. A 150 m³/h, le rabattement en 1975 était de 2,48 m. A 138 m³/h, le rabattement est de 8,70 m en juin 2021, soit une augmentation de plus de 60 %. Cela peut s'expliquer principalement par un colmatage de l'ouvrage, cohérent avec son âge (46 ans) et les observations réalisées lors de l'inspection vidéo.

Au vu de l'état actuel de l'ouvrage, ce dernier devra faire l'objet d'un nettoyage à moyen long terme. Ces travaux sont prévus en 2022.

Etouy

La dernière inspection télévisée a été réalisée le 24 novembre 2020.

Les pompes et les colonnes d'exhaure PVC étaient en état correct, les crépines d'aspiration des pompes étaient propres et dégagées. Le fond de l'ouvrage présentait majoritairement une accumulation de dépôts de débris de craie, dont l'épaisseur ne pouvait être estimée (+ 10 cm par rapport à l'inspection de 2016).

Des essais par paliers ont été réalisés le 25 novembre 2020.

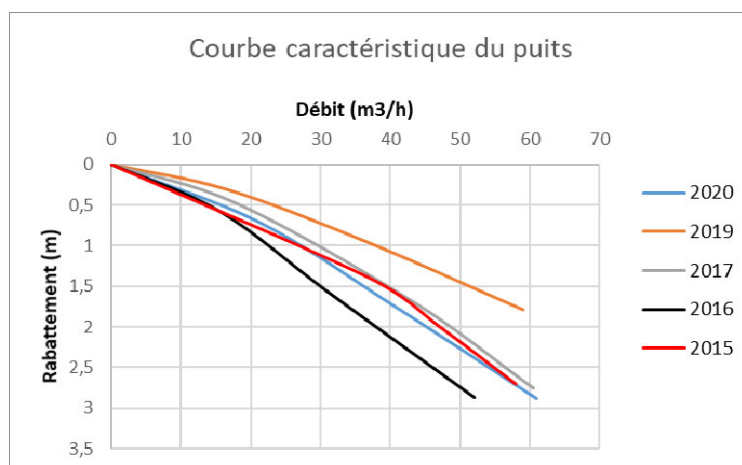
Données du pompage par paliers Le 25/11/2020			
Niveau statique = -14,08 m/haut du cuvelage béton, soit -13,30 m/TN			
Débit Q (m ³ /h)	Rabattements s (m)	Débit spécifique Q/s (m ³ /h/m)	Durée t (min)
7,5	0,08	93,75	60
14,4	0,21	68,57	60
19,0	0,32	59,38	60
24,6	0,49	50,2	60

On constate que :

- les pertes de charge linéaires sont faibles, correspondent à un aquifère relativement productif et sont similaires à celles des essais précédents ;
- les pertes de charge quadratiques sont très élevées et en augmentation. Elles bien supérieures à celles du 11 août 2016 (53,3 s²/m⁵), indiquant un ouvrage en cours de colmatage (le niveau statique plus bas de 10 cm le 25/11/2020 par rapport au 11/08/2016, ne suffisant pas à expliquer cet écart). Une partie des venues provient peut-être du fond de l'ouvrage. Les dépôts augmentant en fond, cela peut limiter les apports sur le puits.

La Bovette

Des essais par paliers ont été réalisés le 3 août 2020.



Le forage reste productif et ne montre pas de signes de colmatage.

2. Exploitation des réservoirs

Lors des visites aux réservoirs, une inspection visuelle des ouvrages est faite. Ces constats nous permettent de garantir un bon service, de proposer des améliorations à la collectivité et éventuellement de prévoir des investissements dans le fonds de renouvellement.

Il s'agit de vérifier :

- l'aspect sécurité (présence d'escalier, de crinoline....) ;
- les risques d'intrusion (porte, serrurerie, état des moustiquaires....) ;
- l'état général du génie civil ;
- la qualité de l'eau après remise en service par une analyse bactériologique.

En ce qui concerne le nettoyage annuel des cuves des réservoirs, l'Agence Territoriale est équipée de ses propres moyens d'intervention.

Commune	Lieu	Date nettoyage
Breuil-le-Sec	Rue de Crapin	31/05/2021
Clermont le Donjon	Rue du Donjon	08/03/2021
Clermont Viénot	Rue Vienot	29/04/2021
Clermont la Cavée	Rue de la Cavée	06/07/2021
Erquery	CD 37	23/09/2021
Etouy	Cuve 1 et cuve 2	24/09/2021
Neuilly-Sous-Clermont	Auvillers	11/10/2021

Les comptes rendus de nettoyage des réservoirs figurent en annexe (sauf celui du Chatellier qui a été effectué par ETANDEX).

3. Exploitation des réseaux, branchements et compteurs

3.1 Principales interventions sur le réseau

Commune d'Agnetz

Nature des interventions d'exploitation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fuites sur canalisations	-	4	7	4	5	2	15	5	5	4	4	4	9	9
Fuites sur branchements avec terrassement	4	3	-	2	1	9	4	1	2	5	7	2	3	5
Fuites sur postes de comptage	33	17	12	14	15	24	6	10	12	4	16	10	10	6
Réparation d'appareillages sur réseau	2	2	7	3	0	0	2	0	8	2	6	0	3	0
Inter. diverses sur branchements	60	93	51	53	50	10	32	10	7	7	20	11	7	18
Renouvellement de compteurs	29	69	42	28	55	198	39	226	15	17	56	89	21	169
Dépôt branchement	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0

Commune d'Ansacq

Nature des interventions d'exploitation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fuites sur canalisations	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fuites sur branchements avec terrassement	-	-	-	-	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Fuites sur postes de comptage	2	4	-	1	0	0	1	2	4	0	0	2	0	3
Réparation d'appareillages sur réseau	-	-	-	1	1	0	0	1	2	1	2	0	2	0
Inter. diverses sur branchements	5	8	7	2	0	2	2	2	0	1	1	5	0	0
Renouvellement de compteurs	8	4	1	2	5	12	2	13	19	4	0	11	7	12
Dépôt branchement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Commune de Breuil-le-Sec

Nature des interventions d'exploitation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fuites sur canalisations	-	-	-	3	5	4	10	5	9	3	9	5	7	6
Fuites sur branchements avec terrassement	6	9	5	5	9	6	4	4	7	4	7	10	15	2
Fuites sur postes de comptage	8	10	16	13	28	16	11	17	16	8	22	20	24	12
Réparation d'appareillages sur réseau	4	2	4	1	4	1	2	1	6	4	3	2	5	4
Inter. diverses sur branchements	54	57	44	2	49	8	12	38	19	6	16	14	7	13
Renouvellement de compteurs	34	17	52	21	269	26	96	14	21	41	22	94	21	154
Dépôt branchement	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0

Commune de Breuil-le-Vert

Nature des interventions d'exploitation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fuites sur canalisations	3	3	1	2	2	9	6	6	4	1	2	2	9	1
Fuites sur branchements avec terrassement	5	4	2	3	4	7	8	7	7	7	8	1	7	2
Fuites sur postes de comptage	22	26	19	14	22	7	11	17	25	12	21	12	17	11
Réparation d'appareillages sur réseau	5	1	4	4	9	1	4	3	5	2	3	3	4	1
Inter. diverses sur branchements	51	43	50	54	32	9	15	22	23	27	16	20	18	26
Renouvellement de compteurs	66	78	39	44	59	55	86	144	130	145	5	95	33	144
Dépôt branchement	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1

Commune de Cambronne-les-Clermont

Nature des interventions d'exploitation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fuites sur canalisations	-	-	-	-	1	2	0	0	0	0	1	0	1	3
Fuites sur branchements avec terrassement	1	2	-	1	4	3	2	3	1	3	4	3	7	9
Fuites sur postes de comptage	3	5	6	2	6	0	5	0	10	3	5	7	5	3
Réparation d'appareillages sur réseau	-	-	1	1	4	0	0	0	3	1	3	1	1	1
Inter. diverses sur branchements	9	5	10	9	11	1	1	1	4	2	5	2	3	5
Renouvellement de compteurs	6	11	9	4	11	18	15	19	120	40	3	68	17	72
Dépôt branchement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Commune de Clermont

Nature des interventions d'exploitation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fuites sur canalisations	3	5	13	5	11	8	11	16	18	20	13	32	15	11
Fuites sur branchements avec terrassement	13	16	16	7	7	29	14	15	8	13	13	14	15	7
Fuites sur postes de comptage	54	79	66	75	41	30	44	33	28	34	54	43	40	42
Réparation d'appareillages sur réseau	10	4	3	12	8	27	7	11	10	9	18	8	8	5
Inter. diverses sur branchements	241	314	207	1	314	35	90	80	83	48	81	93	109	117
Renouvellement de compteurs	144	191	1 162	594	444	85	297	94	29	183	38	263	135	368
Dépôt branchement	ND	4	-	1	1	-	4	2	2	0	2	5	1	3

Commune d'Erquery

Nature des interventions d'exploitation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fuites sur canalisations	2	2	1	1	4	1	4	2	1	3	3	2	2	2
Fuites sur branchements avec terrassement	3	-	-	-	0	0	0	2	1	1	2	0	0	0
Fuites sur postes de comptage	5	4	2	6	3	4	1	0	2	2	0	1	0	1
Réparation d'appareillages sur réseau	2	-	-	4	0	0	2	0	1	1	3	1	0	0
Inter. diverses sur branchements	4	3	5	5	8	2	2	0	0	1	3	3	2	4
Renouvellement de compteurs	4	2	4	6	18	10	5	29	3	33	1	35	6	27
Dépôt branchement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Commune d'Etouy

Nature des interventions d'exploitation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fuites sur canalisations	-	-	-	-	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0
Fuites sur branchements avec terrassement	-	2	-	1	0	1	0	2	0	0	3	1	0	1
Fuites sur postes de comptage	9	10	8	3	6	9	1	2	3	3	7	4	3	4
Réparation d'appareillages sur réseau	3	1	-	-	1	0	2	0	1	3	1	0	0	1
Inter. diverses sur branchements	16	24	14	5	13	0	3	3	0	5	2	8	5	4
Renouvellement de compteurs	12	9	8	6	25	24	9	49	2	5	1	95	14	39
Dépôt branchement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Commune de Fitz-James

Nature des interventions d'exploitation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fuites sur canalisations	6	3	4	9	13	19	14	13	14	3	12	6	2	8
Fuites sur branchements avec terrassement	7	2	2	3	9	7	4	7	6	7	5	6	6	2
Fuites sur postes de comptage	18	17	14	14	21	19	19	43	28	13	20	11	13	5
Réparation d'appareillages sur réseau	6	2	1	1	0	0	3	2	4	1	4	1	2	1
Inter. diverses sur branchements	44	45	57	30	56	13	11	8	8	11	12	12	10	22
Renouvellement de compteurs	59	22	31	27	51	61	78	280	61	24	11	55	21	68
Dépôt branchement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Commune de Neuilly-Sous-Clermont

Nature des interventions d'exploitation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fuites sur canalisations	3	2	-	3	2	1	4	0	1	3	3	6	5	2
Fuites sur branchements avec terrassement	1	3	3	-	3	6	1	2	4	3	3	2	6	4
Fuites sur postes de comptage	9	12	12	10	10	11	8	10	9	9	5	11	12	7
Réparation d'appareillages sur réseau	2	1	2	4	0	3	3	3	9	2	2	1	0	1
Inter. diverses sur branchements	23	29	31	29	20	10	23	18	14	4	3	10	41	5
Renouvellement de compteurs	12	23	23	19	33	70	53	94	101	33	10	68	21	39
Dépôt branchement	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0

Commune de Nointel

Nature des interventions d'exploitation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fuites sur canalisations	1	1	-	3	2	3	4	0	3	1	2	0	2	0
Fuites sur branchements avec terrassement	2	-	2	1	1	7	11	0	0	1	3	4	8	2
Fuites sur postes de comptage	7	14	5	11	9	7	3	5	9	8	10	9	11	7
Réparation d'appareillages sur réseau	1	1	1	1	0	1	1	0	5	1	4	0	2	0
Inter. diverses sur branchements	9	15	14	10	14	0	14	4	3	1	2	1	23	0
Renouvellement de compteurs	11	12	11	-	22	12	120	17	5	17	4	70	16	83
Dépôt branchement	ND	1	-	-	-	-	0	1	0	0	0	0	0	0

Total C.C. du Clermontois

Nature des interventions d'exploitation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fuites sur canalisations	18	20	26	30	45	50	68	47	55	39	50	57	52	42
Fuites sur branchements avec terrassement	42	41	30	23	38	75	48	43	36	45	55	43	67	34
Fuites sur postes de comptage	170	198	160	163	161	127	110	139	146	96	160	130	135	101
Réparation d'appareillages sur réseau	35	15	3	2	27	33	26	21	54	*	49	17	27	14
Inter. diverses sur branchements	516	636	490	460	567	90	205	186	161	113	161	179	225	214
Renouvellement de compteurs	385	438	1 382	751	992	571	800	979	506	542	151	943	312	1 175
Dépôt branchement	0	0	0	0	0	0	5	8	4	0	3	7	3	4

ND : non disponible

Le détail des fuites réparées sur canalisations et branchements, avec terrassement, figure en annexe.

Le taux de fuites canalisation, de 0.22/km/an, est relativement important (1,5 fois supérieur à celui d'un réseau en bon état).

3.2 Entretien de l'interconnexion CHI Fitz-James – Réseau public

Conformément à l'article 15-3 du cahier des charges, un entretien annuel de l'interconnexion a été réalisé le 7 juillet 2021.

Cette opération d'entretien a consisté en la purge de la canalisation DN200 pendant 2h30, en ouvrant le robinet vanne DN200 mm (n°96/ ferme des sables / Breuil le Sec).

3.3 Conventions de servitude existantes

Il a été dénombré au début du contrat 17 passages de canalisations d'eau sous domaine privé. Une copie de l'implantation de ces tronçons a été remise à la collectivité. Nous n'avons recensé en interne aucune convention de servitude correspondante. Des modèles de convention ont été transmis à la collectivité.

3.4 Recherche de fuites

Nous surveillons le rendement des réseaux à partir de la sectorisation installée en 2009 et du suivi des volumes mensuels produits.

Les recherches de fuites invisibles peuvent être ponctuelles ou à l'occasion de campagnes.

Différentes techniques sont utilisées :

- écoutes sur poteaux incendie,
- corrélation acoustique,
- pose de capteurs/enregistreurs SEPÉM.

En 2021, nous avons procédé d'importantes campagnes de recherche de fuites, représentant 148 655 ml soit 78 % du linéaire total :

Commune	Linéaire (ml)
Agnetz	24 475
Ansacq	5 680
Breuil le Sec	11 835
Breuil le Vert	4 900
Cambronnes les Clermont	6 400
Clermont	51 485
Fitz James	2 600
Neuilly sous Clermont	29 145
Nointel	6 935
TOTAL	148 655

3.5 Entretien des poteaux d'incendie

L'entretien annuel des hydrants de la Communauté de Communes du Clermontois a été réalisé entre septembre et décembre 2021. Un rapport complet sur l'activité a été remis à la collectivité à l'issue de cette campagne, avec les devis de réparation associés.

3.6 Renouvellement des compteurs

Le plan de renouvellement des compteurs est établi annuellement de façon à éliminer les appareils les plus anciens.

Les compteurs sont également remplacés lorsqu'ils présentent un défaut d'étanchéité (gel, choc...) ou un dysfonctionnement métrologique qui est généralement identifié lors des relevés par une consommation anormalement basse, voire nulle.

Il a été renouvelé 1 175 compteurs d'usagers.

L'historique de l'âge moyen du parc compteurs depuis l'origine du contrat est rappelé ci-dessous :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Age moyen (années)	10,16	10,38	9,01	8,77	8,14	8,09	7,61	6,85	6,89	6,87	7,65	7,05	7,64	8,52

La présentation du parc compteur à fin 2021 ainsi que la pyramide des âges du parc compteur se situent en annexe.

➔ Le bilan des travaux

1. Les travaux contractuels ou exclusifs

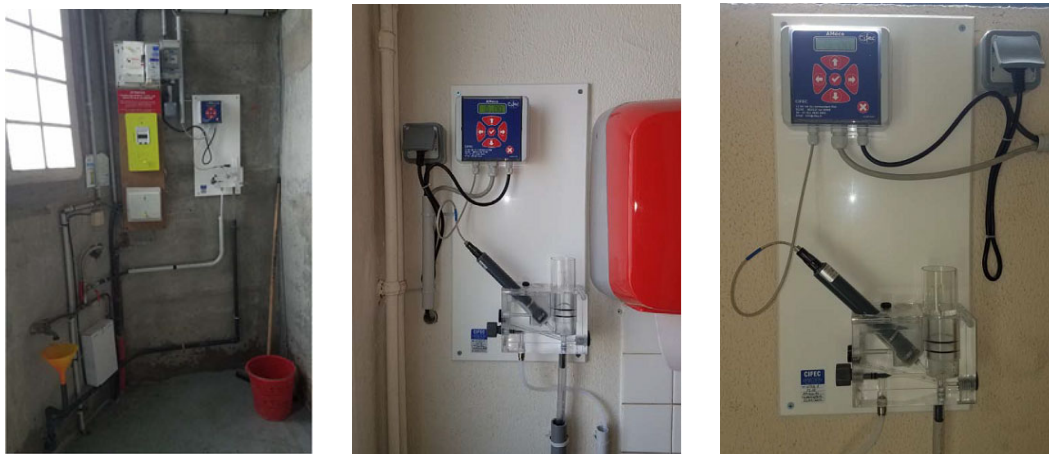
Travaux de renouvellement

Le montant des travaux de renouvellement réalisés est présenté dans le chapitre « Compte de la délégation, Les investissements contractuels ».

Production

Quelques illustrations d'une partie des travaux sont présentées ci-dessous :

Mise en place d'analyseurs de chlore à Etouy, sur le mélange des eaux des forages de Clermont et à la Bovette :



Mise en place d'un inverseur de bouteilles de chlore au forage Clermont F2



Mise en place d'un inverseur de bouteilles de chlore au forage Clermont F4



Distribution

- Branchements : 39 branchements ont été renouvelés hors opération de renouvellement canalisation.

- Canalisations :
 - Fitz James rue Voltaire 730 ml DN125
 - Clermont rue Louise Michel 60ml DN63

- Vannes : 10 vannes de réseau ont été renouvelées.

Travaux concessifs

Le fermier s'est engagé à réaliser des travaux concessifs portant sur 10 options d'amélioration des ouvrages, conformément à l'article 5-8 du cahier des charges. L'ensemble de ces points ont été réalisés.

Travaux concessifs	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2017
1. Point de comptage permanent aux forages	F2, F4, F5, Bovette	F1, Etouy, Erquery	F1	Erquery	
2. Suivi des niveaux de nappe aux forages	F2, F4	Etouy, F5, Bovette	F1	Erquery	
3. Système de détection intrusion aux ouvrages de production	F2, F4, Châtellier, Vienot, La Cavée, F5, Bovette	Neuilly, Etouy	F1, Erquery, Crapin (double porte)	---	
4. Modification du système de chloration des forages	F2, F4, F5	Bovette, Etouy	F1	Erquery	
5. Création de 19 points de contrôle qualité accessibles	6/21 (F2, F4, F5 sur eau brute et eau traitée)	7/21 (forage Bovette Eau Brute, forage Etouy Eau Brute, Châtellier, Vienot, La Cavée, Lierval, Neuilly)	8/21 (F1 (x2), Erquery (x2), Erquery réservoir Bovette eau traitée, Etouy eau traitée, réservoir Etouy)	---	
6. Installation de 5 bornes de puisage	2 (Agnetz)	2 (Fitz James, BLV)	1 (Cambronnes les Clermont)	---	
7. Abattage d'arbres dans le périmètre clôturé des ouvrages (sauf réservoir de Crapin)	100% réalisé	---	L'abattage des arbres autour du réservoir Crapin a été fait sur demande de la CCC	---	
8. Dépôt des mâts d'antenne radio Auwillers	0 %	0 %	0 %	En attente du devenir du mât (CCC)	100%
9. Alimentation électrique des forages F1, F2 et F4	F2, F4 (coffrets déportés)	---	F1	---	
10. Installation de 7 points de comptage de sectorisation	-	100% terminé	---	---	

Branchements et Travaux neufs

Commune d'Agnetz

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de devis branchements réalisés	7	13	12	10	14	17	11	9	9	6	10	4	7	12
Réalisation de branchements	10	9	11	10	8	15	22	4	5	8	3	7	3	5
Pose poteau d'incendie	1	-	-	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation radiorelève	-	-	7	2	0	1	5	2	0	0	1	0	0	0

Commune d'Ansacq

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de devis branchements réalisés	2	-	1	-	0	1	0	0	2	0	0	2	0	0
Réalisation de branchements	1	1	-	-	2	0	1	0	0	1	0	1	0	0
Pose poteau d'incendie	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Commune de Breuil-le-Sec

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de devis branchements réalisés	12	8	9	12	20	6	13	10	8	10	7	6	11	2
Réalisation de branchements	14	8	7	7	10	8	8	5	3	7	7	4	5	3
Pose poteau d'incendie	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation radiorelève	-	-	5	3	0	0	1	3	0	0	0	0	0	1

Commune de Breuil-le-Vert

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de devis branchements réalisés	17	11	10	18	7	15	17	17	16	8	6	8	13	21
Réalisation de branchements	16	13	18	23	13	15	7	12	8	6	8	7	8	16
Pose poteau d'incendie	1	-	-	-	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation radiorelève	-	-	7	1	1	0	2	0	0	0	0	1	1	1

Cambronne les Clermont

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de devis branchements réalisés	3	6	8	3	5	6	1	8	5	7	10	1	4	1
Réalisation de branchements	1	4	10	1	2	6	4	2	4	1	0	0	4	0
Pose poteau d'incendie	-	-	-	-	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation radiorelève	-	-	2	2	0	0	2	0	0	0	1	0	1	0

Commune de Clermont

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de devis branchements réalisés	29	21	23	31	19	16	24	31	39	33	39	17	25	25
Réalisation de branchements	20	25	16	22	39	8	8	10	17	11	20	7	12	5
Pose poteau d'incendie	1	-	-	-	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0
Installation radiorelève	-	-	22	16	4	0	1	8	0	0	0	0	2	0

Commune d'Erquery

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de devis branchements réalisés	3	3	2	7	4	1	3	0	1	1	1	1	0	0
Réalisation de branchements	1	3	1	5	5	4	1	0	0	2	0	1	0	0
Pose poteau d'incendie	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation radiorelève	-	-	-	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Commune d'Etouy

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de devis branchements réalisés	-	2	6	4	3	0	1	4	3	7	9	6	3	1
Réalisation de branchements	-	1	4	-	1	0	0	6	3	2	11	3	0	2
Pose poteau d'incendie	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation radiorelève	-	-	-	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0

Commune de Fitz-James														
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de devis branchements réalisés	2	2	5	8	5	6	9	4	5	6	4	3	3	13
Réalisation de branchements	1	2	6	6	4	3	12	1	1	3	8	0	2	5
Pose poteau d'incendie	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation radiorelève	-	-	2	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0

Commune de Neuilly-Sous-Clermont														
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de devis branchements réalisés	-	2	4	3	4	6	5	2	2	2	3	5	3	2
Réalisation de branchements	1	-	3	6	1	3	13	1	1	1	1	1	1	2
Pose poteau d'incendie	-	-	-	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation radiorelève	-	-	1	3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0

Commune de Nointel														
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de devis branchements réalisés	5	3	2	10	4	4	9	7	4	1	5	6	1	6
Réalisation de branchements	2	6	3	7	10	1	3	2	5	1	3	3	2	4
Pose poteau d'incendie	-	1	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation radiorelève	-	1	1	-	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0

Total C.C. du Clermontois														
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de devis branchements réalisés	81	71	75	76	85	78	93	92	94	81	94	59	70	83
Réalisation de branchements	66	75	79	87	95	63	79	43	47	43	61	34	37	42
Pose poteau d'incendie	3	1	-	-	0	4	1	0	0	1	1	0	0	0
Installation radiorelève	-	-	46	32	5	1	15	15	0	0	3	1	4	2

2. Les travaux non exclusifs réalisés par le délégataire

Nettoyage du réservoir de Saint Aubin sous Erquery

Le lavage et la désinfection du réservoir de Saint Aubin sous Erquery ont été effectués sur la demande de la collectivité le 1^{er} juillet 2021.

Mise en place d'une purge automatique à Sénécourt

Pour éviter la stagnation de l'eau dans la conduite DN 300 interconnectée avec le réseau de la Vallée Dorée, une purge automatique a été installée au niveau du point d'interconnexion. La purge s'ouvre quotidiennement pendant 15 min (durée et fréquence réglables), permettant un renouvellement sanitaire de l'eau dans le tronçon.

➔ Bilan clients

1. Nombre de clients (abonnés)

Le nombre de clients que nous indiquons désormais ci-dessous correspond au nombre de comptes actifs en fin de période étant redevables d'au moins une facture. En conséquence, un compte redevable d'une facture comportant plusieurs branchements ou plusieurs compteurs ne comptera que pour un.

A partir de 2015, la typologie des clients a été modifiée en Particuliers / Professionnels / Collectivités :

Nombre de clients							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Particuliers							
Agnetz	1 234	1 235	1 240	1 244	1 264	1 267	1 265
Ansacq	110	111	111	111	114	112	112
Breuil-le-Sec	957	976	999	1 009	1 013	1 019	1 009
Breuil-le-Vert	1 247	1 269	1 275	1 317	1 334	1 353	1 364
Cambronne-les-Clermont	443	453	462	467	469	476	476
Clermont	3 950	3 951	3 980	4 007	4 043	4 144	4 162
Erquery	211	210	211	212	213	214	213
Etouy	334	332	332	350	354	357	361
Fitz-James	1 008	1 003	1 001	1 007	1 004	1 000	998
Neuilly-Sous-Clermont	630	622	627	625	627	636	631
Nointel	446	454	469	473	493	507	501
Total	10 570	10 616	10 707	10 822	10 928	11 085	11 092
Professionnels							
Agnetz	3	6	11	15	23	24	25
Ansacq	0	0	1	1	0	0	1
Breuil-le-Sec	9	14	24	28	38	40	47
Breuil-le-Vert	5	10	19	23	31	36	48
Cambronne-les-Clermont	0	0	0	0	1	1	1
Clermont	22	78	101	107	223	252	258
Erquery			5	4	2	3	3
Etouy	0	2	2	2	6	6	6
Fitz-James	5	16	24	28	36	37	42
Neuilly-Sous-Clermont	1	5	14	17	19	18	21
Nointel	0	1	3	3	3	6	5
Total	45	132	204	228	382	423	457
Collectivités							
Agnetz	12	11	9	10	6	7	7
Ansacq	3	2	2	2	1	1	1
Breuil-le-Sec	18	17	14	15	7	7	6
Breuil-le-Vert	6	8	8	8	6	7	8
Cambronne-les-Clermont	4	5	6	6	6	6	5
Clermont	104	104	105	109	34	30	26
Erquery	2	2	1	1	1	1	1
Etouy	13	14	12	12	12	12	11
Fitz-James	11	11	10	11	9	9	9
Neuilly-Sous-Clermont	15	15	8	8	6	5	9
Nointel	1	2	2	2	2	3	2
Total	189	191	177	184	90	88	85
Total clients CCC	10 804	10 939	11 088	11 234	11 400	11 596	11 634

Nous rappelons page suivante l'historique des abonnements (parts fixes) avec l'ancienne typologie.

Nombre d'abonnements							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Abonnements domestique et assimilés							
Agnetz	1 154	1 161	1 178	1 198	1 212	1 230	1 269
Ansacq	111	112	112	111	113	114	116
Breuil-le-Sec	876	891	894	911	934	958	970
Breuil-le-Vert	1 157	1 169	1 189	1 215	1 242	1 253	1 269
Cambronnes-les-Clermont	414	422	433	443	446	446	454
Clermont	4 035	4 083	4 094	4 111	4 149	4 163	4 186
Erquery	200	202	204	210	211	217	218
Etouy	333	334	335	339	339	340	338
Fitz-James	925	927	925	942	948	1 015	1 022
Neuilly-Sous-Clermont	614	615	618	621	620	624	649
Nointel	424	427	432	438	441	445	448
Total	10 243	10 343	10 414	10 539	10 655	10 805	10 939
Abonnements industriels							
Agnetz	2	2	2	2	2	2	2
Breuil-le-Sec	9	9	9	9	9	9	9
Breuil-le-Vert	2	2	2	2	2	2	2
Clermont	10	10	10	10	10	9	9
Erquery	1	1	1	1	1	1	1
Fitz-James	1	1	1	1	1	1	1
Total	25	25	25	25	25	24	24
Abonnements communaux							
Agnetz	2	2	2	2	2	2	2
Ansacq	1	1	1	1	1	1	1
Breuil-le-Sec	3	4	4	4	4	4	4
Breuil-le-Vert	3	3	3	3	3	3	3
Cambronnes-les-Clermont	2	2	2	2	2	2	2
Clermont	9	9	9	10	11	12	12
Erquery	1	1	1	1	1	1	1
Etouy	10	11	10	10	10	10	10
Fitz-James	1	1	1	1	1	1	1
Neuilly-Sous-Clermont	3	2	2	2	2	2	2
Nointel	1	1	1	1	1	1	1
Total	36	37	36	37	38	39	39
Abonnements agricoles							
Agnetz	1	1	1	1	1	1	1
Total	1	1	1	1	1	1	1
Abonnements Vente en gros							
Breuil le vert	1	1	1	1	1	1	1
Clermont		1	1	2	2	2	2
Total	1	1	1	2	3	3	3
Total abonnements CCC	10 306	10 407	10 477	10 604	10 722	10 872	11 006

Définition : un abonné industriel est un abonné ayant une consommation annuelle > 6 000 m3/an.

2. Volumes facturés

Volumes annuels facturés par catégorie de clients

Domestique		Particuliers							
Collectivité	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Différence 2020-2021 (*)	Evolution 2020-2021 (%)
Agnetz	116 768 m3	120 128 m3	116 045 m3	114 635 m3	114 290 m3	121 133 m3	113 168 m3	-7 360	-6,1%
Ansacq	11 435 m3	11 445 m3	10 418 m3	11 455 m3	11 543 m3	11 542 m3	11 286 m3	-734	-6,2%
Breuil-le-Sec	91 674 m3	89 321 m3	83 155 m3	95 116 m3	83 409 m3	91 518 m3	88 157 m3	-5 291	-5,7%
Breuil-le-Vert	103 997 m3	106 840 m3	101 545 m3	104 858 m3	106 562 m3	112 100 m3	109 213 m3	-4 085	-3,6%
Cambronne-les-Clermont	40 959 m3	44 125 m3	42 488 m3	44 619 m3	41 264 m3	45 813 m3	42 466 m3	-2 966	-6,5%
Clermont	362 238 m3	368 041 m3	333 977 m3	344 230 m3	341 441 m3	360 273 m3	360 266 m3	961	0,3%
Erquery	26 693 m3	26 230 m3	27 802 m3	22 185 m3	22 112 m3	23 266 m3	23 365 m3	230	1,0%
Etouy	30 651 m3	30 666 m3	30 109 m3	31 054 m3	31 689 m3	32 712 m3	34 886 m3	2 180	6,6%
Fitz-James	95 304 m3	92 664 m3	86 484 m3	89 227 m3	88 147 m3	95 701 m3	99 087 m3	4 207	4,4%
Neuilly-Sous-Clermont	60 489 m3	54 251 m3	54 386 m3	54 578 m3	53 680 m3	58 811 m3	57 651 m3	-1 624	-2,8%
Nointel	35 853 m3	34 515 m3	36 697 m3	38 652 m3	39 117 m3	40 959 m3	41 576 m3	1 430	3,5%
Total	976 061 m3	978 225 m3	923 106 m3	950 609 m3	933 254 m3	993 828 m3	981 121 m3	-12 707	-1,3%
Industriel		Professionnels							
Agnetz	569 m3	1 143 m3	8 674 m3	9 616 m3	3 479 m3	8 434 m3	7 857 m3	-535	-6,3%
Ansacq			281 m3	497 m4	273 m4		3 709 m4	3 659	-
Breuil-le-Sec	57 699 m3	62 618 m3	56 498 m3	50 558 m3	25 510 m3	47 305 m3	43 841 m3	-4 434	-9,3%
Breuil-le-Vert	5 217 m3	5 591 m3	10 576 m3	10 463 m3	12 685 m3	11 502 m3	13 478 m3	1 835	15,9%
Cambronne-les-Clermont					339 m3	788 m3	679 m3	-102	-13,1%
Clermont	61 511 m3	63 955 m3	104 591 m3	64 865 m3	76 941 m3	92 904 m3	99 485 m3	6 777	7,4%
Erquery	1 360 m3	121 m3	2 229 m3	7 182 m3	7 030 m3	7 037 m3	5 252 m3	-1 766	-25,0%
Etouy		122 m3	635 m3	841 m3	323 m3	497 m3	139 m3	-359	-72,0%
Fitz James		1 440	11 558	11 046	12 588	11 720	1 091 m3	-10 620	-90,6%
Neuilly-Sous-Clermont		569 m3	3 681 m3	3 968 m3	3 337 m3	4 220 m3	5 182 m3	917	21,8%
Nointel		47 m3	321 m3	311 m3	584 m3	1 063 m3	1 359 m3	323	30,3%
Total	126 356 m3	135 606 m3	199 044 m3	159 347 m3	143 089 m3	185 470 m3	182 072 m3	-3 398	-1,8%
Communal		Collectivités							
Total	36 603 m3	35 512 m3	57 334 m3	75 043 m3	73 808 m3	47 036 m3	45 342 m3	-1 694	-3,6%
Agricole									
Total									
Ventes en Gros CCLVD	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0	-
Exportation à Catenoy	71 508 m3	80 747 m3	117 597 m3	85 678 m3	89 623 m3	88 718 m3	105 509 m3	17 081	19,3%
Total Export	71 508 m3	80 747 m3	117 597 m3	85 678 m3	89 623 m3	88 718 m3	105 509 m3	-1 151	-1,3%
Total	1 210 528 m3	1 230 090 m3	1 297 081 m3	1 270 677 m3	1 239 774 m3	1 315 052 m3	1 314 044 m3	-18 950	-1,5%

Le total des volumes facturés tient compte des éventuelles annulations et réfections de factures ayant eu lieu en cours d'année (irrecouvrables, dégrèvements...).

De ce fait, le total des volumes facturés peut être légèrement différent des volumes consommés.

3. Demande d'individualisation des contrats de fourniture d'eau

Nos services ont été sollicités en 2013 pour la mise en place de 2 conventions d'individualisation de compteurs (HLM de l'Oise - rue des Champs Nonette à Agnetz et OPAC de l'Oise - rue J. Baptiste Godin à Fitz-James).

Il n'y en a pas eu en 2014 et 2015.

En 2016, il a été mis en place 2 conventions d'individualisation de compteurs pour NEXITY (6 rue Nelson Mandela à Breuil le Sec et 52 rue André Breuil à Clermont).

En 2017, il a été mis en place 1 convention d'individualisation de compteurs pour l'OPAC de l'Oise (rue de Paris rue des Meuniers).

En 2019, il a été mis en place 6 conventions d'individualisation de compteurs : pour l'OPAC (rue des Déportés à Clermont, rue du Pont de Terre à Agnetz et rue des Charpentiers à Breuil le Vert), pour OISE HABITAT (46 rue Henri Breuil à Clermont), pour SCCV Promo France (5 bis rue des Meuniers à Clermont) et pour une copropriété (4 impasse Duvivier à Clermont).

En 2020, il a été mis en place 2 conventions d'individualisation de compteurs pour l'OPAC (14 compteurs divisionnaires situés rue du Sénateur André Vantomme à Etouy) et pour la SCC Villa des Lys (60 compteurs divisionnaires situés rue Henri Barbusse à Clermont).

En 2021, il a été mis en place 1 convention d'individualisation des compteurs (9 compteurs pour M. Grégory PORTEMER).

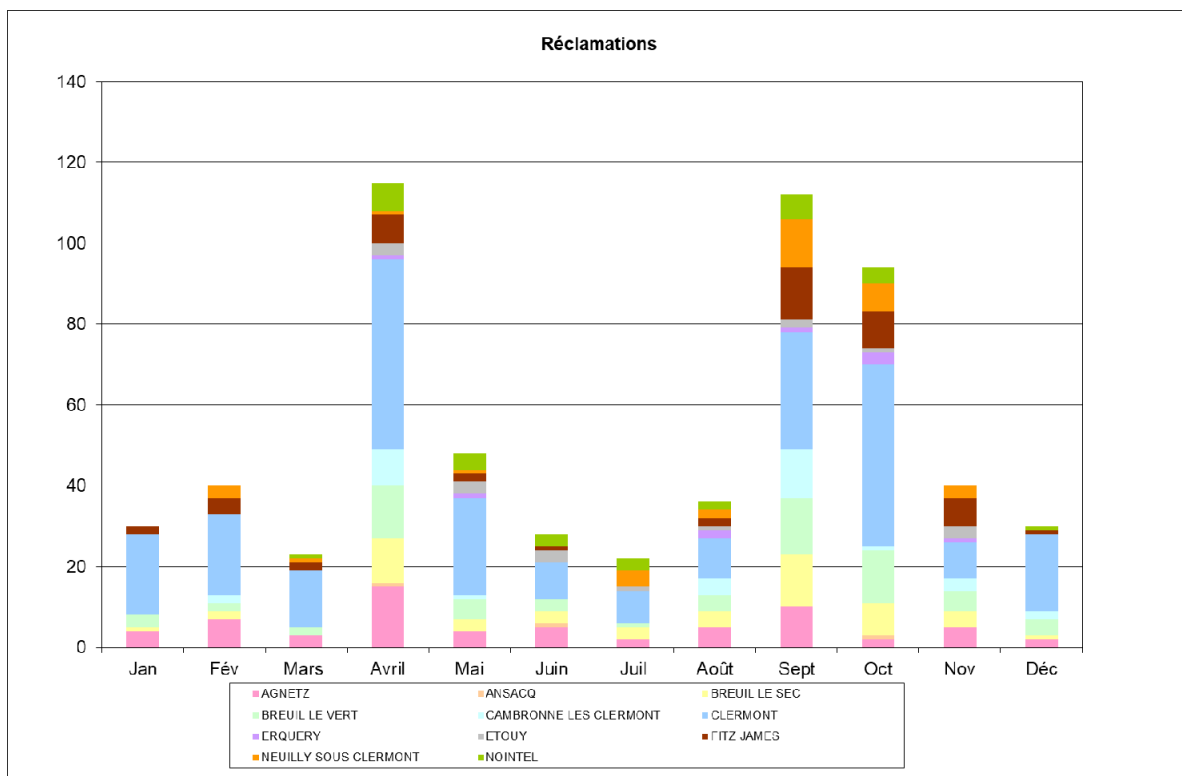
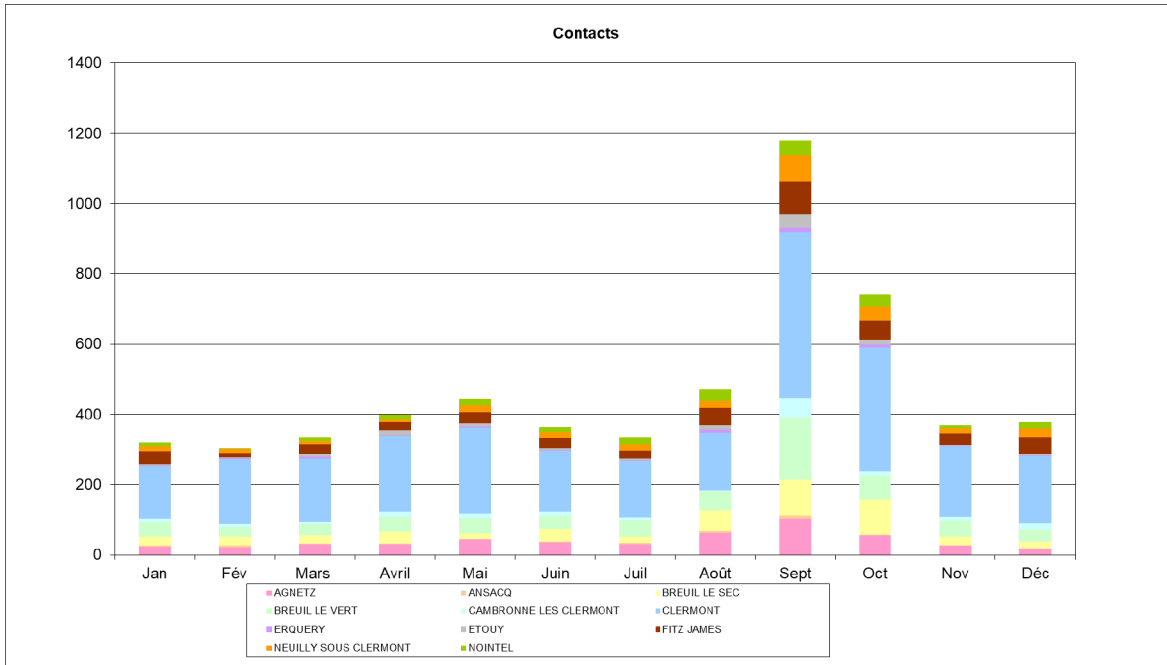
4. Les contacts Clients

Principaux motifs de contacts

Libellé	
Gestion du contrat client	2 481
Facturation	403
Règlement/Encaissement	412
Prestation et travaux	94
Information	2 318
Dépose d'index	348
Technique eau	166
Total	6 222

Dont réclamations

Libellé	
Gestion du contrat client	1
Facturation	377
Règlement/Encaissement	39
Prestation et travaux	0
Information	0
Dépose d'index	0
Technique eau	166
Total	583



5. Activité de gestion

Activités de gestion														
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de relèves/an	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Nombre de factures/abonné	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Nombre d'abonnés mensualisés	785	698	679	4 547 (*)	4901	5121	5391	5624	5843	6145	6480	6750	6896	7145
Nombre d'abonnés prélevés	1 429	1 426	1 479	1 448	1 728	6721 (**)	6 963	6 955	7 231	7 525	7 849	8 120	8 280	8 564
Nombre d'échéanciers au 31/12	160	133	160	184	226	503	527	393	234	166	147	181	103	150

(*) Totalité des clients mensualisés.

Pour les années précédentes : nombre d'adhésions à la mensualisation dans l'année en cours.

(**) Totalité des clients prélevés en insérant les règlements par TIP.

Commentaires :

La fréquence des relèves est annuelle.

Les compteurs de la commune d'Agnetz ont été relevés aux dates suivantes :

- 2^{ème} semestre 2021 : du 13/08 au 01/09/2021.

Les compteurs de la commune d'Ansacq ont été relevés aux dates suivantes :

- 2^{ème} semestre 2021 : du 19/08 au 30/08/2021.

Les compteurs de la commune de Breuil-le-Sec ont été relevés aux dates suivantes :

- 2^{ème} semestre 2021 : du 20/08 au 06/09/2021.

Les compteurs de la commune de Breuil-le-Vert ont été relevés aux dates suivantes :

- 2^{ème} semestre 2021 : du 25/08 au 15/09/2021.

Les compteurs de la commune de Cambronne-les-Clermont ont été relevés aux dates suivantes :

- 2^{ème} semestre 2021 : du 01/09 au 14/09/2021.

Les compteurs de la commune de Clermont ont été relevés aux dates suivantes :

- 2^{ème} semestre 2021 : du 27/08 au 30/09/2021.

Les compteurs de la commune d'Erquery ont été relevés aux dates suivantes :

- 2^{ème} semestre 2021 : du 20/08 au 04/09/2021.

Les compteurs de la commune d'Etouy ont été relevés aux dates suivantes :

- 2^{ème} semestre 2021 : du 17/08 au 03/09/2021.

Les compteurs de la commune de Fitz-James ont été relevés aux dates suivantes :

- 2^{ème} semestre 2021 : du 21/08 au 09/09/2021.

Les compteurs de la commune de Neuilly-Sous-Clermont ont été relevés aux dates suivantes :

- 2^{ème} semestre 2021 : du 20/08 au 09/09/2021.

Les compteurs de la commune de Nointel ont été relevés aux dates suivantes :

- 2^{ème} semestre 2021 : du 11/08 au 31/08/2021.

5. La satisfaction des usagers

SUEZ Eau France place le client au centre de ses actions et a ainsi depuis plusieurs d'années mis en place plusieurs dispositifs d'écoute client. Ils ont comme objectifs d'être à la source d'un process d'amélioration continu des services de SUEZ Eau France et ses partenaires :

«J'écoute» => «J'analyse» => «J'agis»...

Depuis 5 ans, l'institut d'études d'opinions IFOP accompagne SUEZ pour la réalisation du baromètre de satisfaction annuel.

Les résultats de cette étude permettent à SUEZ Eau France de :

- **Identifier les leviers de satisfaction** pour valoriser la qualité de service Suez Eau France
- **Identifier les causes d'insatisfaction** pour définir les priorités d'action et **suivre les impacts des plans d'action dans la durée.**
- **Mesurer l'appétence vers de nouveaux services en développement**

> La méthodologie

Fin janvier/ début février, l'enquête de satisfaction a été menée par email auprès d'un panel représentatif de 9 438 clients directs sur les communes desservies par l'activité Eau France de SUEZ.

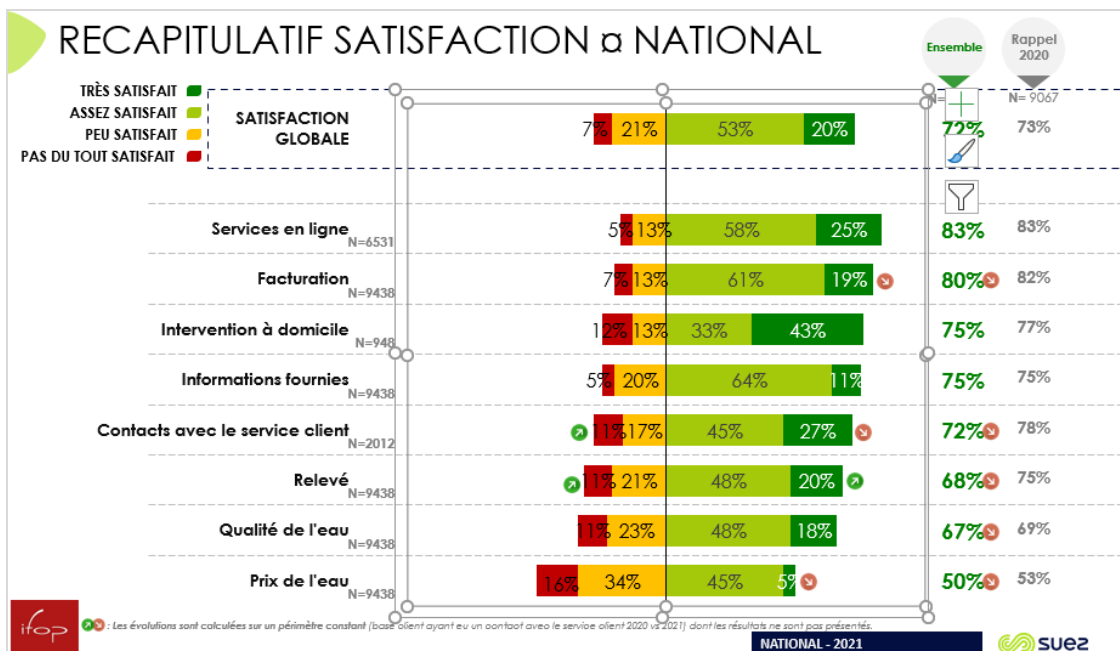
Le panel est composé 2/3 de clients ayant eu un contact (hors relève) et 1/3 de clients silencieux (qui n'ont pas eu de contact avec SUEZ Eau France au cours des 12 derniers mois).

Les résultats de cette enquête sont présentés ci-dessous.

> Stabilité de la satisfaction clients :

Stabilité de la satisfaction globale sur l'ensemble des services : 72% des clients se déclarent satisfaits (73% en 2020). Les leviers forts générateurs de satisfactions sont :

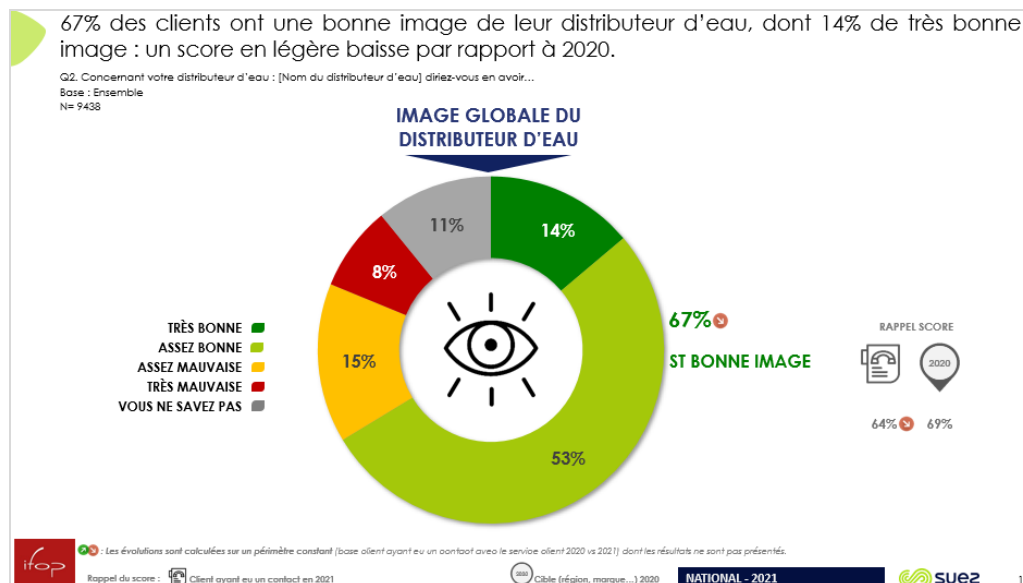
- les services en ligne : satisfaction excellente : 83% (versus 83% en 2020). Les services en lignes les plus utilisés et générant le plus de satisfaction sont : l'accès aux données personnelles et l'accès aux factures.



> Une image solide du fournisseur d'eau

67% des clients déclarent avoir une bonne image de leur fournisseur d'eau, considéré :

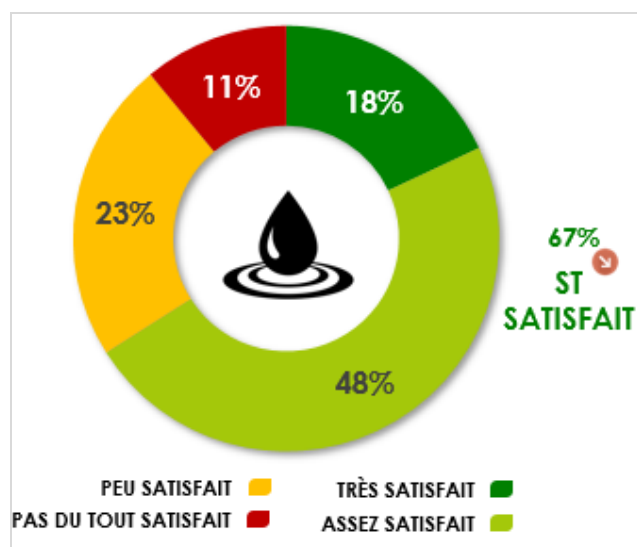
- efficace,
- et dont l'action est conforme à la mission de services publics.



L'intention de fidélité à SUEZ reste plutôt forte : 71% des clients envisageraient de rester chez leur distributeur d'eau s'ils avaient la possibilité d'en choisir un autre.

> Satisfaction liée à la qualité de l'eau

67% des clients se déclarent satisfaits de la qualité de l'eau du robinet. Un score en légère baisse par rapport à l'année dernière. Néanmoins, le pourcentage de « très satisfaits » reste stable.



>La relève

Les clients relevés à distance sont plus satisfaits de la relève que ceux l'étant au domicile : 63% de clients satisfaits pour la relève à domicile versus 78% de satisfaits pour le relevé à distance via compteur connecté.

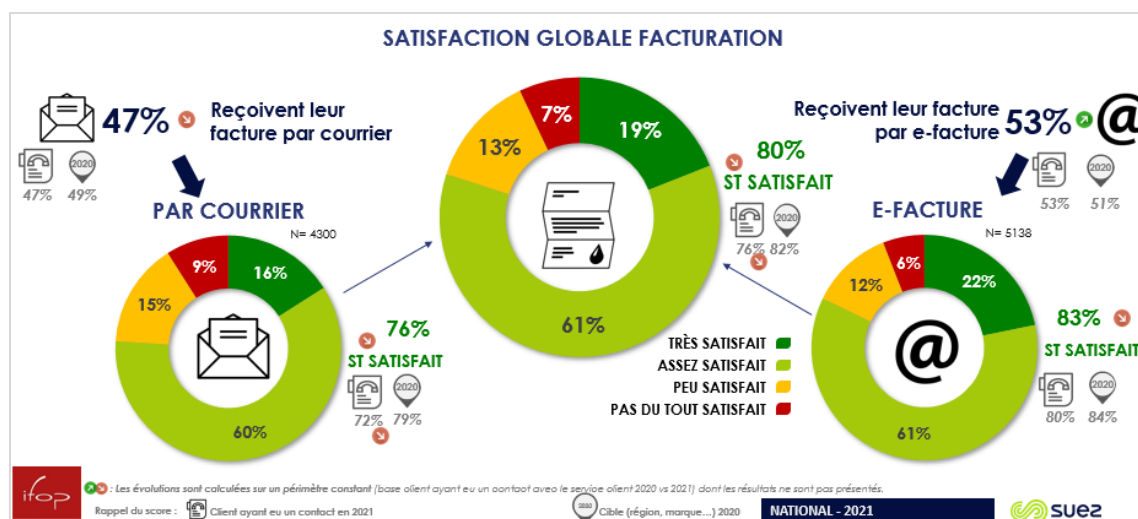
Pour ce qui est de la relève à distance, les clients apprécient la fiabilité des relevés : 80% de satisfaction.

En ce qui concerne la relève à domicile, **la qualité du contact avec le releveur est très appréciée par les clients : 87% de satisfaction !**

>Facturation

Avec 80% de clients satisfaits, **la satisfaction liée à la facturation reste bonne.**

A noter : **une satisfaction plus importante de la facturation par efacture (facture électronique) par rapport à la facturation par courrier (83% versus 76%)**



7. La Communication aux usagers

Nous informons les clients consommateurs, par le biais de notre site internet, www.toutsurmoneau.fr, ainsi que par des campagnes d'informations via différents média (encart envoyé avec la facture, e-mail, sms, accueil client, réseaux sociaux...), sur les sujets suivants :

1) Promotion des services en ligne gratuits qui facilitent la gestion de leur contrat d'eau :

- a. Le compte en ligne
- b. L'e-facture (ou facture électronique)
- c. Le suivi conso (disponible uniquement pour les clients équipés d'un compteur communicant)
- d. Les moyens de paiement : mensualisation et prélèvement
- e. La dépose d'index en ligne

2) Promotion des services payants via le canal téléphone et web (TSME)

- a. Gamme de solutions assurance/assistance DolceO
Une gamme de 4 solutions selon le type d'habitation de l'abonné (maison ou appartement) et son statut (propriétaire ou locataire). La gestion de la Relation Client est opérée pour ce service contractuel renouvelable annuellement par notre partenaire Homeserve.
- b. Service de dépannage à domicile Répar&O : dépannage plomberie essentiellement mais aussi gaz, électricité et serrurerie
Suez a un devoir de conseil pour proposer à ses clients ce type de services. Ces services sont attendus par nos clients abonnés de la part de Suez (légitimité du fournisseur d'eau à proposer ce type de service), comme le démontre chaque année le baromètre de satisfaction clients particuliers national Ifop annuel.
Ces services sont proposés en rebond téléphonique sur appel entrant de nos clients dans l'ensemble de nos plateaux internes et externes.

3) Information sur :

- a. Le service de l'eau de sa commune (information sur le prix de l'eau, accès aux analyses sur la qualité de l'eau, la teneur en calcaire, les travaux à venir...);
- b. Les bons gestes pour maîtriser sa consommation et préserver les ressources en eau ;
- c. Les bonnes pratiques en cas de crise ou d'événements météorologiques (gel, canicule...)
- d. Le cycle de l'eau, la qualité de l'eau...

4) Information proactive sur la gestion de leur contrat d'eau par email et SMS :

- a. Notification par mail de l'émission et de la mise à disposition de la facture d'eau sur le compte en ligne
- b. Alertes fuite et surconsommation (disponible uniquement pour les clients équipés d'un compteur communicant).
- c. Annonce et compte rendu des actions Suez concernant la relève et les changements de compteur
- d. Confirmation de RDV avec un technicien et rappel de rendez-vous 48h avant
- e. Envoi d'un mail et d'un sms pour la prise de RDV en ligne

5) Amélioration de la qualité relationnelle par :

- a. L'intégration de différents canaux relationnels : téléphone, email, formulaires en ligne (abonnement, dépose d'index, demande de devis travaux etc), courrier.
- b. Un développement de l'assistance en ligne via un avatar (FAQ dynamique)
- c. Des informations sur la gestion des données personnelles
- d. Des enquêtes de satisfaction à chaud, post-intervention...



> Un livret d'accueil pour les nouveaux clients (remarque : pour les marques locales il s'agit d'un encart facture R/V personnalisé avec la marque locale et non d'un livret)

bienvenue chez SUEZ !

Je gère mon abonnement et je maîtrise mon budget

Comment est calculé le prix de mon eau ?
Le prix de l'eau est fixé par la commune. Il est déterminé en fonction des équipements et des services nécessaires au prélèvement, au traitement, à la distribution et à la captation des eaux usées, à l'épandage également des taxes et redevances imposées par l'État.

La production d'eau potable	La distribution des eaux usées	Taxes et redevances
46 % du prix Ce coût englobe les investissements, la maintenance des installations et l'exploitation des usines. Captage et pompage à la source Traitement et contrôle de la qualité de l'eau Distribution jusqu'à vos robinets	34 % du prix Ce coût englobe la collecte des eaux usées, leur transport, stockage, épuration et enfin le traitement en milieu naturel. Collecte des eaux usées Traitement en station d'épuration Bassin en milieu naturel	20 % du prix Elles sont destinées à financer les investissements en faveur de l'eau. Cette partie comprend également la TVA. Épuration Travaux de maintenance Création de nouvelles installations

Pourquoi son prix n'est-il pas le même dans toutes les communes ?
Il varie en fonction :
- De la ressource en eau (abondance, qualité, facilité d'accès)
- Des investissements (barrages, bassins et installations, création de nouvelles installations, etc.)
- De la densité de la population

Rendez-vous sur www.toutsumoneau.fr

Comment mieux maîtriser mon budget ?

Je gère mon contrat en ligne en visitant www.toutsumoneau.fr en accès libre, non bloqué sur ma tablette.

<p>Je sais ma consommation Grâce au simulateur de consommation dans la rubrique Statistiques et comparatif Grâce à l'alerte fuite par email eFuite par sms* Je vérifie mes installations dans la rubrique Diagnostic et réparations Je suis, en temps réel, mes consommations d'eau et détecte les anomalies. Je suis prévenu en cas de fuite ou de surconsommation.</p>	<p>J'échelonne mes dépenses ⇒ J'opte pour la mensualisation pour mieux maîtriser mon budget. ⇒ J'échelonne le paiement de mes factures d'eau sur l'année et je reçois un échéancier pour contrôler à l'avance la date et le montant exact de chaque règlement mensuel. ⇒ Je me rends dans la rubrique Mes comptes et taxes.</p>
<p>Je surveille mes installations et mon compteur ⇒ Dans la rubrique Diagnostic et réparations ⇒ Je trouve des conseils pour nettoyer et surveiller mes installations (Springer mon compteur au gaz, détection de fuite, etc.)</p>	<p>Je commande une intervention et je m'assure en cas de besoin ⇒ Je bénéficie de solutions de dépannage et d'assistance/assurance. ⇒ Je m'informe dans la rubrique Assurance.</p>
<p>Je gère mon contrat en ligne sur www.toutsumoneau.fr Je trouve des réponses et des solutions : - actualité générale et spécifique à ma commune, - gestion de mes compte et suivi de ma consommation, - moyens de paiement et conseils en cas de difficultés de paiement, - démarches simples et utiles, - dépannage, assistance et assurance. ⇒ Je pose des questions à mon assistant virtuel Olivier. ⇒ Je découvre le service de gestion de relève de consommation sur mes compte en ligne**.</p>	<p>Je profite de services accessibles à tous ACCED Clients usés et handicapés : contact client gratuit. ACCED propose la transcription indéchiffrable de la parole, la sous-titration en langue des signes française ou la langue parlée complétée (pour l'écouter sur toutsumoneau.fr). HandiCompteur Clients aveugles et malentendants : service gratuit. HandiCompteur permet de recevoir les factures d'eau en braille ou en caractères agrandis (sur simple demande auprès de votre service client au 0972 420 480).</p>

* Sur les communes équipées pour le dépannage de consommation en ligne. ** Service de relève de consommation en ligne. © 2021 SUEZ

Lors de son abonnement au service, tout nouveau client reçoit :

- Un courrier d'accueil,
- Le règlement de service,

Un livret comprenant des informations sur les services en ligne compte en ligne, e-facture...), sur la facture et les moyens de paiement disponibles, et des conseils sur la maîtrise de la consommation.



8. La communication vers la Collectivité

Dans un contexte en profonde mutation où s'entremêlent des défis de plus en plus complexes, nous agissons pour la santé humaine, de l'eau et du capital naturel, en préservant les ressources et les écosystèmes au bénéfice des territoires dans lesquels nous intervenons. Conscients de l'urgence climatique et de la nécessité d'inscrire nos métiers dans une logique de développement durable, nous nous engageons, par ailleurs, à réduire l'impact de nos activités et à contribuer activement à la recherche de solutions plus sobres et vertueuses pour les Hommes et la Planète.

Cet engagement prend des formes multiples.

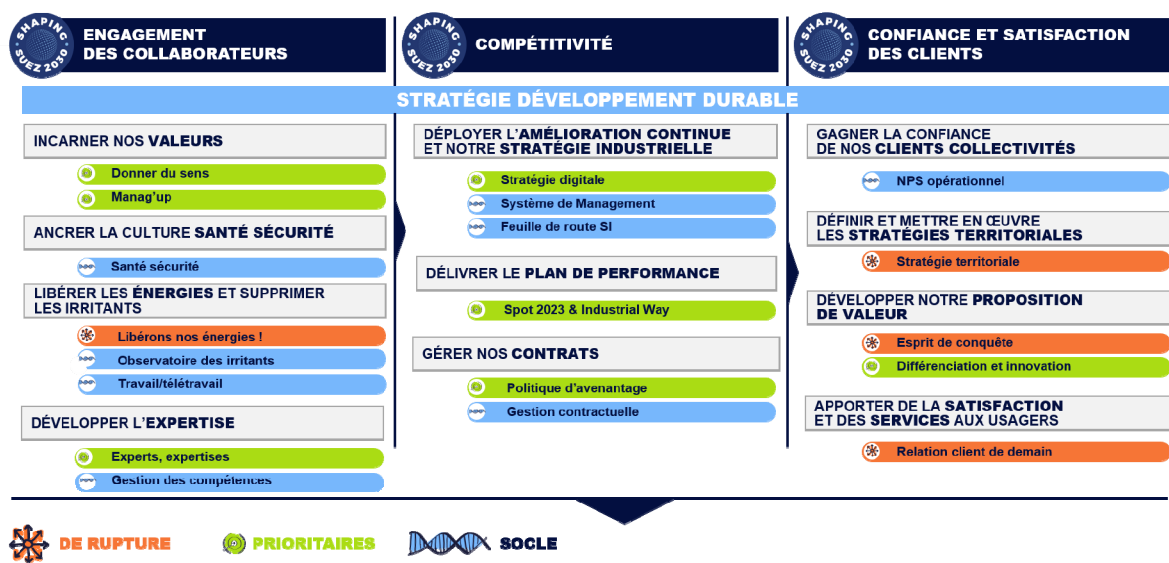
Combattre les effets du changement climatique (lutte contre les inondations, réduction de l'impact des sécheresses, protection qualitative de la ressource, préservation de la biodiversité, accès à l'eau pour tous, etc.), renforcer l'attractivité des territoires, contribuer à la qualité de vie des citoyens... sont autant d'enjeux auxquels nos métiers d'opérateur de services essentiels nous amènent à contribuer au quotidien, aux côtés de nos clients, à travers des solutions et des innovations concrètes.

Solidement ancrés dans les territoires, nous sommes un acteur de la vie économique locale et contribuons à une transition durable au travers de l'emploi, de l'inclusion et d'une démarche partenariale avec l'ensemble des écosystèmes régionaux.

NOS ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Parce que l'eau est au cœur des enjeux de la transition écologique et solidaire, SUEZ Eau France a élaboré sa Vision stratégique 2021 – 2023 autour de l'objectif visant à « faire de la ressource en eau un pilier du développement et de la résilience des territoires ».

Enjeu transverse du fait de ses dimensions économique, environnementale, sociale et sociétale, le développement durable y a été érigé en projet central. Ce changement de paradigme illustre le renouveau de nos métiers et celui des services d'eau et d'assainissement qui sont devenus des services ressources (production d'énergie grâce aux boues issues du traitement des eaux usées, biochar, etc...)



Afin d'incarner la contribution de SUEZ Eau France à la vision stratégique du Nouveau SUEZ et d'en être un levier de transformation durable, la Feuille de Route Développement Durable de SUEZ Eau France sera actualisée courant 2022. Véritable outil de pilotage de la performance de l'entreprise, elle s'articulera autour de plans d'actions concrets et d'objectifs chiffrés, matérialisant également la contribution de l'entreprise aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU en 2015.

UNE DEMARCHE INTEGREE ET PARTENARIALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES

En cohérence avec sa responsabilité d'acteur local, SUEZ Eau France déploie partout en France des actions concrètes et partenariales (start up, monde académique...). Ces actions contribuent à répondre aux défis du développement durable, au plus près des enjeux de ses territoires d'action et en lien avec leurs spécificités.

1. S'engager en faveur de la sobriété carbone et contribuer à la résilience des territoires

Les effets du changement climatique sont d'ores et déjà particulièrement impactants pour nos clients, les usagers ainsi que pour le patrimoine qui nous est confié. Qu'il s'agisse de l'évolution du cycle naturel de l'eau, des inondations et de la montée des eaux dans les zones habitées, industrielles ou agricoles, des événements ponctuels comme les tempêtes ou les sécheresses exceptionnelles, chacun de ces aléas affecte les ouvrages, le milieu naturel, la ressource, les conditions d'usage de l'eau et donc la qualité de vie des habitants.

Face à ce constat désormais largement partagé et compte tenu de la nature de ses métiers, SUEZ est un acteur engagé en faveur de **la lutte contre le changement climatique**.

SUEZ Eau France a actualisé en 2021 le Bilan Carbone complet de ses activités couvrant les 3 scopes de la méthodologie. Ce Bilan Carbone (publié sur le site de l'Ademe) a permis de construire un plan d'actions concret piloté par un Comité opérationnel rassemblant l'ensemble des filières et métiers concernés, et bâti autour des postes principaux d'émissions de l'entreprise que sont :

- la biologie de l'épuration : émissions de GES induites par les activités assainissement (process, exutoires des boues, rejets dans le milieu, production de biogaz, etc.),
- les travaux et intrants : travaux de renouvellement et neufs de l'année, réparations sur les réseaux, utilisation de matériaux, etc.,
- les produits chimiques : produits consommés pour tout le cycle de l'eau
- l'énergie : consommations d'électricité et de gaz naturel induites par nos activités opérationnelles

Par ailleurs, compte tenu de la volonté de SUEZ Eau France d'agir sur l'ensemble de ses scopes, différents leviers d'actions relatifs au scope 3 ont également été identifiés et feront l'objet d'études complémentaires sur la période 2022 – 2024.

Afin de répondre au mieux aux attentes de ses clients et de jouer, à plein, son rôle de conseil et d'expert, SUEZ Eau France développe différents outils pour les accompagner dans leurs stratégies d'adaptation aux effets du changement climatique : cartographie des risques et vulnérabilités ou projets d'aménagement des infrastructures, gestion optimisée de la ressource, réduction des GES et espaces naturels développant leur résilience aux événements extrêmes.

2. Protéger et restaurer le capital naturel à travers la préservation de la biodiversité et des ressources

Acteur engagé en faveur de la préservation du capital naturel (eau, air, sol), SUEZ Eau France développe des solutions concrètes en faveur de la transition écologique des territoires.

La ressource en eau est au cœur de nombreuses pressions : diminution des stocks disponibles en raison du dérèglement climatique, augmentation des conflits d'usage liés au prélèvement croissant dans les zones soumises au stress hydrique, diminution de la qualité de l'eau s'expliquant par les pollutions diffuses (macropolluants, micropolluants, bactériologiques, microplastiques, biseau salé etc)...

Pour répondre à ces enjeux, SUEZ développe parallèlement différentes démarches pour :

- Economiser l'eau en diminuant les pertes sur les réseaux et en améliorant les rendements
- Accompagner les usagers et nos clients dans une démarche de maîtrise des consommations
- Augmenter la disponibilité en eau par l'optimisation des forages et le recours aux eaux alternatives (réutilisation des eaux usées traitées, recharge de nappe, dessalement)
- Préserver la qualité de l'eau en anticipant les pollutions et en les traitant
- Suivre la qualité des ressources, des milieux et des captages

A des échelles territoriales et sur les aires d'alimentation de captage prioritaires, SUEZ Eau France engage également des actions concrètes de préservation de la ressource en eau, permettant de réduire les pollutions diffuses « à la source » et d'améliorer la résilience des territoires. Ces démarches sont accompagnées par les Agences de l'eau, à travers le 11^e programme sur la période 2019-2024, visant à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique. Elles peuvent prendre la forme de Contrats de territoires eau et climat (CTEC) ou d'Opération de

reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE). Elles se traduisent par des actions concertées sur les territoires avec différentes parties prenantes, dont le monde agricole.



Agir en faveur de la **préservation de la biodiversité** constitue également un axe structurant de la démarche de SUEZ Eau France. Patrimoine naturel des territoires où nous opérons et fournisseur de services écosystémiques, la biodiversité est un enjeu fondamental de notre démarche de développement

durable. Elle est intimement liée à la qualité de la ressource en eau et au bon fonctionnement du milieu récepteur et représente un marqueur du changement climatique. Dans ce cadre, SUEZ a défini dès 2014 une stratégie permettant d'opérationnaliser cet enjeu au sein de ses activités dans le cadre de la « Stratégie Nationale pour la Biodiversité », pilotée par le Ministère en charge de l'écologie. Dans la continuité de cette démarche, SUEZ a réaffirmé son engagement à la SNB à travers l'adhésion en 2020 au dispositif Entreprises Engagées pour la Nature – Act4nature France, porté par l'Office Français pour la biodiversité (OFB). SUEZ a ainsi défini un plan d'actions ambitieux et quantifié à l'horizon 2025. Dans le cadre de cette démarche, SUEZ Eau France souhaite ainsi devenir un partenaire de référence pour les collectivités engagées dans des initiatives jumelles, telles que « Territoires Engagés pour la Nature », à travers l'ensemble de ses solutions en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité.



Les actions de SUEZ sur le périmètre France en chiffres (activités Eau & Déchets) :

- plus de 6 300 ha de foncier en gestion
- plus de 30 partenariats locaux avec des structures naturalistes et spécialisées
- 60 initiatives locales
- 82 % de sites prioritaires couverts par un plan d'action en faveur de la biodiversité (les sites prioritaires sont des sites de production inclus dans Natura 2000 ou dont la surface est supérieure à 10 ha.)
- plus de 20 000 données d'occurrence d'espèces dans des bases de données naturalistes

Dans la continuité de ses engagements, SUEZ a activement participé au Congrès mondial de la Nature qui s'est déroulé à Marseille en septembre 2021. Temps fort de l'agenda politique français et international, le Congrès était organisé en amont de la COP 15 sur la diversité biologique de Kunming (Chine) afin de définir les futures orientations stratégiques et politiques en matière de biodiversité. A cette occasion, SUEZ a participé à des sessions thématiques sur les solutions fondées sur la nature appliquées à l'eau et sur le rôle de l'économie circulaire pour protéger la nature. Le Congrès a également été l'opportunité de sensibiliser le grand public et les jeunes générations à la préservation de la biodiversité sous-marine. Dans l'espace « Générations nature » de l'Office Français de la Biodiversité, SUEZ a proposé une expérience immersive dans un dôme recréant l'ambiance des écosystèmes marins en 3D qui a permis à plus de 1000 personnes de venir découvrir, par l'acoustique, la richesse des fonds sous marins.

Face à l'érosion de la biodiversité, SUEZ accélère par ailleurs la mise en œuvre de solutions favorisant une amélioration significative de la qualité écologique des milieux, à la fois sur son propre périmètre d'activité ou sur celui de ses clients. L'entreprise propose, en effet, des opérations de restauration des fonctions des sols, des actions de réhabilitation écologique et de renaturation pouvant s'inscrire dans le concept de Solutions Fondées sur la Nature, des actions relatives à l'agriculture durable et des prestations de monitoring environnemental. Ces solutions permettent de promouvoir la biodiversité mais aussi de s'adapter au changement climatique. Dans ce cadre, SUEZ France a lancé en 2021 un appel à projets sur la biosurveillance afin d'identifier et d'expérimenter les solutions de demain, novatrices, sobres, responsables et qui s'allient au vivant. 3 projets ont été sélectionnés, respectivement :

- Biosurveillance des milieux aquatiques par les mollusques : MolluSCAN-eye®
- Détection de la microalgue *Ostreopsis* : MICROBIA ENVIRONNEMENT
- Diagnostic de la qualité des sols : Novasol Expert

3. Garantir l'accès et l'usage équitable à la ressource en eau

Par leur contribution à l'amélioration de la qualité de vie et à la cohésion sociale, **l'accès aux services et l'accessibilité** sont deux enjeux majeurs pour les citoyens et les territoires.

A ce titre, différents outils et actions partenariales favorisant la prise en compte de tous les types de vulnérabilités existantes, que celles-ci soient physiques, financières ou encore technologiques, sont déployés.

Cet engagement se concrétise notamment à travers la mise à disposition de services pour que les usagers aveugles, malvoyants, sourds ou malentendants puissent accéder au service client, selon des dispositifs adaptés à leurs besoins. Ces services sont développés dans le cadre de partenariats avec des structures spécialisées.

Depuis 2014, **Acceo**, entreprise spécialisée dans l'accessibilité met à disposition des clients sourds ou malentendants, des services de traduction adaptés. SUEZ Eau France a ainsi été la première entreprise du secteur de l'eau et de l'assainissement à proposer un tel service.

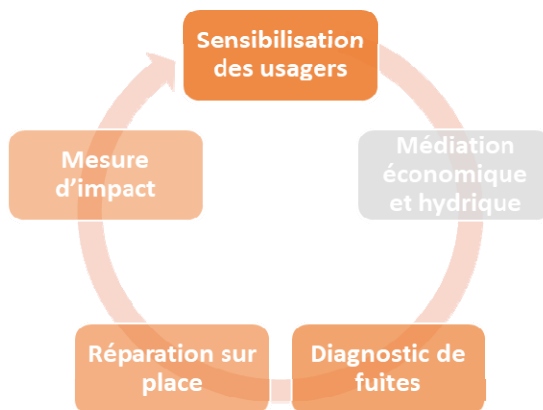


Aujourd'hui, Acceo nous aide à être toujours plus inclusifs grâce au déploiement dans nos accueils d'une application permettant la traduction des informations clients au bénéfice des personnes non-francophones.

Par ailleurs, **l'accompagnement des publics en fragilité financière** et qui peuvent connaître des situations de précarité hydrique est au cœur de nos préoccupations. En effet, en France, 2 millions de ménages consacrent plus de 3 % de leurs revenus à leur consommation d'eau. Ce seuil représente un taux d'effort budgétaire considéré par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) comme un risque de précarisation socio-économique.

Pour répondre à cet enjeu, le LyRE, centre de recherche de SUEZ, a développé une méthodologie de cartographie de cette précarité hydrique. Elle consiste à identifier, sur un périmètre géographique donné, les quartiers au sein desquels l'accompagnement à un meilleur usage de l'eau et à une meilleure maîtrise des budgets est prioritaire. Ce diagnostic territorial permet ainsi la conscientisation et la spatialisation des situations à l'échelle d'une collectivité. Les zones identifiées comme « prioritaires » bénéficient ainsi d'actions curatives (campagnes d'information co-construites avec les bailleurs sociaux sur les dispositifs d'aides) ou de la mise en place d'aides financières spécifiques.

Les « zones de vigilance », quant à elles, voient la mise en œuvre d'actions de prévention telles que des opérations pour réduire les consommations d'eau ou la mise en place de mécanisme de « plomberie solidaire ». Ces services de « plomberie solidaire » contribuent à répondre à un enjeu de pauvreté structurelle pour le territoire. Il s'agit d'un accompagnement spécifique pour améliorer l'habitat des publics en difficulté et in fine leur permettre de maîtriser leur consommation d'eau. Il est dit solidaire à double titre car, d'une part, il est un soutien à destination des publics fragiles et d'autre part, il fait appel à des personnes en insertion pour réaliser les opérations de plomberie. Pour être efficace, ce dispositif d'animation collective et multi partenarial se co-construit avec les acteurs du territoire d'implantation.



Exemple d'étapes d'un service de plomberie solidaire

En complément, des équipes sont spécialement formées à l'accompagnement des publics fragiles. La Mission Solidarité Eau, une équipe de SUEZ Eau France dédiée dans les territoires, a ainsi pour objectif de développer des liens avec les acteurs locaux pour la lutte contre la précarité hydrique. Elle collabore avec les acteurs sociaux locaux, comme les CCAS par exemple, et gère les dispositifs d'accompagnement mis en œuvre comme la contribution aux Fonds de Solidarité Logement.

Par ailleurs, la mise en place de partenariats avec les acteurs nationaux et locaux de médiation sociale contribue fortement à l'accès aux services pour tous. Elle renforce les opportunités d'identifier les clients fragiles et améliore la qualité du service délivré. Dans ce cadre, SUEZ poursuit son partenariat structurant avec le Réseau National des PIMMS Médiation (Points Information Médiation Multi-Services) et soutient le développement de PIMMS en Régions.



Aquassistance : des actions en France pour faciliter l'accès à l'eau pour les usagers non raccordés

Aquassistance, association de solidarité internationale des collaborateurs actifs et retraités du Groupe SUEZ, vise à mettre à disposition les compétences de ses bénévoles et du matériel pour apporter, partout dans le monde, une aide aux populations vulnérables. En 2021, Aquassistance a également mené des actions en France. A titre d'exemple, l'association a contribué, avec l'ONG Solidarités International, à l'amélioration de l'accès à l'eau potable des habitants d'un quartier informel (bidonville) en Région Parisienne.

4. Contribuer à la transition solidaire des territoires, à travers notre ancrage local

En tant qu'acteur économique, SUEZ Eau France contribue au développement de ses territoires d'implantation en collaborant avec son écosystème local en contribution aux enjeux de l'emploi et de l'insertion socio-économique. Elle entend être le reflet des territoires dans lesquels elle opère.

Pour renforcer son impact social, SUEZ a créé en 2019, la Direction de l'innovation sociale. Celle-ci mutualise les expertises et ressources développées par l'entreprise depuis 20 ans en faveur de l'inclusion et permet le développement des collaborations avec les acteurs de **l'insertion, de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire (ESS)**.

Concrètement, la Direction Innovation Sociale **favorise le « recrutement inclusif »** en faisant connaître les métiers de SUEZ aux acteurs de l'emploi et aux publics en difficulté d'insertion, en privilégiant l'alternance inclusive, le recrutement de personnes éloignées de l'emploi et en proposant des projets en faveur de l'inclusion pour faire évoluer la culture et les pratiques du Groupe.

Par exemple, SUEZ s'est associé à l'Association « Tous en Stage » et « FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) » pour permettre en 2021 à plus de 400 collégiens de collèges REP+ de réaliser, malgré la situation sanitaire, des stages collectifs sur ses sites ou en digital et découvrir les métiers de l'environnement. La politique d'insertion menée par SUEZ France s'appuie également sur des partenaires tels que « 100 chances, 100 emplois » et le réseau Nos Quartiers ont du Talent.

Le programme Lotus est également emblématique de cette démarche de recrutement inclusif. SUEZ s'est engagé dans ce projet, porté par Humando, filiale de The Adecco Group, dans la continuité du projet HOPE mené en 2019 (intégration en alternance de 12 réfugiés sur le poste de chauffeur poids lourd). L'objectif est de pourvoir les postes en tension de mécanicien poids lourds. Le projet offre ainsi des parcours complets d'accompagnement vers l'emploi, avec l'ambition de rendre des réfugiés autonomes, condition nécessaire à leur intégration durable.

Deux autres leviers d'action en faveur de l'emploi et de l'insertion sont mis en œuvre par SUEZ : le renforcement des collaborations avec le monde de l'économie sociale et solidaire et la mise en œuvre de programmes d'entrepreneuriat. Pour le premier, le Groupe s'appuie notamment sur ses filiales telles que Rebond Insertion et Val plus pour permettre l'insertion de personnes éloignées de l'emploi.

Quant aux programmes d'entrepreneuriat (incubateurs dédiés aux demandeurs d'emploi), ils ont permis d'accompagner 102 demandeurs d'emplois en 2021 dans la création de leurs entreprises par les Maisons pour Rebondir Île-de-France et Bordeaux.

« J'Entreprends » et « Économie circulaire », les programmes d'accompagnement à la création d'activité dédiés à des demandeurs d'emploi

Porté par La Maison pour Rebondir sur le département des Hauts-de-Seine (92) et à Bordeaux (33), « J'entreprends » est un programme d'incubation de six mois comprenant un coaching individualisé, une formation de 350 heures dédiée à l'entrepreneuriat, une mise en réseau avec les professionnels du secteur et ce jusqu'à l'immatriculation de leur société. À ce jour, le programme a permis d'accompagner 191 entrepreneurs en Gironde et en Île-de-France dans le lancement de leur projet d'entreprise et de développer ainsi de nouveaux services de proximité, avec une véritable dimension responsable.

Depuis deux ans, SUEZ a monté un programme d'accompagnement Économie circulaire visant à faire émerger ou essaimer de nouveaux services d'économie circulaire créateurs d'emploi. 20 projets sont actuellement accompagnés à Bordeaux et en Île-de-France.

En tant qu'entreprise inclusive, SUEZ souhaite offrir les mêmes opportunités à chacun et ne tolère aucune forme de discrimination, de harcèlement. Elle considère la **diversité** comme une force, une source de richesse. Pour atteindre ses objectifs de Diversité et d'Inclusion, l'entreprise a structuré sa politique Diversité selon 3 piliers : développer une Culture Inclusive, promouvoir l'égalité professionnelle femme-homme, façonner un environnement durable & Inclusif.

Développer une culture inclusive

SUEZ Eau France affiche un dispositif de **recrutement inclusif global**, allant du collège – première source de discrimination - à la reconversion. L'entreprise développe également le recrutement de personnel encadrant et experts issus de la diversité grâce à la signature d'un partenariat avec le cabinet Mozaik RH, visant 7 recrutements pour les fonctions cadres opérationnels sur 2020 - 2021.



Promouvoir l'égalité professionnelle femme-homme

SUEZ agit activement en matière de mixité et s'engage, à l'horizon 2025, à compter 25% de femmes dans ses rangs avec une répartition équilibrée entre les métiers et 35% de femmes parmi les managers opérationnels. Chez SUEZ Eau France, la part des femmes représente plus de 28% des effectifs, ce qui représente une évolution supérieure à 10% au cours des 3 dernières années.

Pour atteindre ces objectifs de mixité, SUEZ s'appuie notamment sur 2 leviers d'actions : soutenir l'équilibre des temps de vie et la parentalité en entreprise et identifier les freins pour contribuer à accélérer la mixité dans ses métiers. Pour agir sur ce levier et contribuer à traiter les phénomènes d'autocensure des jeunes filles, et ainsi élargir sur le long terme son vivier de recrutement, SUEZ est, depuis décembre 2021, partenaire et membre actif de l'association « Capital Fille ». Son action repose sur l'engagement conjoint de « Mairaines », collaboratrices volontaires des entreprises et institutions partenaires et des enseignants qui, ensemble, favorisent les choix d'orientation des jeunes filles issues des quartiers populaires et des zones rurales et leur rencontre avec le monde de l'entreprise. A travers ce partenariat, SUEZ a pour ambition de renforcer la mixité dans tous les métiers, notamment techniques et industriels.

Façonner un environnement Durable & Inclusif :

Au travers de ce pilier SUEZ souhaite s'engager en faveur de toutes les différences visibles et invisibles. En signant, en 2021, la charte de l'Autre Cercle, acteur français de référence qui œuvre pour l'inclusion des personnes LGBT+ dans le monde professionnel, l'entreprise démontre sa volonté de renforcer l'environnement de travail inclusif et respectueux des différences de tous ses collaborateurs. Afin que les collaborateurs de SUEZ puissent développer des comportements bienveillants à l'égard de toutes les communautés, un guide et un e-learning de sensibilisation ont été déployés : clés, définitions, bonnes pratiques à adopter, conseils pour devenir un véritable allié LGBT+.



Favoriser la solidarité et contribuer aux enjeux sociétaux implique de mobiliser tous les acteurs, au premier rang desquels les collaborateurs de SUEZ Eau France. Aussi, l'accent est mis sur l'engagement des collaborateurs dans le cadre d'actions de mécénat et de bénévolat de compétences. Que ce soit dans le cadre d'actions de parrainage/marrainage de personnes éloignées de l'emploi, de présentations métiers

après de collégiens issus des QPV, ou encore d'actions ponctuelles de ramassage de déchets, nos collaborateurs sont les premiers acteurs de l'engagement durable de SUEZ Eau France en faveur des territoires.

En 2021, 142 collaborateurs et collaboratrices se sont ainsi impliqués dans des missions de mécénat de compétences et ont permis le soutien de 23 associations.

La Fondation SUEZ : un plan d'actions en soutien aux conséquences de la pandémie

La Fondation SUEZ, au-delà de ses actions menées dans les pays émergents et en développement, agit en France pour favoriser l'insertion par l'emploi et la formation des personnes fragilisées. En 2020, la Fondation a créé un fonds d'urgence COVID-19 pour aider les associations et ONG à répondre aux urgences sanitaires, sociales et économiques, notamment en France. Aujourd'hui, la Fondation soutient ceux qui apportent les réponses aux conséquences de la pandémie.

Les épiceries solidaires face à la crise sanitaire et sociale

En 2020, la Fondation a noué un partenariat avec l'association ANDES (Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires) avec pour objectif de soutenir la création de 4 nouvelles épiceries solidaires en France d'ici fin 2022.

Des clubs Coup de pouce contre l'échec scolaire précoce

La Fondation SUEZ s'est engagée à soutenir l'ouverture d'une quarantaine de clubs Coup de Pouce qui permettront d'accompagner 200 enfants et leurs parents durant l'année scolaire 2021-2022. À travers différents programmes périscolaires, l'association propose un dispositif complémentaire à la classe qui vise à renforcer la confiance des enfants en leurs capacités et à rassurer leurs parents sur leur rôle essentiel d'accompagnateurs, afin de soutenir la réussite scolaire de l'enfant.



9. Notre certification énergie ISO 50001

UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE

En 2012, SUEZ a été une des premières entreprises françaises à obtenir des certifications énergie locales dès la publication de la norme ISO 50001.

Étant donné les enjeux environnementaux et économiques autour de l'énergie, l'entreprise a décidé fin 2014 de structurer sa démarche de management de l'énergie, et de la faire certifier ISO 50001. Cette certification permet également d'être en conformité avec les exigences de la Directive européenne sur l'efficacité énergétique.

Depuis fin 2017 100% du périmètre Eau France est certifié ISO 50001.

La robustesse et la pertinence du système de management de l'énergie mis en place a ont été saluées par les auditeurs.

NOS AXES D'ACTION

Deux leviers d'amélioration de notre performance énergétique couvrent plus de 50 % de la consommation énergétique de l'entreprise :

- **Éviter le renouvellement systématique à l'identique des pompes** pour en optimiser le dimensionnement et la consommation.
- **Optimiser la concentration en boues activées dans les bassins biologiques des stations d'épuration** et ainsi baisser la consommation d'énergie liée à l'aération des bassins.

En complément, des diagnostics énergétiques ont été réalisés sur plus de 200 sites pour identifier d'autres leviers de diminution des consommations d'énergie.

Chaque région a élaboré et suit un plan d'actions régional, qui comprend, outre la déclinaison des démarches nationales, des actions en lien avec les gisements de performance et le contexte local.

Un 3^{ème} axe important du management de l'énergie concerne la production d'énergie. Deux cibles majeures sont développées :

- **La production de biogaz en assainissement** avec ré-injection au réseau ou utilisation sur site via par cogénération d'électricité. Ces procédés ont de plus l'avantage de diminuer la quantité de déchets générés par l'épuration.
- **La production d'énergies renouvelables en profitant de la configuration de certains sites :**
 - Panneaux photovoltaïques sur les toitures ou les couvertures d'ouvrages
 - Éoliennes
 - Microcentrales hydroélectriques en utilisant l'énergie potentielle de chute sur les réseaux et ouvrages d'eau potable.

Enfin, un réseau d'experts Energie est en place dans les Régions. Il se réunit régulièrement avec la Direction Technique nationale et les centres d'expertise du groupe, afin de faire bénéficier aux exploitants des dernières nouveautés en matière de performance énergétique (nouveaux équipements, etc.) et des retours d'expérience.

La tarification du service

2,176 €/m³
TTC
hors service
assainissement

sur la base d'une
consommation annuelle
de 120 m³



La consommation annuelle de 120 m³ est la consommation de référence définie par l'INSEE pour une famille de 4 personnes.

➔ Le prix du service de l'eau potable

Comment lire une facture SUEZ ?

Recto de la facture

réf. client : XX-XXXXX-XX
identifiant* : XXXX
facture n° : XXXXXX-X

contacts
www.toutsarmonieu.fr
 accessible de puis votre smartphone
 service client du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 8 h à 13 h
 0977 408 408
 urgence 24h/24
 0977 401 123
 service client
 TSA 70001 - 54528 Laxou cedex
www.toutsarmonieu.fr/acce

message personnel
 Lors de notre passage, votre compteur était inaccessible. Nos intervenants prochainement. Votre consommation a été estimée sur la base de vos consommations précédentes. N'oubliez pas de couper l'arrivée d'eau si vous vous absentez, même le temps d'un week-end.

e-facture
 Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsarmonieu.fr

M. ET MME DUPONT
 XX, RUE
 XXXXX VOTRE COMMUNE

Service de l'eau et de l'assainissement de votre commune
Facture de janvier à juillet 29 juin

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			XX €
Votre consommation	XX m ³	XX €	XX €

Net à payer
 Merci de régler cette facture au plus tard le : 10 juillet
 Règlement à réception, sans escompte. XX €

Répartition

Catégorie	Pourcentage
Distribution de l'eau	16 %
Collecte et traitement des eaux usées	16 %
Organismes publics	68 %

Bilan de consommation (m³)

Mois	Estimation	Relevé
Mai 05	~100	~100
Nov 05	~100	~100
Mai 06	~100	~100
Nov 06	~100	~100
Mai 07	~100	~100

M. et Mme Dupont
 XX, rue
 XXXXX Votre Commune

Adresse descriptif :
 XX, rue
 XXXXX Votre Commune

Prochain relevé :
 novembre
Prochaine facture :
 novembre

Montant : XX €
TIPSEPA

En choisissant la mensualisation, votre prochaine échéance serait seulement de 18 euros.

010216371633
 500102000370 412132922XXXXXXXXXX 8851

Valorisation du service local

Personnalisation de la relation clientèle

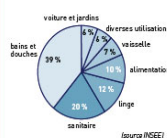
Accès rapide aux principales informations (abonnement & consommation, prix m³)

Maîtrise de la consommation

Verso de la facture

pour en savoir +

Comment se répartit la consommation d'eau des Français au quotidien ?
En moyenne, une famille française de 4 personnes consomme 128 m³ d'eau par an, soit un budget moyen de 1 euro par jour. Mais savez-vous réellement ce que vous consommez ?



- Un bain : 0,40 € (soit 100 à 150 litres d'eau)
- Une douche ou un lave-linge : 0,20 € (soit 60 à 90 litres d'eau)
- Un lave-vaisselle : 0,10 € (soit 25 à 40 litres d'eau)
- Une chasse d'eau : 0,03 € (soit 10 à 12 litres d'eau)

Plus d'informations sur www.toutsurmoneau.fr

N° compteur	Nouvel index relevé le 23/04/2014	Ancien index estimé le 25/10/2013	Consommation	
E02KA415765	121	79	42 m ³	

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Abonnement					
part SUEZ Eau France du 01/14 au 04/14			xx	xx	
part commune de Béziers			xx	xx	
Consommation					
part SUEZ Eau France du 19/02/13 au 18/02/14	27 m ³	1,4529	xx	xx	
du 19/02/14 au 23/04/14	15 m ³	1,5226	xx	xx	
part commune de Béziers	42 m ³	0,16	xx	xx	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)					
			xx	xx	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES					
Abonnement					
part SUEZ Eau France du 01/14 à 04/14			xx	xx	
part commune de Béziers			xx	xx	
Consommation					
part SUEZ Eau France du 19/02/13 au 18/02/14	27 m ³	1,4529	xx	xx	
du 19/02/14 au 23/04/14	15 m ³	1,5226	xx	xx	
part commune de Béziers	42 m ³	0,16	xx	xx	
ORGANISMES PUBLICS DE L'EAU					
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse)					
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse)	42 m ³	0,09	xx	xx	
Voies navigables de France (délibération du XX/VI/WW)	42 m ³	0,28	xx	xx	
Total HT					
			xx		
Total TVA					
			xx		
Total TTC acquittée sur les débits					
					xx
Net à payer					87,18 €

Un espace personnalisé par contrat pour identifier les rôles des acteurs de l'eau

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix de l'eau et du traitement des eaux usées, à l'exception des redevances des organismes d'Etat, sont fixés par la commune de Béziers.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Si meliora dies, ut vina, poemata reddidit, scire velim, chartis pretium quotus arroget annus. scriptor abhinc annos centum qui decidit, inter perfectos probus, centum qui perficat annos. Quid, qui deperit minor uno mense vel anno, inter quos referendus erit. Veteresne poetas, an quos et praesens et postera respuat aetas.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Si meliora dies, ut vina, poemata reddidit, scire velim, chartis pretium quotus arroget annus. scriptor abhinc annos centum qui decidit, inter perfectos veteresque referri debet an inter vilis atque novos. Excludat iurgia finis.

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE : Si meliora dies, ut vina, poemata reddidit, scire velim, chartis pretium quotus arroget annus. scriptor abhinc annos centum qui decidit, inter perfectos veteresque referri debet an inter vilis atque novos. Excludat iurgia finis, Est vetus atque probus.

ABONNEMENT : Si meliora dies, ut vina, poemata reddidit, scire velim, chartis pretium quotus arroget annus. scriptor abhinc annos centum qui decidit, inter perfectos veteresque referri debet an inter vilis atque novos. Excludat iurgia finis, Est vetus atque probus, centum qui perficat annos. Quid, qui deperit minor uno mense vel anno, inter quos referendus erit. Veteresne poetas, an quos et praesens et postera respuat aetas.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification des données qui vous concernent de même qu'un droit d'opposition que vous pouvez exercer en adressant un courrier à Service droit d'accès, SUEZ Eau France - Service client TSA 70001 - 54529 LAXOU CEDEX.

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire IBAN FR52 2004 1010 0707 3495 1803 839 en indiquant votre référence client (162001.033.00900.05).



TREJ0000221000001025760001188440

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

➔ L'évolution du tarif de l'eau entre 2020 et 2021

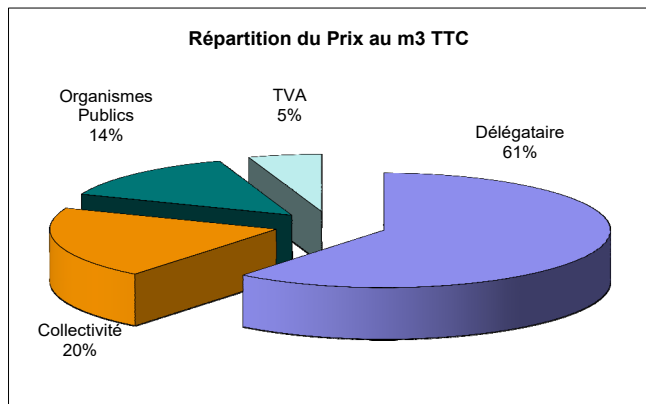
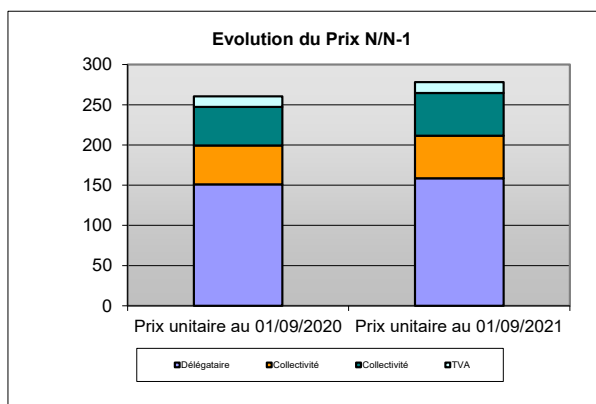
Communauté de Communes du Clermontois

TARIFS EAU Facture de 120 m3

Evolution P/P-1 (tarifs et montants en euros)

Les factures adressées aux usagers sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur fixées par l'arrêté du 10 Juillet 1996.

DISTRIBUTION DE L'EAU	M3	Prix unitaire au 01/09/2020	Prix unitaire au 01/09/2021	Prix annuel P 1	Prix annuel P	Evolution P/P-1
Part du délégataire						
Abonnement annuel		39,30	41,22	39,30	41,22	4,9%
Consommation	120	0,9313	0,9770	111,76	117,24	4,9%
				0,00	0,00	
Part Collectivité						
Abonnement annuel				0,00	0,00	
Part proportionnelle Syndicat Intercommunal	120	0,4016	0,4418	48,19	53,02	10,0%
Organismes publics						
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0780	0,0800	9,36	9,60	2,6%
Redevance Pollution domestique (Agence de l'eau)	120	0,2200	0,2200	26,40	26,40	0,0%
Sous total "eau" hors TVA en euros				235,01	247,48	5,3%
TVA à 5,5 %				12,93	13,61	5,3%
Total 120 m3 TTC en euros				247,93	261,09	5,3%
Soit le m3 TTC en euros				2,066	2,176	5,3%
Prix au litre €/l				0,0021	0,0022	5,3%
Répartition du prix de l'eau pour 120 m3 en partie						
				FIXE	VARIABLE	%
Part du délégataire				41,22	117,24	
Part Collectivité				0,00	53,02	
TOTAL HT du PRIX DU SERVICE				41,22	170,26	
% de partie fixe (arrêté du 6/8/2007 du MEDAD)						19,5%



➔ Les commentaires sur l'évolution des prix unitaires

Les factures annuelles 120 m³ sont présentées en annexe.

Le coût global pour le service Eau s'élève à 261,09 € T.T.C., ce qui représente un coût de 0,715 €/jour et par foyer.

1. Le tarif délégataire

Le coefficient d'indexation K, appliqué pour la part fermière Eau, est révisé semestriellement (mars et septembre).

Cf détails des variations 2020-2021 des indices d'indexation en annexe.

K1 a varié de 1,22783 à 1,28811 entre septembre 2020 et 2021. Le coefficient K1 s'applique sur le prix des parts fixe et variable (consommation).

2. La redevance intercommunale

La redevance intercommunale a été de 0,4418 € H.T./m³ en 2021.

3. La part Agence de l'Eau – Préservation de la ressource

Instituée au profit des agences financières de bassin par la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 (article 14) et le décret n° 66-700 du 14 septembre 1966, et modifiée par une nouvelle instruction en date du 23 décembre 1981 (BODGI 3 B-5-81).

Cette redevance, déterminée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, s'applique sur les m³ d'eau consommés.

Sa valeur en 2021 est de 0,0800 €/m³.

4. La part Agence de l'Eau – Lutte contre la pollution

La redevance « lutte contre la pollution » a été reformulée par l'Agence de l'Eau en janvier 2008.

- valeur 2008 : 0,3684 € H.T./m³
- valeur 2009 : 0,3830 € H.T./m³
- valeur 2010 : 0,3830 € H.T./m³
- valeur 2011 : 0,3990 € H.T./m³
- valeur 2012 : 0,3990 € H.T./m³
- valeur 2013 : 0,24 € H.T./m³ (sauf Ansacq : 0,37 € H.T./m³)
- valeur 2014 : 0,24 € H.T./m³ (sauf Ansacq : 0,38 € H.T./m³)
- valeur 2015 : 0,22 € H.T./m³ (sauf Ansacq : 0,38 € H.T./m³)
- valeur 2016 : 0,22 € H.T./m³ (sauf Ansacq : 0,38 € H.T./m³)
- valeur 2017 : 0,22 € H.T./m³ (sauf Ansacq : 0,38 € H.T./m³)
- valeur 2018 : 0,22 € H.T./m³ (sauf Ansacq : 0,38 € H.T./m³)
- valeur 2019 : 0,22 € H.T./m³
- valeur 2020 : 0,22 € H.T./m³
- valeur 2021 : 0,22 € H.T./m³

Le bilan contractuel et réglementaire



→ Les évolutions réglementaires 2021

ACTUALITE MARQUANTE

COMMANDE PUBLIQUE

- **LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets** renforce les clauses environnementales dans les marchés publics. Tous les marchés publics devront intégrer d'ici 5 ans une clause écologique.
- **LOI n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République** pose le principe selon lequel, lorsqu'un contrat de la commande publique a pour objet l'exécution d'un service public, son titulaire est tenu d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.
- **Décret n° 2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du code de la commande publique relatives aux accords-cadres et aux marchés publics de défense ou de sécurité** impose aux acheteurs d'indiquer dans les avis d'appel à la concurrence relatifs aux accords-cadres la quantité ou la valeur maximale des prestations qui pourront être commandées
- **Décret n° 2021-631 du 21 mai 2021** supprime l'exigence de présentation par les entreprises d'un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers dans leurs démarches administratives
- **Arrêtés du 30 mars 2021 portant approbation des cahiers des clauses administratives générales des marchés publics** ont approuvé les six nouveaux cahiers des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics.

GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

- **Arrêté du 10 septembre 2021 relatif à la protection des réseaux d'adduction et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions par retours d'eau**
Objet : définition des exigences minimales en matière de protection des réseaux d'adduction et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions par retours d'eau. Entrée en vigueur : 1er janvier 2023.
- **Décret n° 2021-147 du 11/02/21 relatif au mélange de boues issues de l'assainissement des eaux usées urbaines et à la rubrique 2.1.4.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumises à la loi sur l'eau**
Ce décret a pour but d'alléger les procédures administratives relatives au mélange de boues d'origines différentes en vue de leur valorisation agricole.
- **Décret n° 2021-1179 du 14 septembre 2021 relatif au compostage des boues d'épuration et digestats de boues d'épuration avec des structurants**
Ce décret détermine les conditions dans lesquelles les boues d'épuration et les digestats de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues et des digestats de boues. Le ratio de mélange « structurants-boues R » évoluera selon la chronologie suivante :
 - A compter du 1er janvier 2022, $R \leq 100\%$;
 - A compter du 1er janvier 2024, $R \leq 80\%$;
 - Au plus tard le 1er janvier 2026, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie remet au ministre chargé de l'environnement un rapport sur la disponibilité du gisement de déchets verts pour la valorisation organique des déchets alimentaires triés à la source et sur l'opportunité de modifier le seuil du ratio R au vu des besoins en matières fertilisantes utilisables en agriculture biologique.
- **Arrêté du 14 juin 2021 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation en application du titre Ier du livre V du code de l'environnement**
- **Arrêté du 17 juin 2021 modifiant l'arrêté du 12 août 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique no 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement**
Ces deux arrêtés modifient des éléments structurants (distance avec les riverains, organes de sécurité, distance entre les équipements, limitation des émissions de méthane dans les gaz d'effluents des systèmes d'épuration du biogaz en biométhane,...) des installations de méthanisation classées en rubrique ICPE 2781-2
- **Arrêté du 13 décembre 2021 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel**
Cet arrêté concerne les collectivités ayant un projet de méthanisation neuve et d'injection et qui n'ont pas encore signé leur contrat de vente de biométhane.
- **Décret n°2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments**
Pour les déchets dangereux, le décret prévoit de dématérialiser le bordereau de suivi, émis lors de la réception et de la réexpédition des déchets, et de l'étendre aux déchets POP à travers la plateforme Trackdéchet.

➔ Les implications sur le contrat de DSP

Les évolutions réglementaires récentes nécessitent de mettre en conformité le contrat d'affermage du service public de l'eau par avenant et le règlement de service :

- **Le décret n°2011-1231 du 5 octobre 2011 relatif à la réforme DT – DICT** « Construire sans détruire » complété par le décret n°2014-627 du 17 juin 2014 relatif aux travaux effectués à proximité des réseaux de transport et de distribution

Cette réforme introduit de nouvelles obligations et modifie substantiellement la répartition des responsabilités entre les différents acteurs : création du « guichet unique » (annuaire internet des exploitants se substituant aux communes) et refonte de la réglementation qui datait de 1991 (création de trois classes de précision pour les cartographies de réseaux, obligation aux exploitants d'améliorer progressivement leur cartographie, renforcement des responsabilités des maîtres d'ouvrage vis-à-vis des entreprises d'exécution, mise en place d'une procédure spécifique aux travaux urgents, obligation aux exécutants de travaux de respecter la norme et un guide pour assurer l'emploi de techniques adaptées à la connaissance du sous-sol, obligations de compétences aux personnels des différents acteurs dès 2017, sanctions complémentaires aux existantes : amende administrative de 1 500 €).

- **la loi Warsmann** du 17 mai 2011 concernant les dégrèvements pour fuite modifie les modalités d'attribution et de calcul de la remise sur fuite qui doit être accordée à l'usager d'un local d'habitation, elle supprime le plafonnement du nombre de dégrèvement pouvant être sollicité par un usager sur une période donnée.

Ce texte abroge les dispositions antérieures et rend obligatoire l'information des usagers en cas de surconsommation ; il renforce les droits des usagers en matière de dégrèvement et impacte les montants dégrévés.

- **la loi Brottes** du 15 avril 2013 instaure l'interdiction des coupures d'eau ainsi que de la restriction du débit d'eau délivré en cas d'impayé. Cette mesure a été confirmée par la décision du Conseil d'Etat en date du 19 juin 2015 et par la décision du tribunal de Limoges en date du 13 janvier 2016.

Elle est complétée par les dispositions de l'article L115-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant, au titre du Droit Au Logement, l'accès pour les usagers en situation de précarité aux services de l'énergie, des télécommunications et de l'eau.

D'une part, ces mesures nous obligent à revoir nos procédures pour l'accompagnement des abonnés en situation effective de précarité. D'autre part, elles nous obligent à prévenir une dégradation significative du taux global d'impayés résultant de l'impossibilité d'invoquer la possibilité de procéder à une coupure d'eau auprès des abonnés en situation d'impayé et en capacité d'acquitter leur facture.

Ces textes conduisent à devoir renforcer les procédures de recouvrement et à prendre en compte une augmentation des abandons de créances.

- **la loi Hamon** du 18 mars 2014 vise à soumettre les contrats de fourniture d'eau au code de la consommation. De fait l'obligation d'information précontractuelle des abonnés et l'observation d'un délai de rétractation de 14 jours sont instaurées. Le règlement de service ainsi que le processus de création des abonnements doivent être amendés.

Ces modifications nous conduisent à devoir procéder à l'envoi d'un nouveau règlement de service à l'ensemble des usagers et à devoir recueillir les justificatifs de la bonne exécution de ces nouvelles obligations notamment pour les abonnés souhaitant bénéficier du service avant l'expiration du délai légal de rétractation.

Pour satisfaire à ces nouvelles dispositions visant à renforcer le droit des usagers, toutes les dispositions du contrat de délégation de service public et du règlement de service devenues abusives doivent être révisées.

De plus, les procédures actuelles pour la souscription des nouveaux abonnements et pour le recouvrement des sommes dues par les abonnés en situation d'impayé doivent être renforcées. Enfin, les dotations prévues par le contrat aux titres des dégrèvements et des abandons de créances devront être augmentées en conséquence.

Les moyens du délégataire

➔ Notre organisation

1. La région Hauts de France

Avec près de 1000 collaborateurs qui travaillent sur le territoire, SUEZ est un acteur local engagé dans les Hauts-de-France. Son ambition : aller toujours plus loin en matière d'accompagnement sur le défi de la transition énergétique et de la gestion des ressources grâce au digital et à la pédagogie.

Les chiffres de la Région Hauts-de-France

1000 collaborateurs

1,5 millions d'habitants desservis en eau potable et/ou service d'assainissement

350 000 contacts usagers par an

228 installations de production d'Eau Potable et **204** stations d'épuration

9 572 km de réseau d'eau potable entretenus, exploités et surveillés

4 320 km de réseau d'assainissement entretenus, exploités et surveillés

210 clients collectivités et 314 clients entreprises

507 contrats de Prestations de Service dont **336** en Eau Potable et **171** en Assainissement

NOS ENGAGEMENTS POUR LA RESSOURCE

- **Assurer la protection des ressources** : usine de ré infiltration de nappe (Moule -Dunkerquois), gestion innovante des eaux pluviales (Douaisis)...
- **Optimiser l'usage des ressources grâce au numérique** : 510 000 compteurs d'eau intelligents sur le territoire, dont l'Eau du Valenciennois et l'Eau d'Ici (territoire maubeugeois), la région Hauts-de-France est la région la plus équipée. D'autres collectivités sont actuellement en cours de déploiement : l'Eau du Dunkerquois, Fourmies, Garges les Gonesses, Gonesse, Arnouville, Bonneuil en France.
 - **Développer l'accès aux ressources** : tarification innovante (Dunkerque), traitement du calcaire (Valenciennes, Dunkerque, Noyon) ...
 - **Produire de nouvelles ressources** : unités de production de biogaz sur les stations d'épuration (Oise, Laon)

L'EXPERTISE DES DIRECTIONS SUPPORTS AU SERVICE DES COLLECTIVITES

La direction régionale de SUEZ regroupe les directions supports qui travaillent au quotidien avec les agences territoriales.

Ces supports apportent une expertise en eau potable et assainissement, en gestion du patrimoine, en prévention des risques et en management de la qualité, mais également en communication, informatique, approvisionnement et ressources humaines... Toutes ces compétences sont mises au profit des collectivités partenaires.



La Direction des Ressources Humaines pilote la gestion du personnel de la région des Hauts-de-France l'Entreprise et contribue à maintenir un dialogue social de qualité.



La Direction Administration et Finances supervise la gestion financière de la région des Hauts-de-France. A ce titre, elle assure des missions de contrôle de gestion et de comptabilité. Elle chapeaute également la cellule Devis Facturation et l'Agence Gestion clientèle qui coordonne la facturation client.



La Direction Communication est chargée de concevoir et de coordonner, en liaison avec les autres directions de la région des Hauts-de-France, l'ensemble des actions et engagements de communication en lien avec les collectivités et en réponse à leurs besoins.



La Direction Métiers et Performance accompagne les agences territoriales en leur apportant un niveau d'expertise élevé sur plusieurs domaines techniques : l'informatique industrielle, la prévention et animation de la sécurité, la qualité, la gestion du patrimoine, la maîtrise des pertes en eau, etc...

Visio, une vision 360° pour plus de performance et plus de partage

Le centre de pilotage intelligent, VISIO, basé à Anzin, est rattaché à la Direction Métiers et Performance. Ce centre névralgique regroupe l'ensemble des fonctions et innovations permettant de suivre en temps réel les services de l'eau et de l'assainissement tout au long du grand cycle de l'eau.

Doté de dispositifs numériques intelligents et réactifs, ils offrent une approche réinventée des métiers, avec des outils plus innovants pour garantir la performance des services. Il permet aux collectivités d'accéder à tout moment à l'ensemble des données de leurs services pour mieux anticiper et optimiser les conditions d'exploitation. Ils contribuent ainsi à renforcer leur contrôle.



Véritable concentré de technologies intelligentes, dites « SMART », le centre VISIO garantit :

- un meilleur contrôle et une meilleure maîtrise de la ressource ;
- une réactivité accrue grâce à la planification et à l'optimisation des interventions des agents sur le terrain
- une meilleure performance, y compris énergétique, des installations et des réseaux ;
- une protection accrue des milieux naturels grâce aux systèmes experts anticipatifs ;
- un partage renforcé des données avec les collectivités, qui peuvent ainsi fournir une information fluide à leurs habitants et encore mieux maîtriser la gestion de leur patrimoine.

Le Centre d'appels clients régional, une relation de proximité avec les habitants

L'Agence Clientèle, est pour sa part, basée à Dunkerque et dans les territoires des collectivités.

Elle pilote les activités relevant des services de proximité auprès des collectivités territoriales et de leurs habitants et gère au quotidien les relations avec les usagers, notamment via le Centre de Relations Client ou les accueils clientèle sur les territoires.



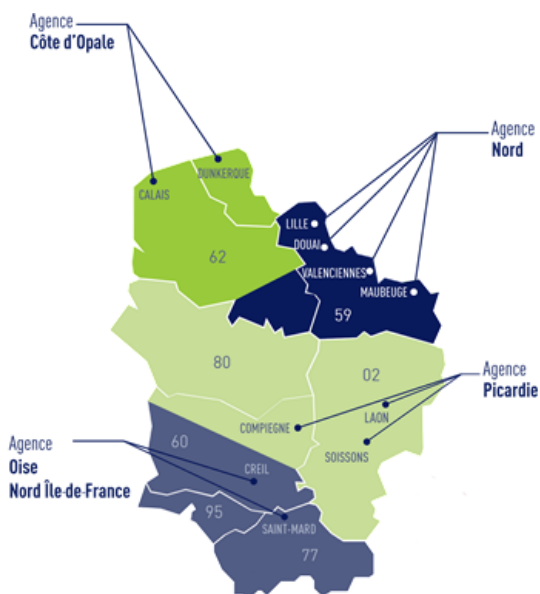
La connaissance affinée des contrats et des spécificités locales permet à nos conseillers clientèle de :

- garantir la meilleure qualité de réponse.
- fluidifier les échanges et réduire les délais de traitement.
- proposer des actions propres à la Région afin d'améliorer la satisfaction client.
- réagir à l'activité locale en temps réel.
- fluidifier les échanges avec les autres services d'une même région.

2. Nos implantations

4 agences pour être au plus près des territoires pour développer les villes de demain.

SUEZ est présent en Hauts de France dans les départements de l'Aisne, l'Oise, la Somme, le Nord, le Pas-de-Calais, le Val d'Oise et la Seine et Marne.



L'organisation locale repose sur 4 agences auxquelles sont rattachées les équipes de proximité :

- l'Agence Nord qui couvre le Valenciennois, le Val de Sambre, le Douaisis et la région Lilloise ;
- l'Agence Côte d'Opale qui couvre le périmètre du Dunkerquois, du Calaisis et du pays de la Lys ;
- l'Agence Picardie qui prend en charge l'Aisne, la Somme et une partie de l'Oise ;
- l'Agence Oise - Nord Ile de France, qui couvre le sud de l'Oise, le Val d'Oise et la Seine et Marne.

3. Nos moyens humains

Une équipe dédiée :

AGENCE OISE - NORD ILE DE FRANCE
VOS INTERLOCUTEURS

Centre technique de Vaux – 589 avenue du Tremblay – 60100 CREIL
Rue du Pont de Pierre – 60600 CLERMONT



Stéphane MARTIN DIT NEUVILLE
Directeur d'agence
Tél. 03.44.29.35.35
Mob. 06.49.26.05.72
stephane.martin-dit-neuville@suez.com
Il assure le pilotage global de l'Agence

SECRETARIAT



Clara REDZIMSKI
Assistante
Tél. 03.44.29.36.91
Fax 03.44.29.36.45
clara.redzinski@suez.com



Maud RIBEIN
Chef de pôle Eau Potable
Chargée de l'exploitation des réseaux de distribution d'eau et des ouvrages de production
Tél. 03.44.29.35.15
Mob. 06.81.95.30.93
maud.ribein@suez.com



Sébastien NOUGER
Chef de pôle Assainissement
Chargé de l'exploitation des réseaux d'assainissement, postes et stations d'épuration
Tél. 03.44.29.36.98
Mob. 06.79.70.70.03
sebastien.nouger@suez.com



Luc DEVYNCK
Responsable interventions et travaux programmables sur les réseaux d'eau, entretien des poteaux d'incendie
Tél. 03.44.50.83.02
Mob. 06.74.71.59.49
luc.devynck@suez.com



Frédéric DRODE
Responsable interventions et travaux sur les réseaux et les postes d'assainissement
Tél. 03.44.29.35.79
Mob. 06.72.08.99.51
frederic.drode@suez.com



Jean-Michel CARON
Adjoint au Chef de réseau Eau
Tél. 03.44.50.83.05
Mob. 06.84.27.66.30
jean-michel.caron@suez.com



Thierry PLANAS
Adjoint au Chef de réseau Assainissement
Tél. 03.44.29.36.67
Mob. 06.30.52.17.45
thierry.planas@suez.com



Renaud PICARD
Responsable production et maintenance
Tél. 03.44.29.35.19
Mob. 06.72.91.36.03
renaud.picard@suez.com



Bruno REYNAUD
Chef de secteur stations d'épuration
Tél. 03.44.24.40.63
Mob. 06.72.26.75.95
bruno.reynaud@suez.com



Laurent KASZLUK
Commercial
Tél. 03.44.29.36.54
Mob. 06.75.65.03.36
laurent.kaszluk@suez.com
Il assure le suivi opérationnel et commercial des contrats



Pierre LANGLOIS
Contract Manager
Animateur enjeux internes
Mob. 06.75.35.14.09
pierre.langlois@suez.com

Secretariat technique



Déborah LEBORGNE
Tél. 03.44.29.36.57



Jean-Marie CATALDO
Tél. 03.44.29.36.04

Service client :
Du lundi au vendredi de 8h à 19h
Le samedi de 8h à 13h

0 977 408 408

APPEL NON SURTAXE

Urgence 24h/24 :

0 977 401 119

APPEL NON SURTAXE

➔ Les moyens matériels

Un magasin central à Creil, des ateliers et des antennes dans les secteurs. Un stock de pièces et de matériel de rechange, stocké sur les différents lieux d'embauche, permet tout dépannage d'urgence ainsi que l'entretien et le renouvellement des équipements ;

- une flotte de plus de 200 véhicules composée de : fourgonnettes, fourgons, ateliers, camions-grues, camions d'hydrocurage, unités de contrôle caméra couleur, camions spécialisés (nettoyage des réservoirs - visite des gros collecteurs), centrifugeuses mobiles
- un matériel et un outillage adaptés aux différents métiers et types d'interventions : compresseurs, groupes électrogènes de différentes puissances, pompes, palans, postes de soudure, mallettes de réglage des unités de télé-contrôle ou télésurveillance, ...
- un réseau de fournisseurs et prestataires spécialisés.



➔ L'astreinte

Un numéro de téléphone unique est mis à la disposition de nos clients pour les interventions d'urgence 24h/24 et 365 jours par an.



Une équipe de 27 collaborateurs assure hebdomadairement l'astreinte et est mobilisable à tout moment.

NPIC [FNPI] Planning d'Astreinte du 10/03/2017 au 17/03/2017 Édition du 09/03/2017 15:49:00		NPIC [FNPI] Planning d'Astreinte du 10/03/2017 au 17/03/2017 Édition du 09/03/2017 15:49:00	
A. FNPI PERMANENCE TELEPHONIQUE		A. FNPI ASST HYDROCURATIONE	
CHIFFRE Cedex	VOUS/MAT 06.72.28.81.87 03.44.58.81.87	INDOUCY Marc	VOUS/MAT 06.87.18.88.14 03.44.74.01.64
A. FNPI MAIN	VOUS/MAT 06.72.28.81.87 03.44.58.81.87	A. FNPI ASST RX AST CPL	
CAZUJOL Laurent	VOUS/MAT 06.72.28.81.87 03.44.58.81.87	CHIFFRE Cedex	VOUS/MAT 06.72.28.81.87 03.44.74.01.64
A. FNPI OSIERES DE POSTE		A. FNPI ASST RX ASST CLER - RAV	
CHIFFRE Cedex	VOUS/MAT 06.30.52.17.52 03.44.52.17.52	PLAMAS Thierry	VOUS/MAT 06.30.52.17.52 03.44.52.17.52
A. FNPI OS RX CREIL		A. FNPI ASST ADP ROISSY	
PRODIGES Michel	VOUS/MAT 06.86.58.62.65 03.44.58.62.65	MOCHET Eric (Médiateur)	VOUS/MAT 06.33.37.26.37 03.44.70.33.37
A. FNPI OS RX PONT ST MAXENCE		MONFERRO Mickael (BENFORTE)	VOUS/MAT 06.71.04.96.65 03.44.52.52.52
WATTELET Fabrice	VOUS/MAT 06.87.27.52.72 03.44.52.52.72	A. FNPI CONTACTS UTILES	
A. FNPI OS RX LAMORLAYE		ASSURANCE ET ASSISTANCE UTILE	VOUS/MAT 0910.001.1100
COULAND Didier	VOUS/MAT 06.79.36.51.51 03.44.51.51.51	ASTIP SALUS-SIVOM Bouligny Eau	VOUS/MAT 01.77.78.80.09
A. FNPI OS RX CREIL-PONT-LAMOR		ASTIP SUDS Thiers et Thiers Eau	VOUS/MAT 03.66.96.40.09
CHIFFRE Cedex	VOUS/MAT 06.89.32.13.13 03.44.32.13.13	ASTIP URGENCES DESICHE-BODIERE AQUA	VOUS/MAT 0600.086.100
A. FNPI OS RX CLERMONT		ST ASSIP AINPIC gestionnet	VOUS/MAT 03.44.50.48.18
CHIFFRE Cedex	VOUS/MAT 06.30.52.17.52 03.44.52.17.52	ST ASSIP FORTIN Assurances	VOUS/MAT 02.44.51.27.47
A. FNPI OS RX SAVENEL		URGENCE CREIL	VOUS/MAT 0.977.401.119
DELLAVALO Thierry	VOUS/MAT 06.72.28.81.87 03.44.58.81.87	URGENCE SENSATIONS	VOUS/MAT 0.977.401.119
A. FNPI IEN CHEF DE POSTE			
CHIFFRE Cedex	VOUS/MAT 06.75.58.75.75 03.44.75.75.75		
CHIFFRE Cedex 110917 & 118 & 326	VOUS/MAT 06.87.27.52.72 03.44.52.52.72		
A. FNPI IEN RESEAUX EAU			
CHIFFRE Cedex	VOUS/MAT 06.80.12.80.12 03.44.12.80.12		
A. FNPI IEN RESEAUX ASST			
CHIFFRE Cedex	VOUS/MAT 06.33.33.33.33 03.44.33.33.33		
A. FNPI IEN LA CHAPELLE			
CHIFFRE Cedex FNPI	VOUS/MAT 06.87.27.52.72 03.44.52.52.72		
A. FNPI IEN MERY			
CHIFFRE Cedex	VOUS/MAT 06.70.30.17.47 03.32.85.87.43		
A. FNPI IEN ISLE ADAM			
CHIFFRE Cedex FNPI	VOUS/MAT 06.72.28.81.87 03.44.58.81.87		
A. FNPI PROD CHIEF DE POSTE			
CHIFFRE Cedex	VOUS/MAT 06.72.28.81.87 03.44.58.81.87		
A. FNPI PROD AUTOMATICHEN			
CHIFFRE Cedex	VOUS/MAT 06.37.36.37.37 03.44.36.37.37		
A. FNPI PROD ELECTRO OISE SUD			
CHIFFRE Cedex	VOUS/MAT 06.37.36.37.37 03.44.36.37.37		
A. FNPI PROD ELECTRO INPI			
CHIFFRE Cedex	VOUS/MAT 06.33.33.33.33 03.44.33.33.33		
A. FNPI ASST CHIEF DE POSTE			
CHIFFRE Cedex	VOUS/MAT 06.72.28.81.87 03.44.58.81.87		
A. FNPI ASST STEP			
CHIFFRE Cedex	STEP RCL 24H - EL 80048 Avenue 108 - 94.83.22.80.79		
	VOUS/MAT 06.80.12.80.12 03.44.12.80.12		



La qualité du service

La qualité du produit	91
La qualité du service	99
L'analyse du patrimoine	103

La qualité du produit

➔ La conformité de la qualité de l'eau



Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité :

100 % sur les paramètres bactériologiques

93,5 % sur les paramètres physico chimiques

Les dépassements de limites qualité suivants ont été constatés :

Point de prelevement	Date prelevement	Type de controle	Parametre	Valeur	Unite de stockage
ETOUY POINT RESEAU CENTRE VILLAGE	11/02/2021	Contrôle Sanitaire	NITRATES	53,2	mg/litre
ETOUY POINT RESEAU CENTRE VILLAGE	11/02/2021	Contrôle Sanitaire	NITRATES	52,9	mg/litre
ETOUY POINT RESEAU CENTRE VILLAGE	19/02/2021	Contrôle Sanitaire	NITRATES	53,7	mg/litre
ETOUY POINT RESEAU CENTRE VILLAGE	09/03/2021	Surveillance	NITRATES	51,8	mg/litre
ETOUY POINT RESEAU CENTRE VILLAGE	11/03/2021	Surveillance	NITRATES	51,1	mg/litre
ETOUY POINT RESEAU CENTRE VILLAGE	18/03/2021	Surveillance	NITRATES	50,3	mg/litre
ETOUY FORAGE REFOULEMENT	19/03/2021	Contrôle Sanitaire	NITRATES	50,9	mg/litre
ETOUY POINT RESEAU CENTRE VILLAGE	19/03/2021	Contrôle Sanitaire	NITRATES	50,8	mg/litre
ETOUY POINT RESEAU CENTRE VILLAGE	25/03/2021	Surveillance	NITRATES	53,5	mg/litre
ETOUY POINT RESEAU CENTRE VILLAGE	30/03/2021	Surveillance	NITRATES	52,4	mg/litre
CLERMONT FORAGE 5 REFOULEMENT	19/11/2021	Contrôle Sanitaire	CHLORIDAZONE DESPHENYL	0,32	µg/litre

Comme les années précédentes, de dépassements de la limite de qualité en nitrates ont été constatés au niveau d'Etouy en période de nappe haute. Une distribution de bouteilles d'eau a été mise en place pendant la période concernée.

Une non-conformité concernant le paramètre chloridazone desphenil a également été enregistrée sur le forage 5. À la suite de l'ajout en 2021 dans la liste des pesticides recherchés dans le contrôle sanitaire des métabolites identifiés comme pertinents par l'ANSES mais sans Valeur sanitaire maximale établie, des dépassements de limite de qualité (0.1 µg/l) ont été identifiés pour certains de ces métabolites sur plusieurs ressources de la région.

Pour ce qui concerne les métabolites de chloridazone (pesticide qui n'est plus autorisé depuis décembre 2020), l'ANSES considère, en l'état actuel des connaissances disponibles, qu'il n'est pas possible de conclure quant à leurs potentiels mutagène ou génotoxique, notamment en raison des conditions de réalisation des études d'évaluation de la génotoxicité/mutagénicité (ex : modèle animal utilisé). Ainsi, devant ces incertitudes, le principe de précaution a prévalu dans le choix de classement de ces métabolites comme pertinents.

Face à ces situations de dépassements, l'ARS va procéder à la mise en œuvre d'une surveillance renforcée, tout en poursuivant les investigations afin de capitaliser de la connaissance et d'être en mesure d'établir la conduite à tenir face à ces dépassements. L'ARS reste particulièrement vigilante sur ce sujet qui émerge dans notre région, en lien avec le ministère de la santé.

Les dépassements de référence qualité suivants ont été constatés :

Point de prelevement	te preleveme	Type de controle	Parametre	Valeur
CLERMONT FORAGE 1 REFOULEMENT	28/01/2021	Contrôle Sanitaire	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	3
CLERMONT FORAGE 2 REFOULEMENT	21/04/2021	Contrôle Sanitaire	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	3
CLERMONT FORAGE 2 REFOULEMENT	27/10/2021	Contrôle Sanitaire	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	4
CLERMONT FORAGE 5 REFOULEMENT	19/11/2021	Contrôle Sanitaire	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	3

Il n'y a dans l'absolu aucun changement concernant ce paramètre, mais il est référencé en dépassements de référence de qualité suite à des mises à jour dans les classements de l'ARS.

L'équilibre calco-carbonique sur ces valeurs traduit une eau légèrement agressive à agressive. En l'état actuel des choses, les installations en place ne permettent pas de traiter ce problème. Néanmoins tous les forages ne sont pas concernés, il y a mélange direct dans les conduites. Il faudrait faire une étude pour le mélange des forages dans une bache si le mélange dans les canalisations est insuffisant et ajuster si nécessaire le ph pour être supérieur au pH d'équilibre avant la distribution.



Les tableaux des pages suivantes présentent par commune :

- le nombre de prélèvements et d'analyses effectués ;
- le nombre de prélèvements et d'analyses conformes aux limites de qualités et de paramètres hors référence.

	Nombre de paramètres analysés	Nombre de paramètres conformes	Nombre de paramètres dans référence
Contrôle Sanitaire	4790	4426	4225
DISTRIBUTION	1619	1537	1619
AGNETZ	74	74	74
13-janv	19	19	19
31-mars	17	17	17
17-juin	19	19	19
02-sept	19	19	19
ANSACQ	136	136	136
09-mars	18	18	18
17-juin	42	42	42
02-sept	17	17	17
15-déc	42	42	42
28-déc	17	17	17
BREUIL-LE-SEC	76	76	76
13-janv	19	19	19
11-févr	19	19	19
02-avr	19	19	19
12-août	19	19	19
BREUIL-LE-VERT	76	76	76
31-mars	19	19	19
17-juin	19	19	19
02-sept	19	19	19
22-déc	19	19	19
CAMBRONNE-LES-CLERMONT	57	57	57
09-mars	19	19	19
21-mai	19	19	19
02-sept	19	19	19
CLERMONT	710	710	710
13-janv	19	19	19
28-janv	38	38	38
11-févr	44	44	44
19-févr	38	38	38
11-mars	38	38	38
31-mars	19	19	19
02-avr	20	20	20
21-avr	38	38	38
12-mai	38	38	38
28-mai	19	19	19
17-juin	19	19	19
25-juin	38	38	38
09-juil	38	38	38
20-juil	19	19	19
12-août	19	19	19
25-août	38	38	38
02-sept	19	19	19
30-sept	38	38	38
14-oct	19	19	19
27-oct	38	38	38
02-nov	19	19	19
19-nov	38	38	38

08-déc	38	38	38
28-déc	19	19	19
ERQUERY	121	121	121
13-janv	19	19	19
25-mars	19	19	19
28-mai	45	45	45
02-sept	19	19	19
03-nov	19	19	19
ETOUY	197	115	197
11-févr	44	0	44
19-févr	19	0	19
19-mars	19	0	19
23-avr	19	19	19
05-mai	19	19	19
28-mai	20	20	20
12-août	19	19	19
14-oct	19	19	19
01-déc	19	19	19
FITZ-JAMES	58	58	58
28-mai	20	20	20
20-juil	19	19	19
03-nov	19	19	19
NEUILLY-SOUS-CLERMONT	57	57	57
29-janv	19	19	19
12-août	19	19	19
28-déc	19	19	19
NOINTEL	57	57	57
06-avr	19	19	19
17-juin	19	19	19
14-oct	19	19	19
PRODUCTION	1801	1519	1236
BREUIL-LE-VERT	318	318	318
19-févr	36	36	36
22-avr	246	246	246
12-mai	36	36	36
CLERMONT	1201	955	636
28-janv	36	36	0
19-févr	282	282	282
21-avr	282	282	36
12-mai	246	246	246
25-août	36	36	36
27-oct	73	73	36
19-nov	246	0	0
ETOUY	282	246	282
19-mars	36	0	36
25-août	246	246	246
RESSOURCE	1370	1370	1370
BREUIL-LE-VERT	282	282	282
25-août	36	36	36
27-oct	246	246	246
CLERMONT	544	544	544
21-avr	544	544	544
ETOUY	544	544	544

19-févr	544	544	544
Surveillance	413	404	413
DISTRIBUTION	367	358	367
AGNETZ	24	24	24
28-janv	6	6	6
15-avr	6	6	6
17-juin	6	6	6
23-sept	6	6	6
ANSACQ	20	20	20
02-févr	5	5	5
01-avr	5	5	5
30-sept	5	5	5
02-déc	5	5	5
BREUIL-LE-SEC	29	29	29
26-janv	6	6	6
13-avr	6	6	6
18-mai	6	6	6
02-sept	6	6	6
07-sept	5	5	5
BREUIL-LE-VERT	24	24	24
26-janv	6	6	6
13-avr	6	6	6
18-mai	6	6	6
02-sept	6	6	6
CAMBRONNE-LES-CLERMONT	24	24	24
28-janv	6	6	6
15-avr	6	6	6
17-juin	6	6	6
23-sept	6	6	6
CLERMONT	73	73	73
28-janv	12	12	12
15-avr	6	6	6
06-mai	3	3	3
14-mai	8	8	8
17-juin	6	6	6
23-sept	12	12	12
28-sept	5	5	5
07-oct	13	13	13
26-oct	8	8	8
ERQUERY	29	29	29
28-janv	6	6	6
15-avr	6	6	6
27-mai	6	6	6
01-juil	5	5	5
23-sept	6	6	6
ETOUY	58	49	58
28-janv	6	6	6
09-mars	3	0	3
11-mars	3	0	3
16-mars	1	1	1
18-mars	1	0	1
23-mars	1	1	1
25-mars	1	0	1

30-mars	1	0	1
01-avr	1	1	1
06-avr	1	1	1
08-avr	7	7	7
13-avr	1	1	1
15-avr	1	1	1
20-avr	1	1	1
22-avr	1	1	1
27-avr	1	1	1
29-avr	1	1	1
11-mai	1	1	1
17-juin	6	6	6
01-juil	5	5	5
09-sept	4	4	4
19-oct	6	6	6
23-déc	4	4	4
FITZ-JAMES	32	32	32
28-janv	6	6	6
15-avr	6	6	6
27-mai	6	6	6
08-juil	8	8	8
23-sept	6	6	6
NEUILLY-SOUS-CLERMONT	30	30	30
28-janv	6	6	6
04-févr	6	6	6
15-avr	6	6	6
17-juin	6	6	6
23-sept	6	6	6
NOINTEL	24	24	24
26-janv	6	6	6
13-avr	6	6	6
18-mai	6	6	6
02-sept	6	6	6
PRODUCTION	46	46	46
BREUIL-LE-VERT	5	5	5
03-juin	5	5	5
CLERMONT	35	35	35
16-mars	20	20	20
20-avr	15	15	15
ETOUY	6	6	6
08-avr	6	6	6
Total général	5203	4830	4638

Suivi de la dureté de l'eau

Le tableau, ci-dessous, récapitule la dureté de l'eau (°F) moyenne annuelle par site de production

POINT DE PRELEVEMENT	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Globale
BREUIL LE VERT FORAGE LA BOVETTE	36,4	36,5	37,5	37,0	36,9	38,8	36,9	38,4	39,7	39,6	40,3	39,8	38,8	39,4	38,3
CLERMONT FORAGE 1				34,9	34,2	34,0	34,6	33,7		34,1	34,1	32,8	32,6	33,2	33,8
CLERMONT FORAGE 2	34,5	35,1	34,4	34,6	34,8	34,7	33,6	34,3	34,9	35,0	34,4	35,0	35,0	35,1	34,7
CLERMONT FORAGE 4		34,0	34,8	33,4	35,0	31,9	34,9	34,5	34,3	34,5	34,8	34,3	34,3	35,0	34,3
CLERMONT FORAGE 5	34,3	34,3	34,6	34,6	34,3	33,6	34,7	34,8	34,1	35,6	34,1	34,4	34,2	34,7	34,5
ETOUY FORAGE	29,7	30,0	29,3	30,4	30,2	30,4	30,2	29,6	29,9	30,4	30,4	30,5	29,8	30,4	30,1

Suivi de la teneur en nitrates sur Etouy

La teneur en nitrates sur le forage d'Etouy reste élevée et à surveiller.

Le tableau ci-dessous donne les moyennes annuelles observées sur cette unité de distribution :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
NO3 (mg/L)	47	42	44	42	47	45,7	48,2	49,1

La qualité du service

→ La protection de la ressource

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%

(A compléter par la collectivité. Chiffre donné par le délégataire à titre indicatif)



Définition : Indice (de 0 à 100%) d'avancement des démarches d'établissement des périmètres de protection.

0% : aucune action de la protection de la qualité de l'eau

20% : étude hydrogéologique et environnementale en cours

40% : avis de l'hydrogéologue définissant les périmètres de protection et travaux nécessaires

60% : arrêté préfectoral avec déclaration d'utilité publique et validation des périmètres de protection rendu.

80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes, travaux terminés)

100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi

➔ Gestion patrimoniale des réseaux

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (%)	80	80	80	80	80	110	110	110	110	110	110	110	110	110

Nota : Indice (de 0 à 120) attribué selon la qualité des informations disponibles et selon le degré d'avancement de la politique patrimoniale. Son mode de calcul a été modifié par à l'arrêté du 2 décembre 2013, ainsi les valeurs indiquées avant 2013 ont été calculée selon les dispositions antérieures. Le changement de définition de cet indice rend inappropriée toute comparaison entre l'ancien et le nouvel indice.

➔ Données clientèle

Relation client														
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (j)	5 j	5 j	5 j	5 j	5j	5j	5j	5j	5j	5j	5j	5j	5j	5j
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (%) = nombre de réclamations arrivées par voie écrite /nbre d'abonnés x 1000	3,59	13,15	8,11	11,50	10,72	4,78	10,35	6,23	13,80	11,99	9,61	8,95	9,31	4,04
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Taux de prise au Centre de Relation Clientèle (%)	86,6%	80,4%	91,0%	89,0%	90,6%	91,6%	88,6%	84,7%	79,7%	78,8%	86,9%	78,7%	73,8%	76,9%

Encaissement - Recouvrement

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montant des créances > 6 mois (€)	84 349 €	64 384 €	53 991 €	45 216 €	58 575 €	56 116 €	53 417 €	84 809 €	126 109 €	172 577 €	218 971 €	201 132 €	114 435 €	137 940 €
Taux de créances > 12 mois (Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente) (%) = montant des impayés relatifs à la facturation de l'année n-1 / montant des factures émises relatives à l'année n-1	0,51%	0,55%	0,61%	0,34%	0,64%	0,58%	0,45%	0,62%	0,68%	1,37%	1,49%	1,52%	1,99%	2,52%

Dégrèvement pour fuite

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de demandes de dégrèvement	98	66	67	86	72	108	107	81	108	53	51	57	38	84
Nombre de demandes de dégrèvement acceptées	78	59	62	81	62	74	84	64	45	53	51	57	38	83
Volume dégrévé (m3)	31 891	65 826	83 644	31 452	23 126	44 294	34 941	35 451	37 607	32 835	23 221	41 567	26 747	72 263

Actions de solidarité

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	unité
Nombre de demandes d'abandons de créance reçues	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	€/m3

L'analyse du patrimoine



➔ Equipements et Génie Civil

1. Description de l'état général des biens :

L'état général des installations permet leur exploitation dans des conditions satisfaisantes.

Les accès aux installations sont en bon état, même si sur les forages la non-utilisation des désherbants peut rendre le maintien effectif des chemins compliqué. A noter néanmoins la présence de grands arbres à proximité immédiate des périmètres clôturés de certains forages, notamment La Bovette, Clermont F2, F4 et F5.

Les réservoirs ont tous faits l'objet d'un diagnostic depuis 2011 par la collectivité hormis celui de Crapin, avec des désordres plus ou moins importants constatés.

L'état des clôtures, des portails et des huisseries est correct, sauf cas particuliers (portail du réservoir de la Cavée, clôture du réservoir de Crapin, clôture du forage de la Bovette). Il est néanmoins préconisé selon les recommandations de l'ATEE d'installer des clôtures rigides et portails de 2 m de hauteur.

Les équipements de télésurveillance et l'ensemble des équipements électromécaniques sont en état normal de fonctionnement et d'exploitation.

▪ Forages

F1 : Forage réhabilité (remise en service effectuée en mars 2011). Le GC de la tête de puits est dégradé. Une ITV a été réalisée en janvier 2015 : elle montre une altération du tubage plein en acier et une obstruction des parties crépinées de l'ouvrage, déjà constatées lors des précédentes ITV de 2005 et 2008.

F2 : Forage présentant un léger colmatage du massif filtrant. Une ITV a été réalisée en juin 2021. Les ouvertures des crépines à trous ronds sont dégagées donc globalement non colmatées. L'épaisseur des dépôts est de 0,2 m d'après la coupe d'origine. L'état de l'ouvrage est sensiblement proche de celui observé en 2012. Au vu de son état, cet ouvrage ne nécessite pas dans l'immédiat de nettoyage.

F4 : Forage présentant un colmatage des crépines. Une ITV a été réalisée en juin 2021. Les ouvertures de la crépine sont visibles mais partiellement recouvertes par des dépôts minéraux de type oxyde de fer plus ou moins volumineux. Le fond présente une accumulation de massif filtrant (gravier), quelques dépôts minéraux de type oxyde de fer. L'épaisseur des dépôts est de 0,29 m, d'après la coupe d'origine. Au vu de l'état actuel de l'ouvrage, ce dernier doit faire l'objet de travaux de nettoyage. Ces travaux sont prévus sur 2022.

F5 : Forage présentant un colmatage du massif filtrant. L'ITV réalisée en juin 2021 confirme celle de 2011, une régénération de l'ouvrage est nécessaire. Celle-ci est prévue en 2022.

La Bovette : la remise en service du réservoir du Chatellier permet de solliciter davantage le forage. La dernière ITV a été réalisée en janvier 2015 : elle montre une corrosion par piquage du tubage plein en acier et une obstruction des parties crépinées de l'ouvrage.

Etouy : Une ITV a été réalisée en octobre 2016. Visuellement, les colonnes d'exhaure PVC sont en bon état, tout comme les tubes en acier perforés malgré l'oxydation généralisée.

Description des forages									
Nom du captage	Indice BRGM	Type Aquifère	Débit d'exploitation en m ³ /h	Avis géologique	D.U.P.	Profondeur forage en m	Débit autorisé en m ³ /h	Date création du forage	Coordonnées Lambert
Breuil-le-Vert - La Bovette	01038*0195	Sénonien	60 sur la P1, 45 en P2	29/02/88	07/11/1990	19.5	100	1977	X= 607.10 ; Y=186.40 ; Z= 50.4
ClermontF1	01038*0054	Sénonien	40	02/03/88	25/04/1996	19.3	500	1982	X= 606.58 ; Y=186.18 ; Z= 47
ClermontF2	01038*0055	Sénonien	80	02/03/88	25/04/1996	16.5	500	1955	X= 606.64 ; Y=187.01 ; Z= 49.5
ClermontF4	01038*0056	Sénonien	90	02/03/88	25/04/1996	15.05	500	1926	X= 606.73 ; Y=187.16 ; Z= 49.5
ClermontF5	01038*0200	Sénonien	122 maximum	02/03/88	25/04/1996	26.3	500	1974	X= 606.63 ; Y=187.27 ; Z= 50
Etouy	01038*0004	Sénonien	14	26/03/79	04/07/1984	*	*	*	X= 609,65 ; Y=189,41 ; Z= 63,5

▪ Réservoirs

Lors des visites aux réservoirs, une inspection visuelle des ouvrages est faite. Ces constats nous permettent de garantir un bon service, de proposer des améliorations à la collectivité et éventuellement de prévoir des investissements dans le fonds de renouvellement.

Il s'agit :

- de l'aspect sécurité (présence d'escalier, de crinoline....) ;
- des risques d'intrusion (porte, serrurerie, état des moustiquaires....) ;
- de l'état général du génie civil ;
- de la qualité de l'eau après remise en service par une analyse bactériologique.

Réservoir	Sécurité	Génie civil	Equipement	Intrusion
Breuil-le-Sec	Le chemin d'accès au réservoir est impraticable par temps de pluie. Absence de crinoline	Fissures intérieures et extérieures avec infiltrations (défaut d'étanchéité du dôme)	Bon état	Non équipé mais double porte installée
Clermont Châtellier	Echelles renouvelées en 2021	Réhabilitation en 2021	Reprise des manchettes de traversées de GC en 2021	Equipé
Clermont La Cavée	Echelle d'accès dans la cuve renouvelée en 2013	Un diagnostic a été réalisé par la collectivité en 2017	Corrosion	Equipé
Clermont Viénot	Légère oxydation de l'échelle et de la crinoline	Un diagnostic a été réalisé par la collectivité en 2017	Corrosion partielle	Equipé
Erquery	Corrosion partielle de l'échelle	Un diagnostic a été réalisé par la collectivité en 2014	Corrosion partielle	Equipé
Etouy	Echelles d'accès aux cuves renouvelées en 2017	Un diagnostic a été réalisé par la collectivité en 2018	Corrosion avancée	Equipé
Neuilly-Sous-Clermont	Mise en conformité passerelles et garde-corps réalisée en 2015	Ferrailage apparent au niveau du dôme intérieur		Equipé

1. Travaux à réaliser par le délégataire :

Un programme prévisionnel de renouvellement et de travaux a été établi pour 2022.

2. Travaux à réaliser par la collectivité délégante :

Forages

Une **étude aire alimentation captage sur le forage d'Etouy** devrait être lancée pour trouver une solution préventive à la forte concentration de nitrates.

Une réfection de la tête de puits du forage 1 devrait être envisagée.

Enfin, un élagage de certains grands arbres autour des parcelles des forages devrait être réalisés, car certains menacent de tomber dans les parcelles et ainsi d'abimer les clôtures voire même les bâtiments et le transformateur à La Bovette.

Réservoirs

Au niveau du réservoir d'Etouy, la vidange n'est constituée que d'un puisard d'un faible volume. La vidange du réservoir se fait de fait par la distribution ; un puisard plus grand ou la mise en place d'une tranchée permettrait d'avoir une vidange plus rapide.

De même le système de vidange du réservoir de Breuil le Sec pourrait être revu car il ne permet pas non plus une vidange rapide.

Une réhabilitation du réservoir de la Cavée serait à prévoir.

Désinfection

L'analyseur situé à l'entrée de Catenoy est fonctionnel depuis la remise en service du réservoir du Chatellier, mais la télésurveillance en place ne permet pas à ce jour de rapatrier ses données.

➔ Réseau

1. Description de l'état général des biens :

Le réseau de la Communauté de Communes du Clermontois est composé de 191 kilomètres de tuyaux. Comme toute infrastructure, ce patrimoine enterré est entretenu par des travaux de « routine » (réparation des fuites, casses, etc...) réalisés dans le cadre du contrat de délégation, mais au cours du temps, ces réseaux ont plus ou moins bien vieilli, en fonction des matériaux mis en œuvre, de la façon dont ils sont posés, ainsi que des sollicitations intérieures (pression) et extérieures qu'ils subissent.

Le réseau est vieillissant, l'âge moyen est de plus de 47 ans, 47 % du réseau a été posé il y a plus de 50 ans, et 30 % du linéaire a été posé il y a plus de 60 ans.

La dégradation progressive des réseaux impose à la collectivité d'être en mesure de prévoir et d'organiser des opérations de renouvellement sur le long terme pour maintenir la permanence et la qualité du service sur l'ensemble du territoire. En effet, à ce jour, basé sur le seul renouvellement à charge du délégataire, le taux de renouvellement du réseau est de 0.41%, et le nombre d'années nécessaires pour le renouveler intégralement serait donc de 244 ans, ce qui est bien évidemment non satisfaisant.

A partir de notre connaissance des réseaux et d'une analyse multicritère, nos préconisations à moyen terme en matière de renouvellement des canalisations les suivants :

- Agnetz :
 - Rue Lessier ;
 - Rue Weiss
 - Rue Fontaine Saint Léger.
- Breuil-le-Vert :
 - Rue André Oudin ;
 - Rue Guillaume Cale.
- Clermont :
 - Rue des Murs de la Poste
 - Rue de Paris (entre Paul Louis et Jacquerie)
- Erquery :
 - Rue Jean Jaurès
 - Place Aristide Briand
 - Rue de la République
- Fitz James :
 - Rue Jules Ferry
- Un tronçon sur la canalisation (diamètre 200 mm) alimentant les communes de Breuil-le- Sec, Erquery, Catenoy, Nointel situé près de la rue du Pont de Pierre à Clermont

Sur ces canalisations en fonte grise ou en polyéthylène noir pour la majorité, plusieurs fuites ont déjà été observées.

2. Travaux à réaliser par le délégataire :

Au titre de l'article 27-1 du contrat concernant le renouvellement des canalisations à la charge du délégataire (500 ml éq. Ø 100 en moyenne annuelle). Cet engagement a été respecté, le linéaire prévu a été entièrement réalisé (870 m d'avance à fin 2021), néanmoins, d'un commun accord, il a été décidé de renouveler les canalisations des rues suivantes en 2021 :

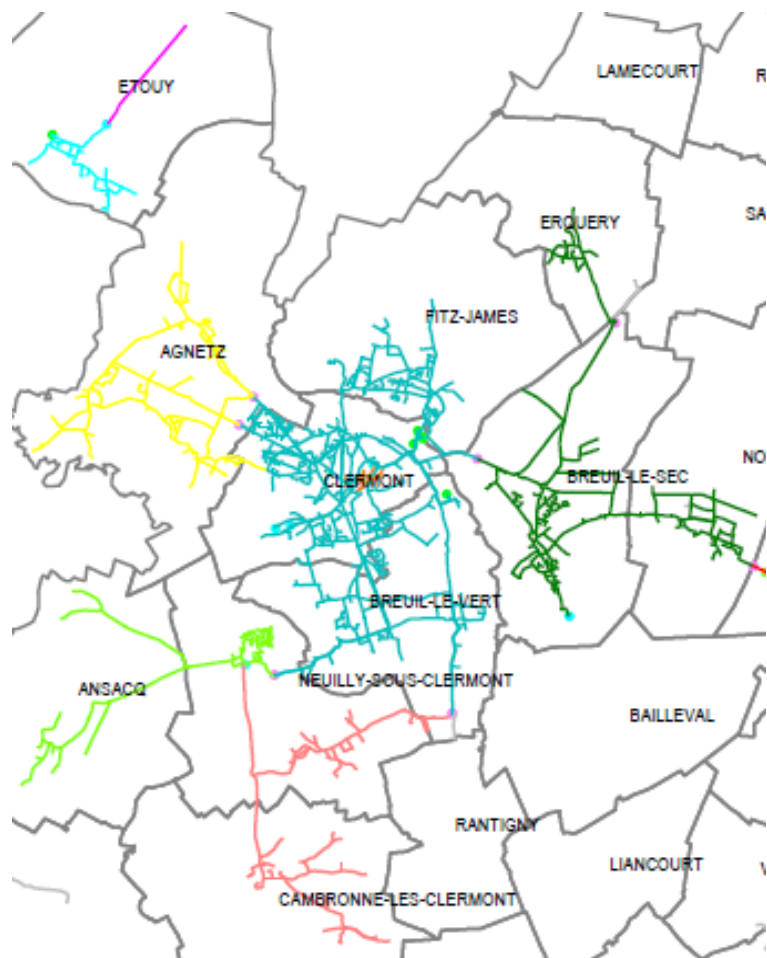
- Rue Voltaire à Fitz James ;
- Rue du Grand Air à Fitz James

3. Travaux à réaliser par la collectivité délégante :

La dégradation progressive des réseaux impose à la collectivité d'être en mesure de prévoir et d'organiser des opérations de renouvellement sur le long terme, préconisées au schéma directeur ou par le délégataire (voir nos préconisations ci-dessus).

Sectorisation du réseau :

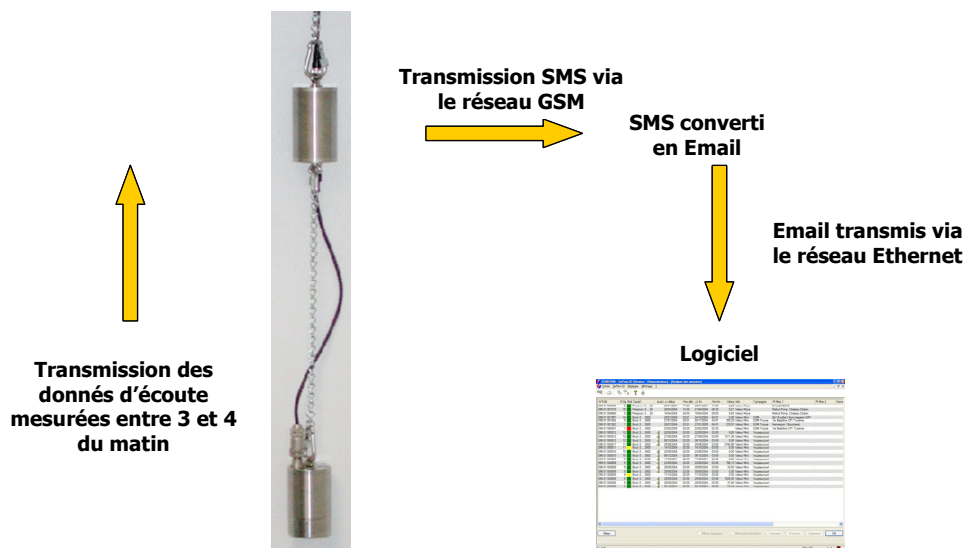
Le réseau est actuellement sectorisé en 8 secteurs hydrauliques indépendants, représentant des linéaires très disparates allant de 1 334 ml de réseau à 88 768 ml.



Afin d'améliorer le suivi du réseau, nous préconisons de sous-sectoriser les secteurs suivants par la pose de débitmètres électromagnétiques :

- Agnetz ;
- Breuil le Sec / Nointel / Erquery ;
- Cambronne / Neuilly ;
- Breuil le Vert / Fitz-James / Clermont.

Pour la commune de Clermont, le réseau étant particulièrement maillé, une sous-sectorisation paraît difficile à envisager. Nous préconisons plutôt la pose de capteurs acoustiques fixes permettant de surveiller en permanence la survenue de fuites. Les capteurs acoustiques sont installés dans les bouches à clés des vannes et reliés à un système de supervision. Ces capteurs transmettent quotidiennement, par SMS ou par alarme, les bruits de fuites détectés (après neutralisation des bruits parasites). Ces données sont analysées par un logiciel qui permet de localiser précisément les fuites et déclencher des alarmes.



➔ Branchements et compteurs

1. Description de l'état général des biens :

Le parc compteur est relativement jeune, mais le parc branchements vieillit, des faiblesses sont notamment observées sur les branchements en polyéthylène basse densité.

2. Travaux à réaliser par le délégataire :

La totalité des branchements plomb connus et recensés a été renouvelée. A l'occasion de travaux, il pourra être retrouvé des branchements plomb qui n'avaient pas été recensés ou pour lesquels nous n'avons pas eu d'accès. Ils seront alors renouvelés par nos services et les dépenses associées seront intégrées au fonds de renouvellement.

En cas de fuite, les branchements constitués d'autres matériaux sont renouvelés ou réparés en fonction de leur âge et de leur état général. Nous portons notamment une attention particulière aux branchements en polyéthylène noir, notamment en cas de travaux de réfection de voirie.

3. Travaux à réaliser par la collectivité délégante :

Un programme de renouvellement des branchements en polyéthylène pourrait être engagé.



Comptes de la délégation

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation 2021	113
Les investissements contractuels	125
Les données financières	129

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation 2021



→ Présentation des méthodes d'élaboration des comptes annuels de résultat d'exploitation (CARE)

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.

Comme le décret le précise, le CARE prend en compte les deux particularités essentielles du métier de délégataire de service public :

- la première de ces particularités est la mutualisation des moyens, en personnel et matériel, dont se dote une entreprise délégataire pour gérer rationnellement les divers services, souvent nombreux, qui lui sont confiés.

- la seconde particularité est la nécessité de faire se correspondre, sur des documents annuels, des dépenses dont certaines sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et des recettes qui ont, au contraire, été fixées d'avance pour la durée du contrat.

→ Organisation de la Société

Les ressources de toute nature dont le délégataire dispose sont positionnées dans son organisation centrale, régionale ou locale selon leur coût, leur rareté, et leur efficacité (ex. laboratoire d'analyses, centrale d'achats, centre de relations clients, services comptables, etc.). L'organisation de SUEZ Eau France en 2021 s'appuie sur la Région qui est l'unité de base.

1. La Région est l'unité de base de l'organisation de la société

C'est une unité opérationnelle, qui bénéficie du soutien et des services apportés par le Siège Social. Elle se subdivise à son tour en unités plus petites, jusqu'au secteur, qui ont en charge la gestion d'un ensemble de contrats proches géographiquement.

Cette organisation permet à chaque contrat, quelle que soit sa taille, de bénéficier à tout moment des compétences et services attachés aux différents échelons de l'organisation (expertise technique, laboratoires, équipes d'intervention, services de garde, ...), ainsi que des moyens financiers et juridiques nécessaires. La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent un des principes majeurs d'organisation de SUEZ Eau France.

2. La Région dispose de sa propre comptabilité d'établissement

Son compte de résultat enregistre l'ensemble des recettes et dépenses d'exploitation courante, directes et indirectes.

La quote-part de frais de fonctionnement du siège social est répartie et inscrite dans la comptabilité des régions.

Les impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés, sont également enregistrés localement.

→ Les produits et les charges d'exploitation

L'ensemble de ces éléments est issu de la comptabilité de la Région.

L'organisation de SUEZ Eau France trouve sa traduction dans les CARE, par la distinction entre les charges directement imputées aux contrats, les charges directes affectées sur une base technique et les charges indirectes réparties.

1. Éléments directement imputés par contrats

Les recettes du service, y compris les comptes de tiers, facturées ou estimées au cours de l'exercice sont directement imputées au contrat. Les recettes comprennent l'ensemble des recettes d'exploitation hors TVA facturées en application du contrat, y compris celles des travaux et prestations attribués à titre exclusif.

A compter des Care réalisés au titre de 2020, le chiffre d'affaires est désormais fondé sur les volumes distribués et comptabilisés dans l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de chaque exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des volumes livrés, non relevés et non facturés. Cette estimation est prise en compte dans les Care. Les facturations correspondantes à ces estimations sont comptabilisées dans les comptes de l'année suivante, tout comme, le cas échéant, les écarts d'estimation.

Les dépenses d'exploitation courante du contrat, telles que notamment, énergie électrique, achats d'eau en gros (sur la base des conventions d'achat d'eau en gros), ristournes contractuelles, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), taxes foncières, ont été imputées directement à chaque fois que cela a été possible.

A compter des Care réalisés au titre de 2021, la ligne « pertes sur créances irrécouvrables et risque de recouvrement » intègre l'intégralité des risques de recouvrement liés aux créances ayant une antériorité supérieure à 3 mois et pas seulement ceux liés à l'existence d'un contentieux. Le libellé de la ligne a été modifié pour cette raison.

2. Eléments affectés sur une base technique

Certaines recettes accessoires telles que frais d'ouverture et de fermeture de branchements, réalisation de branchements isolés, ne sont pas forcément suivies par contrat et ont pu être affectées selon une clef technique.

Les dépenses communes à plusieurs contrats ont été affectées sur ces différents contrats à dire d'expert, en s'appuyant notamment sur l'utilisation de clés techniques. C'est souvent le cas de la main d'œuvre, qui n'est généralement pas propre à un contrat particulier.

▪ Clés reposant sur des critères physiques :

Activité	Clé
Production eau potable	Volume eau potable produit (m3)
Distribution	Longueur réseau de distribution (ml)
Branchements eau	Nombre d'abonnés eau
Facturation-Encaissements	Nombre d'abonnés équivalents
Relevé des compteurs	Nombre d'abonnés eau
Télérelève	Nombre de compteurs télérelevés
Epuration	Capacité charge et niveau de traitement des stations
Relèvement des eaux usées	M3 relevés
Réseaux Eaux usées et unitaires assainissement	MI de réseaux eaux usées et unitaires
Branchements assainissement	Nombre d'abonnés assainissement
Réseaux eaux pluviales assainissement	MI de réseaux eaux pluviales
Assainissement non collectif	Nombre d'enquêtes
SIG	Linéaire de réseau toute activité confondue (eau, assainissement)
Ordonnancement Réseau et Clientèle	Nombre d'heures intervention réseau et clientèle
Ordonnancement Usines	Nombre d'heures intervention usines
Télécontrôle et 2IT	Nombre de sites télégérés
Hydrocureurs et autres engins spéciaux	Nombres d'heures sur réseaux concernés
Experts Eau et Asst	M3 facturés tous contrats eau et asst

- Clés reposant sur des critères financiers :

Activité / Nature	Clé
Charges MO annexes (participation, retraites, et autres)	Charges de personnel directes
Charges de travaux de branchements	Produits travaux de branchements facturés
Supports aux interventions	Charges Main d'œuvre exploitation
Logistique	Sorties de stock
Charges fonction Achats	Charges externes hors achats d'eau

3. Charges indirectes

a) Les Frais généraux locaux

Les frais généraux locaux de la Région sont répartis au prorata de la valeur ajoutée de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par la Région. Les contrats à valeur ajoutée faible, voire négative, supportent cependant une quote-part de frais généraux locaux (et de charge relative aux autres éléments du domaine privé corporel et incorporel) fixée à 5% de leurs Produits (hors compte de tiers).

La valeur ajoutée du contrat est la différence entre les produits et les charges externes imputées et affectées : achats, sous-traitance, redevances et surtaxes, frais de contrôle, ristournes contractuelles, charge relative aux annuités et participations financières. Elle correspond à la production propre du contrat, après neutralisation des consommations de ressources externes, et est donc représentative des moyens mis à la disposition du contrat par SUEZ Eau France.

b) La contribution des services centraux et recherche

La contribution des services centraux et recherche représente 3.3% du Chiffre d'affaires CARE.

4. La participation, l'intéressement et la provision pour indemnités de départ à la retraite des salariés

La participation des salariés n'est pas comptabilisée dans les Régions, elle fait l'objet d'une information spécifique émanant du siège social. Elle est répartie entre les contrats au prorata des dépenses de main-d'œuvre.

L'intéressement et la provision pour indemnités de départ à la retraite des salariés, comptabilisés dans les Régions, sont répartis suivant la même règle.

➔ Les charges économiques calculées

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels, annuités d'emprunt lorsqu'elles n'apparaissent pas en charges d'exploitation), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité des régions.

1. Charges relatives aux renouvellements

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Les charges relatives aux renouvellements sont distinguées, dans le CARE, suivant l'obligation existant au contrat :

- a) garantie pour continuité du service,
 - b) programme contractuel,
 - c) fonds contractuel,
- a) « **Garantie pour continuité du service** » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit « fonctionnel ») dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie de continuité du service doit, dans tous les cas, être évaluée en fonction d'un plan technique de renouvellement. Celui-ci est élaboré en fonction des dispositions contractuelles et du risque de renouvellement.

/ Pour les anciens contrats (sans programme contractuel ou avec une obligation de renouvellement des branchements plomb inclus dans la garantie):

La **traduction économique** de la garantie pour continuité de service est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement de référence.

/ Si le plan technique de renouvellement révèle une dépense régulière sur la durée, la méthode de représentation est une moyenne arithmétique.

/ Pour les contrats dont le Produit d'exploitation (hors Compte de Tiers, travaux exclusifs et produits accessoires) est inférieur à 100k€, les charges relatives au renouvellement à afficher dans les CARE doivent correspondre aux dépenses réelles de l'année, sauf dans le cas des garanties de renouvellement qui couvrent le renouvellement des branchements plomb.

/ Pour les contrats signés à partir de 2011 (sans programme contractuel) :

Compte tenu du faible poids du renouvellement fonctionnel, la charge à inscrire dans le CARE est égale à la dépense réelle de l'année.

- b) « **Programme contractuel de renouvellement** » : cette rubrique correspond au programme prédéterminé de travaux de renouvellements que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement (renouvellement dit « patrimonial »).

La traduction économique du programme contractuel de renouvellement est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

Pour les nouveaux contrats dont le chiffre d'affaires annuel est au moins supérieur à 500 K€ (signés à partir de 2011), la charge inscrite dans le CARE sera révisée tous les 3 à 5 ans pour tenir compte de la variation entre les montants nets effectivement engagés et les montants prévisionnels. La nouvelle charge à inscrire, progressant comme la prévisionnelle au même taux de progressivité, sera déterminée pour assurer l'équilibre actuariel au taux de

financement fixé contractuellement entre, d'une part les charges déjà inscrites dans les CARE et la nouvelle charge à inscrire sur la durée résiduelle du contrat, et d'autre part les montants nets effectivement engagés et à engager.

- c) « **Fonds contractuels de renouvellement** » : cette rubrique correspond au cas où, par dérogation au principe des risques et périls caractérisant une DSP, le délégataire n'est contractuellement tenu que de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m³ vendu...) et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la dotation au fond contractuel, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

2. Charges relatives aux investissements contractuels

Les charges relatives aux investissements du domaine concédé sont distinguées, dans le CARE, entre les principaux types d'obligations existant au contrat :

- a) programme contractuel,
 - b) fonds contractuel,
 - c) annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,
 - d) investissements incorporels.
- a) « **Programme contractuel** » : cette rubrique correspond au programme de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement. Il s'agit des anciennes « redevances de domaine concédé ». A la fin du programme de travaux neufs, une comparaison est effectuée entre les montants prévisionnels déterminés en début de contrat, et les montants réellement engagés. La charge calculée du CARE peut alors être révisée en fonction de cette variation.
- Sont repris également dans cette ligne les investissements de 1er établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité...). Le rachat du parc compteur en début de contrat et la remise gratuite à la Collectivité en fin de contrat, comme un bien de retour, figure aussi sur cette ligne.
- b) « **Fonds contractuels** » : cette rubrique est à renseigner lorsque le délégataire est contractuellement tenu de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m³ vendu...) et de le consacrer aux investissements du domaine concédé dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la dotation contractuelle, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.
- c) « **Annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire** » : cette rubrique est utilisée pour représenter les annuités d'emprunts de la collectivité que le délégataire prend en charge dans le cadre du contrat de délégation.
- d) « **Investissements incorporels** » : sont représentés sur cette rubrique les droits d'usage et les participations financières aux travaux.

Mis à part le « fonds contractuel », la traduction économique de ces investissements doit être assurée par des charges économiques calculées. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement de 2,7 %.

La méthode consiste à calculer l'annuité progressive d'un emprunt destiné à financer la totalité des investissements réalisés sur la durée du contrat.

3. Charges domaine privé

Cette charge a pour objectif de retrouver, au terme de la durée de vie du bien une somme suffisante pour en assurer le renouvellement, et de rémunérer le capital utilisé pour l'achat. La méthode est applicable à tous les contrats.

– ***Dans les installations du Domaine privé, on isole les compteurs, pour lesquels :***

- soit on constate une charge calculée en fonction d'un barème interne établi chaque année par la Direction Administration et Finances. Ce barème est basé sur le coût d'achat réel des compteurs au cours de l'exercice, majoré de frais de magasinage et de pose, et incorporant une quote-part de frais généraux.

La charge relative aux compteurs est ainsi égale à l'annuité de remboursement du capital immobilisé, à un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 2,7 %.

La durée retenue est basée sur une durée de vie moyenne des compteurs de 20 ans.

- soit le barème interne n'est pas adapté (cas de rachat du parc des compteurs en début du contrat ou de renouvellement des compteurs pour non compatibilité dans le cas de mise en place de la télérelève). Dans ce cas, une annuité progressive au taux de financement externe OAT (selon durée du contrat) + spread doit être calculée sur la base des flux prévisionnels (valeur de rachat de parc en début du contrat, dépenses du PRC, vente du parc en fin contrat).

Cette annuité calculée pour le CEP est reprise dans le CARE

– ***Autres éléments corporels et incorporels (charges relatives aux investissements du domaine privé) :***

Ce sont des biens du domaine privé corporel de SUEZ Eau France, tel que bureaux, véhicules, mobilier, ...ainsi que les biens du domaine privé incorporel.

Dorénavant l'ensemble des charges informatiques se retrouve sur la ligne Informatique dans les Autres dépenses d'exploitation.

La charge relative aux autres éléments corporels et incorporels est constituée par la somme de deux termes :

- a. la dotation aux amortissements industriels du bien non inflatée,
- b. le coût des capitaux investis, assis sur la valeur nette comptable du bien multiplié par un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 2,7 %.

La charge ainsi calculée, sera répartie aux différentes activités et aux contrats en fonction de leurs valeurs ajoutées respectives.

4. Rémunération du besoin en fonds de roulement

L'évaluation du besoin en fonds de roulement prend en compte la fréquence de facturation des clients, les délais d'encaissement des factures, et de reversement des redevances et surtaxes, la vitesse de rotation des stocks et les délais de paiement des fournisseurs. Sa rémunération est basée sur les taux court terme du marché égal à -0,48 % (moyenne des taux EONIA de janvier à novembre 2021 + 0,5 %) soit 0,02 % en position emprunteur (BFR positif) et 0 % en position prêteur (BFR négatif).

➔ Apurement des déficits antérieurs

Lorsqu'un contrat déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé.

→ Impôt sur les sociétés

Un impôt normatif simplifié est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le calcul normatif de l'IS ne tient pas compte de la contribution additionnelle qui représente +0.91 % de taux d'IS supplémentaire.

Le taux applicable est de 27.5 %.

➔ Présentation du Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation 2021 du contrat

CC CLERMONTOIS - EAU

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en €uros	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS	2 599 559	2 634 604	1,3%
Exploitation du service	1 659 096	1 678 038	
Collectivités et autres organismes publics	826 184	836 075	
Travaux attribués à titre exclusif	55 765	54 237	
Produits accessoires	58 514	66 254	
CHARGES	2 561 322	2 561 582	0,0%
Personnel	671 718	557 738	
Energie électrique	76 752	77 104	
Produits de traitement	929	857	
Analyses	11 327	12 639	
Sous-traitance, matières et fournitures	156 632	218 171	
Impôts locaux et taxes	29 874	25 587	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	263 457	291 065	
• télécommunication, postes et télégestion	19 792	20 140	
• engins et véhicules	50 672	57 069	
• informatique	120 612	135 078	
• assurance	6 848	8 442	
• locaux	35 553	40 069	
Contribution des services centraux et recherche	58 521	59 351	
Collectivités et autres organismes publics	826 184	836 075	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	344 284	361 186	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	27 898	28 509	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	47 922	50 046	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	14 971	14 126	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	30 734	29 071	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	117	56	
Résultat avant impôt	38 236	73 022	91,0%
Apurement des déficits antérieurs	38 236	73 022	
RESULTAT	-0	-0	0,0%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021

Détail des produits

en Euros	2020	2021	Ecart en %
TOTAL	2 599 559	2 634 604	1,3%
Exploitation du service	1 659 096	1 678 038	1,1%
• Partie fixe facturée	463 641	478 341	
• Partie proportionnelle facturée	1 124 717	1 129 220	
• Cession d'eau facturée	37 850	45 945	
• Variation de la part estimée sur consommations	19 370	10 990	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	13 518	13 541	
Collectivités et autres organismes publics	826 184	836 075	1,2%
• Part Collectivité	483 400	503 718	
• Redevance prélèvement	96 180	93 235	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	246 604	239 122	
Travaux attribués à titre exclusif	55 765	54 237	-2,7%
• Branchements	55 765	54 237	
Produits accessoires	58 514	66 254	13,2%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	3 498	3 540	
• Autres produits accessoires	55 016	62 714	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

➔ Présentation du Compte d'Exploitation Prévisionnel année 14 du contrat

Conformément aux engagements contractuels du nouveau contrat, le bilan de l'économie du contrat de l'année 13 est également présenté sous forme du Compte d'Exploitation Prévisionnel, pièce fournie en annexe du contrat.

Récapitulatif du CARE réel 2021 - CCCLERMONTOIS EAU

	Année 2021 réel
nombre d'abonnés	11 634
cubages vendus en gros	105 509 m3
cubages collectivité	1 206 669 m3
<i>en euros</i>	
I/ RECETTES	1 798 529
prime fixe	478 341
part proportionnelle	1 199 697
produits accessoires	66 254
travaux exclusifs	54 237
II/ DEPENSES	1 725 507
énergie	77 104
produits de traitement	857
analyses	12 639
sous-traitance et achats	197 164
locations	0
autres dépenses d'exploitation	30 267
locaux	40 069
entretien et réparations	21 007
primes d'assurance	8 442
informatique	135 078
transport et véhicules	57 069
postes, télécoms	20 140
impôts et taxes	25 587
frais de contrôle	0
personnel	488 756
sous-total charges d'exploitation	1 114 179
charges de structure	128 334
Charge relative aux compteurs	50 046
Redevance du domaine privé	14 126
Redevance du domaine concédé	28 509
Rémunération du BFR	56
Irrécouvrables	29 071
dotation de renouvellement	361 186
Résultat	73 022

Les investissements contractuels



→ Définition

Le renouvellement se définit comme le remplacement, à fonction identique, d'un bien du domaine concédé. Ce nouveau bien peut être d'une conception strictement identique, améliorée, ou d'une technologie différente. Ce qui importe est sa finalité.

Les travaux neufs sont représentés par les opérations de créations d'installations neuves ou le remplacement de biens qui donnent lieu à une extension, soit lorsque le volume traité est augmenté (aspect, quantitatif), soit lorsque la qualité du service rendu est sensiblement améliorée (aspect qualitatif).

→ Equipement et Génie civil

Opérations	Coût €
Clermont / réservoir et surpresseur du donjon-RVT-Pompe 1 surpresseur	2 893,56
Clermont / Forage de la Bovette-RVT-Canalisation de refoulement	1 593,53
Forage 4-RVT-Débitmètre exhaure	1 708,48
Etouy / Station de Pompage-RVT-Débitmètre exhaure	1 577,94
Clermont / Forage 2-RVT-Débitmètre exhaure	1 225,79
Clermont / Forage 4-RVT-Pompe de forage + colonnes	7 831,95
Clermont / Forage 4-RVT-Hydroéjecteur chloration	1 080,89
Clermont / Forage de la Bovette-RVT-Débitmètre exhaure	634,36
Clermont / réservoir et surpresseur du donjon-RVT-Regard vidange trop plein	1 005,05
Clermont / réservoir et surpresseur du donjon-RVT-Déshumidificateur	930,94
Etouy / Réservoir et surpresseur-RVT-Analyseur de chlore	4 181,53
Clermont / Forage de la Bovette-RVT-Analyseur de chlore	4 226,17
Clermont/Bureaux -RVT-Mise en place analyseur de chlore	5 081,78
Clermont / Forage 4-RVT-Mise en place inverseur et 2nd chloromètre	5 342,90
Clermont / Forage 2-RVT-Inverseur et chloromètre n°2	5 269,47
CLERMONT-Clermont / Forage 4-RVT-Pompe chloration	1 506,97
NEUILLY SOUS CLERMONT-Neuilly-Sous-Clermont / Relais de Lierval-RVT-Pompe de surpression n°2	751,23
ERQUERY-Erquery / Réservoir et surpresseur-RVT-Sonde analyseur de chlore	341,47
CLERMONT-Clermont / Forage 2-RVT-Pompe forage 2	6 831,98
ETOUY-Etouy Station de Pompage-RVT-Vacuostat et filtre dessicant	417,19
Total	54 433

Les tableaux correspondants à l'inventaire actualisé des ouvrages de production ainsi qu'à l'actualisation du plan de renouvellement se trouvent en annexe 16.

➔ Réseaux

	Opérations	Nature équipement	Coût €	
Fonds de renouvellement	RVT-Clermont - Pont de Pierre - Vanne 7	Accessoire réseau	5 242	
	RVT-BLV Vanne 86 angle rue de Paris - rue des Grez	Accessoire réseau	619	
	RVT-Vanne 9 - Agnetz carrefour de la vierge	Accessoire réseau	743	
	RVT-Vannes 95 et 96	Accessoire réseau	880	
	RVT-Vanne 55 - BLS angle soie - liancourt	Accessoire réseau	2 567	
	RVT-Clermont vannes Chatellier 455 et 100	Accessoire réseau	770	
	RVT-Vanne 163 angle rues de Paris et Paul Louis	Accessoire réseau	2 325	
	RVT-RV37 BLS angle rues Leclerc - Liancourt	Accessoire réseau	2 206	
	RVT-Fitz James rue Voltaire 730 ml DN125	Canalisation et branchements	257 290	
	RVT-Clermont rue Louise Michel 60ml DN63	Canalisation et branchements	9 552	
	RVT- Clermont rue Camille St Saens 177 ml Pe DN63	Canalisation et branchements	4 359	
	RVT- Breuil le Vert Rue des charpentiers	Canalisation et branchements	6 467	
		Total réseaux		293 020

➔ Branchements

La liste des branchements par rue figure à l'annexe n°5.

Au cours de l'année 2021 nous avons procédé au renouvellement de **39** branchements hors opérations de renouvellement de canalisation.

	Branchements Eau	Nombre	Coût €
Fond de renouvellement	BAC BLS rue Liancourt et Cambronne rue Rantigny		906
	Clermont RB rue Roger Martin du Gard		5 425
	Branchements isolés	39	28 135
Total renouvellement branchements		39	28 135

Le bilan du renouvellement des branchements isolés se trouve à l'annexe 6. Dans cette même, liste, vous trouverez également la liste des branchements renouvelés dans le cadre du renouvellement des canalisations

Les données financières

→ Reversements à la collectivité



Reversement de surtaxe au cours de l'exercice

	Date du reversement	Montant (€)
4ème trimestre N-1	15/02/2021	18 159,58 €
Fact janvier à mars	15/05/2021	15 222,63 €
2e trimestre N	13/08/2021	282 691,43 €
3ème trimestre N (juil à sept)	15/11/2021	226 577,17 €
TOTAL		542 650,81 €

Ces reversements correspondent aux surtaxes des DSP de Catenoy et de la Communauté de Communes du Clermontois.

Le montant spécifique au contrat de la Communauté de Communes du Clermontois est de **502 049,98 €**.

→ Reversement de TVA

Reversement de TVA				
N° attestation	Date réception	Date transmission aux services fiscaux	Date reversement à la collectivité	Montant TVA
2021-02 :1	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	70,4
2021-02 :2	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	1 527,70
2021-03 :10	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	1 026,51
2021-03 :3	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	282,23
2021-03 :4	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	987,45
2021-03 :5	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	2 014,12
2021-03 :6	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	2 990,41
2021-03 :7	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	5 192,23
2021-03 :8	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	2 526,27
2021-03 :9	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	314,56
2021-04 :11	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	4 953,70
2021-04 :12	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	1 178,14
2021-05 :13	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	571,52
2021-05 :14	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	526,18
2021-05 :15	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	4 277,76
2021-05 :16	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	236,67
2021-06 :17	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	199,16
2021-06 :18	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	362,6
2021-07 :19	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	8 383,12
2021-07 :20	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	353,73
2021-07 :21	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	789,13
2021-07 :22	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	599,54
2021-07 :23	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	1 033,09
2021-08 :24	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	2 697,05
2021-08 :25	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	85,6
2021-09 :26	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	588,54
2021-10 :27	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	966,64
2021-11 :28	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	2 024,24
2021-12 :29	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	1 151,60
2021-12 :30	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	488,73
2021-12 :31	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	273,1
2021-12 :32	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	348,88
2021-12 :33	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	58 572,64
2021-12 :34	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	11 680,82
2021-12 :35	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	7 974,46
2021-12 :36	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	10 897,60
2021-12 :37	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	319,77
2021-12 :38	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	553,42
2021-13 :39	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	395,05
2021-13 :40	22/12/2021	31/12/2021	02/01/2022	474,42
Total				139 888,78

► Situation du fonds de renouvellement

Cf. détails en annexe.

Fonds de renouvellement	
	Montant (€)
Reliquat exercices antérieurs	140 819
Rémunération solde cumulé	1 091
Dotation de l'exercice	280 400
Coefficient d'actualisation	1,23421
Dépenses imputées sur le fonds	381 919
Situation en fin d'exercice	106 064

Annexes

- 1) Schéma simplifié des réseaux
Schéma de fonctionnement des installations
- 2) Consommation d'énergie mensuelle par ouvrage de production depuis 2008
- 3) Analyses complètes 2021 de la qualité de l'Eau
- 4) Fuites réparées sur canalisations et branchements
- 5) Inventaire des branchements par rue au 31/12/2021
- 6) Liste des branchements renouvelés en 2021
- 7) Compteurs : inventaire et pyramide des âges
- 8) Veille réglementaire 2021
- 9) Coefficient d'actualisation
- 10) Factures 120 m3
- 11) Utilisation du fonds de renouvellement 2021
- 12) Organigramme du personnel affecté au contrat
- 13) Synthèse du poste de dépense « Personnel » et détail des heures par agent imputées directement au contrat
- 14) Plan de renouvellement réalisé et inventaire actualisé
- 15) Attestations d'assurance
- 16) Comptes rendus de nettoyage des réservoirs